

pour une alternative sociale

Interventions économiques

Hiver 87

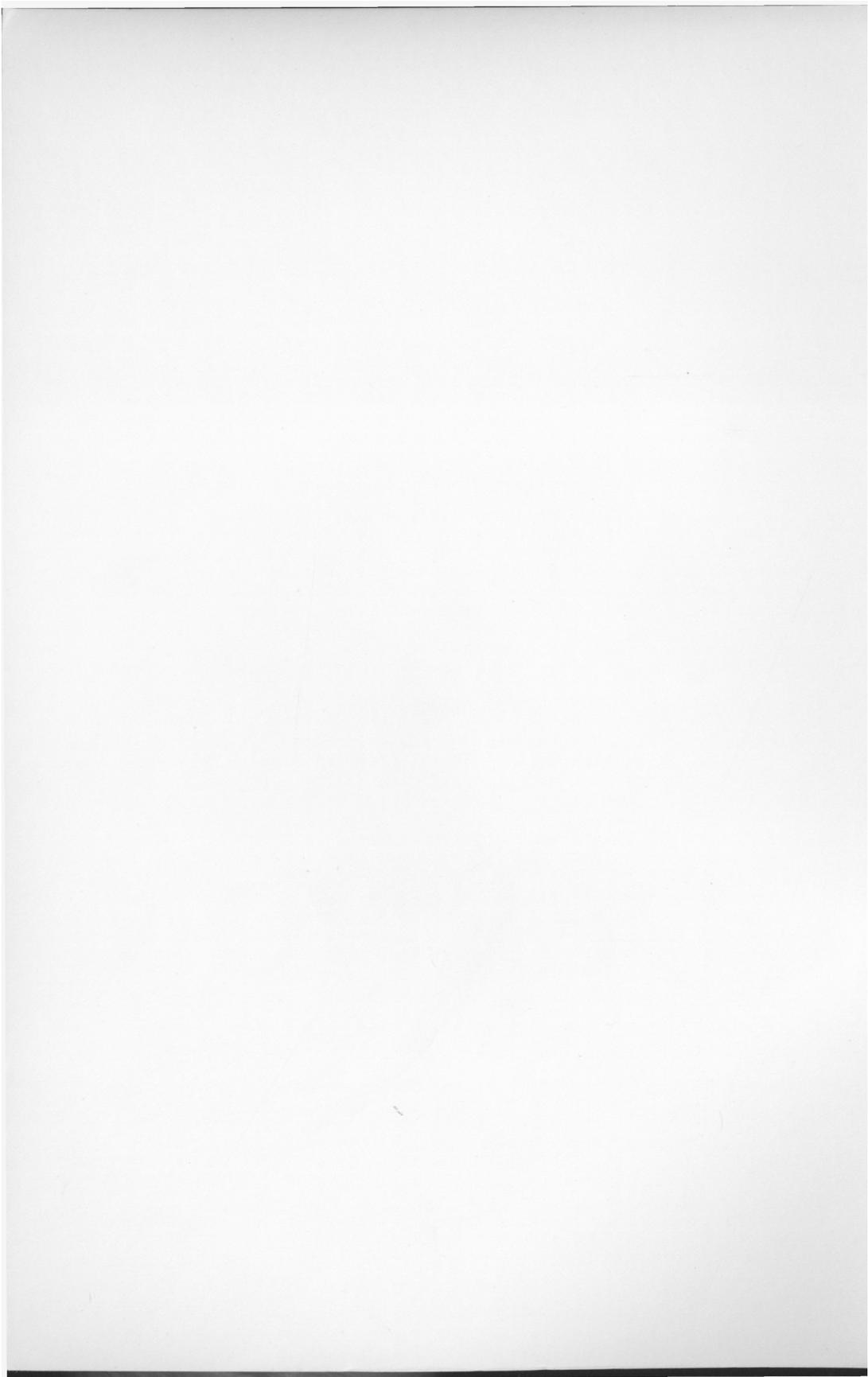
no. 17

L'ÉTAT
EN
QUESTION

1

Sommaire

<i>Présentation</i>	6
<i>Entrevues</i> avec Ralph Miliband, Gérard Lafay et José Luis Solis Gonzales : <i>Propos sur les transformations de l'État</i>	11
<i>Notes d'actualité</i>	
Le « rapport Macdonald » et le libre-échange <i>Peter Bakvis</i>	25
Le Fonds de Solidarité (F.T.Q.) : une petite révolution syndicale <i>Louis Fournier</i>	39
<i>Dossier</i>	
Présentation : L'État en devenir <i>Le Collectif</i>	49
L'État et le marché : réflexions sur leur articulation institutionnelle <i>Jean-Jacques Gislain</i>	53
Crise de libéralisme et offensive anti-égalitaire <i>Jocelyne Lamoureux</i>	71
Le conservatisme et l'État sous Reagan <i>Dorval Brunelle</i>	89
La politique sociale au Canada : cesser le torpillage <i>Richard Langlois</i>	99
La dynamique des régimes fiscaux (États-Canada-Québec) <i>Pierre Beaulne</i>	109
L'État québécois : un État hybride <i>Yves Bélanger</i>	117
Grandeur et misère du déficit budgétaire fédéral <i>Christian Deblock — Vincent van Schendel</i>	127
<i>Débat</i>	
Les métamorphoses de la société salariale <i>Michel Aglietta</i>	169
<i>Rubrique de livres</i>	187



La revue *Interventions économiques* est publiée trois fois par année : au printemps, à l'automne et à l'hiver.

Abonnement (trois numéros)

régulier : 24,00 \$

de soutien : 30,00 \$

Institutions : 36,00 \$

Étranger : 40,00 \$

Toute correspondance doit être faite au nom d'*Interventions économiques*, C.P. 206, Succ. C, Montréal H2L 4K1.

Interventions économiques est publiée par un collectif de collaboratrices et collaborateurs. Toute personne qui désire participer activement à la préparation de la revue et se joindre à l'équipe est la bienvenue. Pour cela, il suffit, pour nous contacter, d'écrire à l'adresse indiquée.

La revue publie également les textes qui lui parviennent. Dans ce cas, veuillez envoyer vos articles dactylographiés sur feuille 8 1/2 par 11, à double interligne en renvoyant les notes en fin de texte. La revue s'engage à respecter toute opinion personnelle ainsi que toute condition relative à la publication (pseudonyme, mise en garde, etc.).

Collectif pour ce numéro : François Plourde, Richard Langlois, Vincent Van Schendel, Christian Deblock, Normand Roy, Jean-Jacques Ghislain, Daniel Boutaud, Jeanne Baillargeon, Diane Tremblay, Denis Perreault.

Photo : Michel Pilon

Couverture : Yves Paquette

Les articles n'engagent que les auteurs et non le collectif de la revue.

Nous demandons aussi aux utilisateurs de respecter les droits d'auteurs et de communiquer avec nous pour tout arrangement à cet égard.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 3^e trimestre 1986

ISSN-0715-3570



Cabinet de rédaction.

La mise en œuvre de ce projet est confiée à l'Institut de la langue et à l'Université de Montréal.

Éditions (trois volumes)
 régulier : 24,00 \$
 de poche : 10,00 \$
 broché : 16,00 \$
 relié : 41,00 \$

Notre correspondance doit être faite au point d'expédition ci-dessus, C.P. 1025, Succ. C, Montréal, H2L 4K1.

Il y a des révisions et des ajouts en matière de contenu et de présentation. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute.

La revue publiera également les articles de la revue. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute.

Chaque article est accompagné d'un résumé en français et en anglais. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute. Les auteurs ont dû faire des changements à la dernière minute.

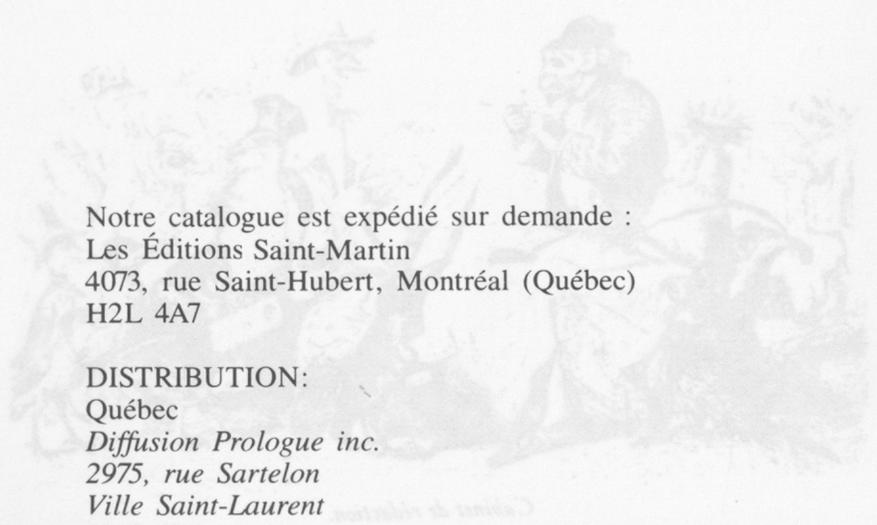
Directeur : Norman F. Cantor, Université de Toronto, Toronto, Ontario, Canada M5S 1A5.
 Rédacteur : Michel Fournier
 Rédactrice : Yvonne Lévesque

Les articles n'engagent que les auteurs et non le comité de rédaction. Nous demandons aussi aux auteurs de respecter les droits d'auteurs et de communiquer avec nous pour tout arrangement à cet égard.

Printed in Québec, Québec, P. Québec 1980
 0013-012-2570

Notre catalogue est expédié sur demande :
 Les Éditions Saint-Martin
 4073, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec)
 H2L 4A7

DISTRIBUTION:
 Québec
 Diffusion Prologue inc.
 2975, rue Sartelon
 Ville Saint-Laurent
 H4R 1E6



Sommaire

Présentation	6
Entrevues avec Ralph Miliband, Gérard Lafay et José Luis Solis Gonzales : <i>Propos sur les transformations de l'État</i>	11
Notes d'actualité	
Le « rapport Macdonald » et le libre-échange <i>Peter Bakvis</i>	25
Le Fonds de Solidarité (F.T.Q.) : une petite révolution syndicale <i>Louis Fournier</i>	39
Dossier	
Présentation : L'État en devenir <i>Le Collectif</i>	49
L'État et le marché : réflexions sur leur articulation institutionnelle <i>Jean-Jacques Gislain</i>	53
Crise de libéralisme et offensive anti-égalitaire <i>Jocelyne Lamoureux</i>	71
Le conservatisme et l'État sous Reagan <i>Dorval Brunelle</i>	89
La politique sociale au Canada : cesser le torpillage <i>Richard Langlois</i>	99
La dynamique des régimes fiscaux (États-Canada-Québec) <i>Pierre Beaulne</i>	109
L'État québécois : un État hybride <i>Yves Bélanger</i>	117
Grandeur et misère du déficit budgétaire fédéral <i>Christian Deblock — Vincent van Schendel</i>	127
Débat	
Les métamorphoses de la société salariale <i>Michel Aglietta</i>	169
Rubrique de livres	187

INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

C.P. 206 Succ. C

Montréal (Québec) Canada

H2L 4K1

C *La revue*
INTERVENTIONS ECONOMIQUES



*...pour y voir
clair!*



*Diffusion Prologue inc.
2973, rue Sanson
Ville Saint-Laurent
H4R 1E5*

Abonnez-vous !

On ne le dira jamais assez : l'argent est le nerf de la guerre... et de l'édition ! En effet, les abonnements assurent à la revue un « fonds de roulement », nécessaire à la publication régulière. En vous abonnant dès maintenant, vous faites d'une pierre trois coups : 1) vous économisez sur le prix de vente en librairie ; 2) vous vous assurez de recevoir automatiquement chaque numéro de la revue sans avoir à courir après ; 3) vous permettez à la revue d'atteindre la stabilité financière. Tout cela sans compter qu'en lisant *Interventions économiques*, cela vous permet d'y voir plus clair dans la conjoncture.

Alors ? Si ce n'est déjà fait qu'attendez-vous ?

Les prochains numéros porteront sur :

- le travail précaire
- l'État et le marché

	Régulier	De soutien	Gr. pop	Institutions
1 an	24 \$ <input type="checkbox"/>	30 \$ <input type="checkbox"/>	24 \$ <input type="checkbox"/>	36 \$ <input type="checkbox"/>
2 ans	42 \$ <input type="checkbox"/>	55 \$ <input type="checkbox"/>	42 \$ <input type="checkbox"/>	62 \$ <input type="checkbox"/>
3 ans	60 \$ <input type="checkbox"/>	85 \$ <input type="checkbox"/>	60 \$ <input type="checkbox"/>	90 \$ <input type="checkbox"/>

3 numéros par an.

Indiquez à partir de quel numéro
l'abonnement débute : _____

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : TÉLÉPHONE :

Envoyez votre chèque ou mandat poste à :

INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

C.P. 206 Succ. C

Montréal (Québec) Canada

H2L 4K1

Interventions économiques : une présentation

Le texte qui suit a été publié dans le bulletin de l'association des Études canadiennes. Il s'agissait alors de présenter la revue et de faire un bilan. Comme il arrive fréquemment dans ce genre de circonstances, l'occasion était belle de prendre un certain recul par rapport à l'état actuel des choses compte tenu des objectifs qu'avait le collectif au départ du projet voici maintenant huit ans. À titre de point de repère, et qui sait d'objet de critique, il nous semblait opportun de publier aussi ce texte dans la revue.

Le projet d'une revue critique d'économie politique québécoise prit forme et consistance en 1978 par la création d'*Interventions critiques en économie politique*. L'occasion en fut donnée par la tenue d'un colloque d'étudiants de science économique des trois cycles universitaires, à Trois-Rivières, cette même année. De cette rencontre ressortirent diverses expressions d'insatisfaction, face d'une part à l'enseignement dispensé par les départements québécois de science économique, et face à la science économique elle-même, d'autre part. Certaines critiques énoncées alors concernaient la préparation à l'intégration au marché du travail à la fin des études. On reprochait l'insistance trop marquée

de l'enseignement sur la théorie, au détriment de l'apprentissage des techniques de recherche notamment. D'autres participants accusaient le discours économique de manquer de réalisme et de se complaire dans une abstraction fumeuse, sans rapport avec le vécu et l'expérience concrète. Sans nier complètement la pertinence de ces objections adressées à la science économique, et à son enseignement, une troisième avenue critique ne concernait pas tant l'irréalisme de la théorie ou les lacunes de la formation professionnelle que la vision sociale et politique du monde que véhicule la science économique, et ce de manière largement implicite. Ce dernier point de vue rallia ceux qui

prirent alors l'initiative de fonder une nouvelle revue d'économie politique sur la base d'un accord assez général autour d'un projet socialiste de société.

Quelques huit années plus tard, on peut tenter un bilan provisoire de cette expérience. Sur la scène du monde d'abord, bien des événements ont défilé. N'évoquons ici que ceux qui ont fortement secoué les économies capitalistes avancées et qui ont abouti en 1981-1982 à la plus profonde récession depuis celle des années trente ; le Québec et le Canada étant particulièrement touchés par celle-ci, du fait de leurs sérieuses déficiences structurelles. La reprise engagée depuis ne trompe guère, du fait notamment qu'elle n'est pas parvenue à régler le grave problème du chômage, ni à assurer les conditions d'une nouvelle expansion durable. Un des avatars de ces difficultés chroniques a été le triomphe, partiel et temporaire sans doute, d'idéologies sociales et politiques conservatrices. Sur le plan économique, les thèses néo-libérales ont gagné du terrain et ont informé nombre de politiques d'États pris au piège d'une double crise financière et de légitimité. Pour l'essentiel, ces thèses réaffirment la foi séculaire des économistes dans la main invisible, en même temps qu'elles appellent paradoxalement, à une intervention musclée contre les « rigidités » qui en bloquent le fonctionnement naturel.

Pour ce qui est de la revue et de son projet d'analyse et de critique, notons en premier lieu qu'elle a survécu. Ce qui est déjà beaucoup, étant donné le contexte idéologique et économique de ces années et

l'existence éphémère que connaissent habituellement de telles entreprises pour lesquelles le succès commercial ne va pas de soi, parce qu'il n'est pas recherché pour lui-même, et parce que leur caractère exigeant les confine irrémédiablement à une certaine marginalité. Ne voulant pas être une « revue savante » universitaire dont la survie ne tient qu'aux subventions et aux lecteurs captifs, *Interventions critiques en économie politique* a cherché sa voie propre entre cette alternative et celle du journalisme économique. Sans sacrifier à la rigueur et à l'approfondissement théorique, cette revue d'analyse a cherché une pertinence propre. Sans prétendre que la réponse définitive a été trouvée, il semble qu'une conception viable du projet de départ a été finalement concrétisée à partir du numéro 8, au printemps 1982. La formule des deux, et parfois trois numéros par année a été continuée, mais en même temps la revue a fait peau neuve. D'une part, un changement de nom est survenu : la revue s'appelle maintenant *Interventions économiques*, avec comme sous-titre *pour une alternative sociale*. La présentation a également pris un caractère plus soigné, plus professionnel, en quelque sorte. Mais les transformations touchent plus que l'emballage, car d'autre part la revue a cherché plus d'accessibilité, sans sacrifier à l'exigence de rigueur. En outre, et sans négliger les rubriques habituelles sur l'actualité, les débats et les nouveaux livres, le dossier a pris davantage d'importance dans chaque numéro. Ce dossier vise deux objectifs : il aborde l'étude détaillée d'un thème, à partir d'arti-

cles qui en scrutent différents aspects ; il cherche en plus à conférer une durabilité accrue à chaque parution, dans la mesure où le dossier constitue une référence précieuse pour l'étudiant et le chercheur intéressés par le thème abordé. Mentionnons ici quelques-uns de ces dossiers en commençant par les plus récents : le numéro 16 s'intitule *Développement : la crise des modèles*. Il s'intéresse d'abord aux difficultés sérieuses des pays du Tiers-Monde, au premier rang desquelles figure un endettement quasi insoutenable ; puis il pose certaines questions sur la nature du sous-développement et sur les options de développement porteuses d'avenir. Le numéro 14/15 traite des politiques industrielles dans les pays capitalistes avancés, en insistant particulièrement sur les cas québécois et canadien ; le numéro 12/13 pose la question de l'emploi, en s'interrogeant sur les nouvelles réalités, celles du temps partiel et du travail précaire en général, notamment ; le numéro 11 aborde la crise et les politiques économiques conçues pour y faire face ; sous le titre de « la filière canadienne », le numéro 10 examine le rôle du Canada dans la division internationale du travail ; l'agro-alimentaire au Québec fait l'objet du dossier du numéro 9 ; tandis que le numéro 8 envisage la question régionale au Québec.

Les projets de thèmes à venir ne manquent pas. Le numéro 17 s'intéresse à l'État en mutation et le numéro suivant portera sur le travail précaire. Par ailleurs, parmi les idées exploratoires, le travail des femmes et la technologie sont forte-

ment considérés pour les dossiers des numéros ultérieurs.

Le tournant engagé à partir du numéro 8 tenait compte d'une préoccupation qui, sans avoir été absente par le passé, ne s'exprimait pas si manifestement dans le contenu des parutions. Il est devenu primordial pour le collectif de rédaction que le dossier explore la dimension des alternatives pratiques, et non pas seulement théoriques, et ce particulièrement en rapport aux politiques économiques des gouvernements. La revue doit être une tribune qui permette l'exploration et l'exposition d'avenues possibles de changements économiques et sociaux qui aillent dans le sens d'une véritable démocratisation. Ce qui ne peut évidemment se faire si on exclut au départ le souci démocratique dans la conception et l'exécution de tels changements, sous prétexte de la naturalité du capitalisme ou de la nécessité historique inéluctable du socialisme.

Interventions économiques se veut donc une revue ouverte. Concrètement, l'équipe de rédaction fait appel à des contributions extérieures individuelles ou de groupes spécialisés dans des champs qui font l'objet d'un dossier prévu au sommaire de la revue. L'orientation du contenu est progressiste de manière générale, ce qui n'exclut pas les débats et les désaccords théoriques et politiques entre les collaborateurs. Pour le collectif, l'important est de maintenir la discussion sur les alternatives, théoriques et pratiques, et tout spécialement à une époque où une telle volonté paraît condamnée à la marginalité.

Le Collectif

Propos sur les
transformations
de l'État

Entrevue

—
avec

Ralph Miliband
Gérard Lafay
José Luis Solis Gonzales

Cette entrevue a été réalisée, sous forme profane et écrite, par un journaliste indépendant de l'État, et publiée par le Centre de la gauche, 10 rue de la Harpe, 75005 Paris. Les propos sont ceux de l'invité et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'éditeur.

L'entrevue a été réalisée, sous forme profane et écrite, par un journaliste indépendant de l'État, et publiée par le Centre de la gauche, 10 rue de la Harpe, 75005 Paris. Les propos sont ceux de l'invité et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'éditeur.

Entrepreneur

The first and most important step in the process of starting a business is to determine whether there is a market for the product or service you wish to offer. This involves conducting a thorough market research, which includes identifying your target audience, understanding their needs and preferences, and assessing the competitive landscape. Once you have established a viable market, the next step is to develop a comprehensive business plan. This plan should outline your business's mission, vision, and goals, as well as detail your marketing, financial, and operational strategies. A well-crafted business plan is essential for securing financing and guiding your business's growth.

With a solid business plan in place, you can then focus on securing the necessary capital to launch your venture. This may involve seeking investors, applying for loans, or bootstrapping the business using personal savings. Once you have secured the funds, the next step is to register your business and obtain the necessary licenses and permits. This process varies by jurisdiction but is a critical legal requirement for operating a business.

After completing the legal formalities, you can begin to build your business infrastructure. This includes selecting a location, purchasing equipment, and hiring staff. It is important to establish strong relationships with suppliers and service providers at this stage. Finally, you should launch your business and begin marketing your offerings. Effective marketing strategies, such as social media, content marketing, and targeted advertising, can help you reach your target audience and drive sales.

Once your business is up and running, it is crucial to monitor its performance and make adjustments as needed. Regularly reviewing financial statements, sales trends, and customer feedback can provide valuable insights into your business's health. Staying flexible and responsive to market changes is key to long-term success as an entrepreneur.

Propos sur les transformations de l'État

Contrairement à l'accoutumé, nous avons préféré présenter non pas une entrevue mais plutôt de larges extraits de trois entrevues que nous avons réalisées avec trois spécialistes de l'État, de formation, d'origine et d'horizon fort différents. Les nombreuses interrogations que soulève le thème des « transformations » de l'État nous y incitaient.

Théoricien de l'État engagé, Ralph Miliband a publié, en 1969 en version anglaise et en 1973 en version française chez Maspéro, un ouvrage désormais classique sur l'État et le consensus pragmatique centré sur le pluralisme politique et la notion d'économie mixte qui s'est fait au lendemain de la seconde guerre mondiale autour de celui-ci, (L'état dans la société capitaliste, Paris, Maspéro, 1973). Il était donc naturel, une quinzaine d'années plus tard, de lui demander de nous faire part du fruit de ses réflexions, d'une part, sur l'évolution qu'a prise l'État depuis le début des années 1970 et, d'autre part, sur l'évolution de la recherche théorique à son sujet durant cette période.

L'entrevue avec Gérard Lafay, directeur adjoint au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), spécialiste des politiques industrielles et auteur entre autres d'un ouvrage chez Economica sur la dynamique de la spécialisation internationale, a surtout porté, en continuité avec la problématique développée dans le numéro 14-15, sur les politiques industrielles, la « maîtrise » du développement en économie ouverte et le rôle des États-nations dans la restructuration industrielle et la reconfiguration de l'espace mondial. La dimension internationale est plus présente que jamais dans la conduite des politiques économiques. L'un des problèmes abordés dans l'entrevue ci-après est celui de la constitution des avantages comparatifs et de la nécessaire conciliation dans les politiques industrielles, des contraintes de compétitivité et de spécialisation avec la poursuite des objectifs nationaux.

Dans l'entrevue avec le professeur José Luis Solis Gonzales, chercheur au Centro de investigacion y documentacion economicas (CIDE) de Mexico, auteur de plusieurs articles sur l'État publiés entre autres dans *Economia de América latina* et dans *Critiques de l'économie politique*, nous avons voulu pousser plus loin la discussion amorcée avec Gérard Lafay sur les modèles de développement industriel et la réévaluation historique dont fait l'objet l'intervention de l'État en Amérique latine, plus précisément au Mexique. La crise profonde que traverse ce pays et la désintégration du tissu industriel et du tissu social qui l'accompagne, montre, comme le souligne le professeur Solis, l'importance des dimensions nationale et sociale dans un développement qui ne peut, comme le prétendent les « experts », se réduire à sa seule dimension économique, ni être simplement déterminé par les contraintes d'insertion dans l'économie mondiale et, encore moins, ne plus être en fin de compte qu'une simple question de gestion efficace de l'économie.

Trois entrevues donc, trois visions différentes des « transformations » de l'État et des perspectives de changement qui s'offrent à nous.

I.E.

Contrairement à l'accoutumé, nous avons préféré présenter non pas une
entrevue mais plutôt de larges extraits de trois entrevues que nous avons tenues
liées avec trois spécialistes de l'État, de formation, d'origine et d'horizon
fort différents. Les nombreuses interventions que constitue le thème des
« transformations » de l'État nous y inclinent.

Théoricien de l'État engagé, Ralph Miliband a publié, en 1969 en ver-
sion anglaise et en 1973 en version française chez Maspéro, un ouvrage
déterminant classique sur l'État et le consensus programmatique centré sur le pla-
nisme politique et le notion d'économie mixte qui s'est fait au lendemain
de la seconde guerre mondiale autour de celui-ci. Il est dans la société
capitaliste. Paris, Maspéro, 1973. Il s'en suit donc diverses, une cinquante à un-
viers plus tard, de lui demander de nous faire part de ses réflexions,
d'une part, sur l'évolution qu'a prise l'État depuis le début des années 1970
et, d'autre part, sur l'évolution de la recherche théorique à son sujet durant
cette période.

L'entrevue a été réalisée à Montréal, le 9 octobre 1985. Les propos ont été recueillis par Michel Pilon.

Interventions économiques : *Au cours des dernières décennies l'État, au sein des pays capitalistes avancés s'est considérablement modifié. Pourrait-on dire que le rôle qu'il occupait n'est plus le même aujourd'hui ?*

Ralph Miliband : Le rôle que l'État occupe aujourd'hui, même si plusieurs prétendent le contraire, demeure plus ou moins le même. C'est-à-dire, le maintien d'une société de classes et de privilèges associés à une classe dominante. L'État est et demeure un État de classes. Ce qui a changé, c'est que dès les années d'après-guerre, et ce, jusque dans les années soixante-dix, il y a eu une forte poussée populaire qui s'est traduite par des réformes et des concessions que l'État a été obligé de faire. Non pas pour transformer la société capitaliste, mais pour la maintenir par la réalisation des réformes sociales et l'extention des droits civiques politiques et sociaux. Cependant, depuis le début des années 70, nous assistons à une offensive conservatrice pour retirer un certain nombre de concessions. Le changement est d'ailleurs toujours en cours, tant au point de vue politique qu'économique.

Il y a dans la pensée conservatrice cette idée qui affirme que l'on doit affaiblir l'État, que nous devons retirer à l'État les responsabilités

qu'il possède. Cela se traduit dans les faits par une contraction des responsabilités de l'État dans le domaine social. Par ailleurs, on assiste à un phénomène assez sinistre : le renforcement de l'appareil policier, du contrôle des services de l'intelligence, bref des pouvoirs de surveillance.

Vous avez donc là un étrange paradoxe. Loin de s'affaiblir malgré le paravent idéologique, l'État se renforce tout en se libérant des responsabilités civiques et sociales. Nous avons donc affaire à une curieuse contradiction. Celle-ci peut fort bien s'expliquer par la dialectique de la lutte des classes : renforcement du pouvoir des classes dirigeantes et, par ailleurs, affaiblissement des forces populaires. Une lutte de classes, donc, dont l'initiative appartient maintenant à ceux d'en haut.

I.E. : *Vous en restez, somme toute à une analyse classique, au schéma classique du marxisme ?*

R.M. : Dans le domaine des conquêtes sociales, dans celui du renforcement des pouvoirs de l'État pour défendre une société de privilèges, pour défendre le pouvoir économique existant, là oui. Mais là où je m'écarte un peu peut-être à certains égards du modèle classique, là

ou j'essaie d'aller plus loin, c'est en démontrant que l'État n'est pas seulement l'instrument d'une classe dirigeante capitaliste qui lui dicte ses devoirs. Personnellement, dans mes travaux, j'essaie d'explorer la notion d'autonomie de l'État, c'est-à-dire la capacité de l'État de défendre l'ordre établi et l'ordre social comme il l'entend dans un cadre donné qui demeure évidemment un cadre capitaliste et de classes. Ce que l'on a beaucoup sous-estimé dans le schéma classique développé principalement par Engels. Et c'est là que je dirige pour le moment mes recherches sur l'autonomie de l'État, soit dans le domaine des réformes et ce malgré l'objection d'une classe dirigeante, soit dans d'autres domaines où l'État a une

volonté propre. Ceux qui dirigent l'État ont une volonté autonome parallèle à celle des classes dirigeantes. J'essaie d'établir un schéma où il y aurait une sorte de « partnership » entre une classe économiquement dirigeante et une couche étatique contrôlant l'État.

I.E. : Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le développement de l'État s'est principalement articulé autour de la régulation de la croissance. Aujourd'hui, face à la crise du capitalisme, la solution conservatrice par excellence ne serait-elle pas de jeter le bébé avec l'eau du bain ? C'est-à-dire de mettre au rancart les politiques sociales et, par ce fait même, l'État également ?



R.M. : Non! absolument pas. Et même du point de vue conservateur, il est impossible de remettre en question totalement les concessions sociales qui ont été faites depuis cent ans. Il est impensable de s'en débarrasser parce que l'on créerait par le fait même des conditions dangereuses d'instabilité sociale. On le voit d'ailleurs en Grande-Bretagne. De plus, l'État n'est pas seulement impliqué dans les questions sociales, il reste un État d'ordre. Il a une fonction de surveillance, de contrainte de la plus haute importance et l'on pourrait presque dire qu'à mesure que s'affaiblissent ses responsabilités sociales, ses responsabilités policières augmentent. Par

ailleurs, il y a un phénomène très intéressant à observer si on l'aborde du point de vue historique. Depuis cent ans l'État continue d'étendre ses responsabilités. Pourquoi? Parce qu'il y est d'abord poussé par la faiblesse du développement économique puis par la suite par les contradictions du capitalisme lui-même d'où le recours à l'État. Aujourd'hui, la crise augmente ses responsabilités. Il doit faire face aux pressions d'en bas et les contenir. Et il y a aussi, ne l'oublions pas, la question militaire. Celle-ci demeure toujours à l'ordre du jour, principalement à cause des séquelles de la guerre froide et de l'état permanent de réarmement, de défense.

L'entrevue avec Gérard Lafay a été réalisée à Montréal, en mai 1986, les propos ont été recueillis par Christian Deblock.

Interventions économiques : *Vous avez à plusieurs reprises critiqué et souligné la nécessité d'élargir la notion classique d'avantages comparatifs? Quel rôle joue selon vous l'État dans la construction et la consolidation des avantages comparatifs?*

Gérard Lafay : La notion d'avantage comparatif est utilisée habituellement pour justifier les relations d'échange international. Ceci soulève deux types de questions. D'abord, d'où viennent les avantages? Comment, ensuite, ces avantages se manifestent-ils dans la

concurrence internationale? Je répondrais tout d'abord à la deuxième question.

L'économie internationale n'est évidemment pas une économie à deux produits. Il ne s'agit donc pas de comparer un produit par rapport à un autre, mais plutôt une échelle d'avantages comparatifs, une échelle de coûts relatifs d'un pays par rapport à ses partenaires que l'on va classer. Les industries d'un pays seront classées selon leur degré de compétitivité. La logique ricardienne des avantages comparatifs demeure valide mais c'est une logi-

que d'analyse des coûts en termes physiques. Or, l'économie internationale est également une économie de relations monétaires. C'est la monnaie qui fait communiquer les espaces économiques nationaux ou si vous préférez, les taux de change. Une fois déterminée l'échelle des avantages comparatifs, où va être placée la barre ? C'est là la question. Dans les faits c'est le taux de change qui détermine le niveau de compétitivité des industries d'un pays par rapport à ses partenaires.

Dans un contexte de fluctuation des taux de change, comme celui que nous vivons actuellement, l'échelle des avantages comparatifs peut rester inchangée alors que la barre de compétitivité, elle, peut se déplacer très rapidement et perturber ainsi les échanges internationaux. Dans la mesure où une économie d'échanges internationaux ne peut se concevoir sans un minimum de stabilité des monnaies, il y a, à mon avis, actuellement, contradiction complète entre l'ouverture des frontières et la théorie du libre flottement des monnaies.

Revenons-en à la première question. D'où viennent les avantages comparatifs ?

Certains avantages comparatifs sont évidemment liés au contexte économique général ; plus précisément aux dotations relatives des facteurs de production.

La théorie d'Heckscher-Ohlin demeure sans doute valide pour expliquer les positions relatives des pays industrialisés par rapport aux pays en voie de développement ; les

premières étant mieux placées pour les activités de haute technologie et celles à forte intensité de capital, et, les seconds, pour les activités à forte intensité de main d'oeuvre. Cette vision statique doit cependant être dépassée. Dans une démarche dynamique, les avantages se créent, sont créés ; les avantages comparatifs ne tombent pas du ciel comme le montre l'exemple japonais.

Ce sont les entreprises, d'une part, selon les choix d'investissement qu'elles feront et l'État, d'autre part, selon le rôle qu'il jouera dans la politique industrielle, qui font évoluer la position concurrentielle, relative d'un pays par rapport à ses partenaires. Les choix d'investissement créent de nouveaux avantages comparatifs à la place des anciens ; mais, en même temps, cette dynamique de spécialisation va modifier les conditions macroéconomiques de la croissance. Le cadre dans lequel se font les choix de spécialisation des entreprises se trouve donc modifié. Il y a dans ce cas, interaction.

Quel sera le rôle de l'État ?

L'État va intervenir dans la constitution des avantages comparatifs de plusieurs façons. En premier lieu, par ses politiques économiques générales et l'influence que celles-ci exerceront sur la dynamique de croissance et les conditions environnantes de la formation de capital. En second lieu par une intervention plus directe dans les secteurs qui, comme l'éducation, sont vitaux sur le plan de la productivité. Ensuite, viennent les interventions que je qualifierais de plus directement économiques.

Le Japon montre ici encore une fois l'exemple.

L'État ne se substitue pas aux entreprises. Il joue par contre un rôle essentiel lorsque vient le moment d'orienter, de catalyser et d'arbitrer les stratégies des entreprises dans les secteurs névralgiques qui requièrent soi, comme c'est le cas des secteurs en déclin, une réduction des capacités de production, soit, comme c'est le cas des secteurs en expansion, un effort important de recherche et de renforcement. Dans certains cas, l'État peut même prendre des mesures explicites de protection.

Il faut cependant que les stratégies de l'État soient des stratégies planifiées sur le moyen et le long terme. Le pire, c'est lorsque l'État intervient au jour le jour, sous la pression des événements, et que les mesures prises de la sorte deviennent par la suite pérennisées.

I.E. : L'ouverture accrue des économies sur l'extérieur a remis en cause certaines conceptions du développement préconisées durant l'après-guerre : substitution des importations, conquête du marché intérieur, etc. Aujourd'hui, sont au contraire mises de l'avant les stratégies de promotion des exportations et les politiques d'adaptation et de flexibilité. Quelles contraintes posent, selon vous, au développement, les réalités économiques internationales présentes ? Peut-on opposer les deux schémas d'industrialisation l'un à l'autre et ne privilégier, comme le font les grandes institutions internationales, que le

second au nom de l'« adaptation dite positive » des économies à la contrainte du changement ?

G.L. : Ces deux schémas sont aussi inefficaces l'un que l'autre, l'expérience historique le montre.

D'un côté, le schéma d'industrie de substitution des importations ne se préoccupe pas suffisamment des exportations et a des avantages qu'un pays peut tirer de l'échange international. À la limite, il conduit à l'autarcie. Une des raisons des difficultés économiques actuelles des pays latino-américains vient justement du fait que ceux-ci sont trop longtemps restés enfermés dans ce schéma. Pour des raisons idéologiques plus que pour des raisons d'efficacité économique, à mon avis.

À l'opposé, les pays qui se contentent de suivre des stratégies de pure exportation courent le risque majeur d'accroître leur dépendance en matière d'importation au fur et à mesure qu'ils se développent et celui de voir la part de la valeur ajoutée nationale dans les produits d'exportation rester très faible. Les exportations sont alors déconnectées du tissu économique national et n'ont aucun effet d'entraînement.

En nous plaçant uniquement sous l'angle de l'efficacité économique, l'expérience montre que les pays qui réussissent le mieux sont les pays qui combinent les deux stratégies. Le cas des pays asiatiques est exemplaire. Leurs industries d'exportation sont performantes et correspondent à des pôles de compétitivité,

soit qu'ils avaient au départ un avantage comparatif étant donné leur contrôle macroéconomique, soit que les efforts d'investissement ont porté fruit en termes de création d'avantages comparatifs. Les pôles sont, à la fois situés dans des industries d'exportation qui occupent une place importante dans l'économie mondiale et articulés avec le tissu économique national.

Le mode d'insertion dans l'économie mondiale est clair. Un pôle de compétitivité correspond au départ à un créneau choisi par les entreprises mais qui a sa place sur une ou plusieurs filières de production. Lorsqu'un pôle de compétitivité est créé, apparaissent des effets d'entraînement dans les deux sens : vers l'amont et vers l'aval des filières de production. Vers l'aval, le pôle de compétitivité signifie des coûts et des prix plus bas. Le pôle pourra alors, soit être valorisé par l'exportation de produits compétitifs, soit permettre la transmission en aval des avantages en termes de coût qu'il engendre pour ainsi faire bénéficier les industries qui, au départ, sont généralement moins compétitives. Un exemple, la production d'acier au Japon, à des prix compétitifs et vendue sur le marché japonais à des prix plus bas que le prix mondial, permettra aux industries utilisatrices d'acier de devenir elles-mêmes compétitives. Une dynamique d'évolution se développe ainsi par transmission des gains de compétitivité à partir du pôle.

En sens inverse, un pôle de compétitivité, c'est-à-dire une industrie puissante crée un marché pour des activités qui vont lui fournir les pro-

duits dont il a besoin. À partir d'un marché intérieur qui apparaît au niveau des filières de production, peuvent se développer de nouvelles industries par un mécanisme, que nous avons qualifié au CEPII de « remontée de filière ».

L'exemple de la Corée est particulièrement typique de cette articulation entre un secteur d'exportation et une substitution d'importation, soit par reconquête du marché intérieur lorsque ce marché était initialement approvisionné par l'étranger, soit création d'un marché qui n'existait pas. Le Japon avec ses groupes industriels et les rapports que ceux-ci entretiennent avec des entreprises de sous-traitance en est un autre.

C'est une vision d'économie de marché mais c'est une économie de marché dans laquelle on privilégie une dynamique de développement à long terme dont on estime que tout le monde en sera bénéficiaire. Cette approche est préférable à tout point de vue à celle qui consiste à comparer, à un moment donné, les coûts et les prix relatifs et à s'approvisionner sur le marché mondial lorsque ceux-ci sont à l'avantage de l'étranger. Il y aura diffusion graduelle d'effets d'entraînement dans le tissu industriel et ainsi possibilité de diversification si le pays est au stade du développement ; ou bien, si le pays est déjà plus industrialisé, il y a possibilité d'évolution, c'est-à-dire possibilité de basculer d'une filière sur une autre, d'un pôle sur un autre, etc. Cette logique du développement, efficace du point de vue économique, présente aussi l'avantage capital de préserver le tissu national.

L'entrevue avec José Luis Solis Gonzales a été réalisée à Montréal, en mai 1986. Les propos ont été recueillis par Christian Deblock et Nadir Haddam.

Interventions économiques : *Dans un monde de plus en plus interdépendant la marge de manoeuvre dont disposent les États-nations dans l'élaboration de leur politique économique est de plus en plus réduite. Parallèlement, l'économie mondiale qui s'est développée rapidement avec la multinationalisation du capital dans l'après-guerre, n'a pas en soi de régulation. Celle-ci passe encore par les États-nations directement ou indirectement par institutions internationales interposées. Ne vivons-nous pas une période de transition ? Les États n'ont-ils pas trop tendance à surévaluer le poids de la contrainte extérieure au même titre qu'ils avaient eu tendance à trop surévaluer la dimension domestique durant l'après-guerre.*

José Luis Solis Gonzales : Les phénomènes de mondialisation du capital et de division internationale du travail, point de départ de l'analyse, passent par la médiation d'un réseau de rapports entre les États-nations, ce que l'on appelle articulation des États-nations. Les États-nations modernes apparaissent de cette façon comme le produit des rapports capitalistes à l'échelle mondiale. C'est un constat qui reste très limité et très général si on ne dépasse pas ce niveau de l'analyse.

Dès l'instant qu'il y a processus d'internationalisation du capital, il y a mobilité des capitaux entre les différentes parties du système. La force de travail n'a pas, par contre, cette mobilité. Il n'y a pas non plus de gestion internationale de la monnaie malgré les efforts entrepris depuis les accords de Bretton Woods. La gestion de la force de travail et de la monnaie se font encore dans le cadre de l'espace des États-nations. Ceux-ci deviennent dans ces conditions une médiation nécessaire pour l'insertion, plus ou moins stable, des économies nationales dans l'économie mondiale. Mais en même temps, chaque État-nation se rapporte à une série de conditions et de situations qui tiennent aux formations sociales spécifiques : les régimes politiques sont hétérogènes et comme c'est le cas dans certains pays sous-développés, l'État-nation peut apparaître sous la forme d'un État non-capitaliste. Il faut donc analyser cette relation entre une structure de classe très hétérogène et le phénomène d'insertion dans l'économie mondiale.

Pour revenir à la question, effectivement, il s'agit d'une étape de transition où les tendances ne se définissent pas. Mais, le problème des États-nations reste central, en particulier pour certains pays de la

périphérie. Le problème des États-nations évoque le problème du sentiment national. Ce problème dépasse les questions purement économiques.

En partant de l'hypothèse qu'il s'agit d'une période de transition, nous pouvons penser que les gouvernements ont dans un premier temps plus ou moins accepté par la force des choses les contraintes de l'extérieur. Mais il faut s'attendre aussi à une réponse de leur part. Les politiques d'ajustement, de remboursement de la dette, etc. soulèvent tellement de problèmes de légitimité que l'on peut s'attendre à des réponses contraires.

La marge de manoeuvre est limitée si nous restons dans le cadre économique, politique et idéologique qui fonctionne dans le présent. Toutes les discussions ont précisément porté, ces dernières années, en Amérique latine, sur une alternative de développement qui envisage une orientation vers le marché interne et la satisfaction des besoins sociaux tout en cherchant à faire face aux exigences de la dette et à accepter le compromis nécessaire à la contrainte de l'extérieur. On cherche une alternative qui, dans le cadre du capitalisme actuel, pourrait combiner les possibilités du marché interne, dans le cas des grands pays, ou d'un marché intégré, dans le cas des autres, et le développement de quelques filières de pointe d'une capacité d'exportation suffisante pour payer la dette ; dans la mesure évidemment où le permet la capacité de production nationale.

I.E. : *Les choix en matière de*

développement iraient donc selon vous, dans la direction d'une consolidation du marché national, mais avec insertion de quelques secteurs de pointe dans l'économie mondiale et acceptation des exigences ?

J.L.G. : Dans le cas du Mexique, un programme d'industrialisation et de commercialisation a été mis de l'avant par le ministère du Commerce et de l'Industrie. Ce programme a trois volets.

Le premier volet porte sur la promotion des exportations et le second, sur le développement d'un noyau endogène constitué par les industries orientées vers la satisfaction des besoins sociaux. Quant au troisième, il porte sur la substitution d'importation. Ce troisième volet présente l'originalité cependant, de chercher à remplacer les importations qui permettent une plus grande intégration de l'appareil productif, c'est-à-dire les « inputs » stratégiques des biens de capital. Ceci ne s'est pas fait dans le passé.

Ce programme véhicule cependant beaucoup d'utopie. La seule possibilité pour le gouvernement mexicain de mener à terme un tel projet serait d'élargir sa base sociale en faisant des concessions réelles à la population et en profitant de ce que j'appellerai, la force de la faiblesse d'être un débiteur majeur. Le Mexique n'a pas profité suffisamment de cette situation lors des négociations sur la dette. Il n'a pas joué suffisamment la carte de la dissuasion financière.

Ce projet offre certaines possibilités d'avenir mais à condition qu'il

y ait un appui de la population et réalisation d'un consensus autour de ses objectifs. Le poids de la contrainte financière extérieure rend bien difficile cette éventualité.

À l'heure actuelle, c'est la promotion des exportations qui l'emporte. Il s'agit d'obtenir à tout prix les devises nécessaires au remboursement de la dette. Pour les gouvernements qui suivent une voie démocratique ou démocratisante, les limites de ces politiques sont claires. Comme les économies sont résolument orientées vers l'extérieur, ces gouvernements sont confrontés sur le plan domestique, à de graves problèmes de légitimité.

Les gouvernements n'ont pas toujours une vision très claire de l'avenir. Les politiques économiques sont aussi bornées. Il a fallu attendre la chute des prix du pétrole pour que le gouvernement mexicain se rende compte que les efforts entrepris pour restructurer l'économie du pays, ont été des efforts inutiles. Le niveau de vie a été abaissé pour rencontrer le compromis de la dette mais c'était du sable qui coulait entre les doigts de la main.

Un changement semble maintenant se dessiner. Certaines déclarations sont à l'effet que la dette ne sera payée que dans la mesure où les capacités du pays le permettent et qu'elle ne le sera pas au détriment du niveau de vie des travailleurs.

Le discours est différent de celui d'il y a deux ans — les contraintes extérieures sont aujourd'hui telles que tout programme d'ajustement qui veuille combiner la croissance

avec le paiement de la dette est condamné d'avance. Certains sociologues parlent même d'anomie au Mexique, pour décrire cette situation où, en l'absence d'un niveau de vie minimal, la population n'attend plus rien de l'avenir et les tensions sociales deviennent explosives.

I.E. : *Comment envisager une alternative économique de développement qui essaierait de trouver un compromis entre les contraintes d'insertion dans l'économie mondiale et les contraintes nationales d'une économie en développement ?*

J.L.G. : Nous nous trouvons à un carrefour.

Les années d'expansion signifiaient la possibilité d'harmoniser ces deux types de contrainte. À l'heure actuelle, l'arbitrage a été abandonné sans que pour autant, des alternatives ne s'affirment vraiment. Nos connaissances ont progressé sur le plan du diagnostic. Pas sur le plan des alternatives.

Une raison tient au fait que les alternatives sont envisagées comme une sorte de catalogue où l'on pourrait choisir l'option qui offrirait du point de vue économique la meilleure rationalité, une rationalité neutre. Une stratégie de développement ne peut être dissociée d'une stratégie d'alternative sociale.

À l'heure actuelle, trois options politiques s'affrontent. La première, c'est le projet libéral proposé par le capital transnational et les fractions locales qui lui sont liées. Cette alternative l'emporte pour le moment.

Une seconde option vient du capitalisme local. Elle consiste à chercher à harmoniser les trois axes de développement dont j'ai fait état précédemment. L'orientation est peut-être davantage donnée au marché interne. Cette stratégie utopique, je pense, renoue avec les analyses de la CEPAL en matière d'industrialisation. Elle trouve son principal appui dans les couches moyennes nationalistes, une partie des travailleurs et dans les fractions du capital qui ont une base d'accumulation locale ou régionale.

Le projet révolutionnaire constitue la troisième option. Il y a eu des percées dans certains pays d'Amérique latine mais sans que ce ne soit pour le moment très clair. L'expérience du Nicaragua montre les difficultés de mettre en place une économie « mixte » de transition, avec pour vecteur principal la satisfaction des besoins sociaux alors que le capital privé et la contrainte extérieure exercent un poids assez grand.

Les résultats sont jusqu'ici décevants dans chacun des trois cas.

Le rapport Macdonald et le libre-échange

Notes d'actualité

Le gouvernement conservateur de Brian Mulroney a peut-être récemment préféré prôner un mandat de l'élection canadienne pour négocier une union de libre-échange avec les États-Unis. Lors de la campagne électorale de l'été de 1984, le tout premier ministre n'a pas fait plus que de promettre d'améliorer, s'il était élu, les relations avec « notre grand voisin du sud », relation qui, selon le ministre Mulroney, avaient en 65 ans déjà subi sur 16 années du gouvernement Trudeau. Dans les rares occasions où mention Mulroney a fait son discours le 2 septembre 1984, a réitéré un projet de libre-échange avec les États-Unis, celui pour exprimer son aspiration.

Ce n'est qu'après l'élection de septembre 1984, que le libre-

échange est véritablement devenu pour le gouvernement le principal instrument pour améliorer les relations avec les États-Unis. L'appui du nouveau gouvernement à une union de libre-échange, initiée entre le Canada et les États-Unis a culminé avec l'accord Free-Trade Agreement au « sommet » de Québec, le 12 mars 1985, moment où Mulroney et le président Reagan de l'Amérique ont signé à Québec une déclaration d'intention d'entreprendre les négociations visant à éliminer les barrières commerciales entre les deux pays. L'ouverture des négociations, ainsi la responsabilité, du tout premier ministre du Commerce extérieur James Killebrack, devait commencer son pari.

Le gouvernement conservateur a certes passé la dernière année de l'imp-

Le rapport Macdonald et le libre-échange

Peter Bakvis

Le gouvernement conservateur de Brian Mulroney ne peut aucunement prétendre posséder un mandat de l'électorat canadien pour négocier une entente de libre-échange avec les États-Unis. Lors de la campagne électorale de l'été de 1984, le futur premier ministre n'a pas fait plus que de promettre d'améliorer, s'il était élu, les relations avec « notre grand voisin du sud », relations qui, selon monsieur Mulroney, seraient en très mauvais état suite aux 16 années du gouvernement Trudeau. Dans les rares occasions où monsieur Mulroney, avant son élection le 4 septembre 1984, a référé au projet de libre-échange avec les États-Unis, c'était pour exprimer son opposition.

Ce n'est qu'après l'élection de septembre 1984 que le libre-

échange est soudainement devenu pour le gouvernement le principal instrument pour améliorer les relations avec les États-Unis. L'appui du nouveau gouvernement à une entente de libre-échange bilatéral entre le Canada et les États-Unis a culminé avec l'accord Reagan-Mulroney au « sommet » de Québec. Le 18 mars 1985, monsieur Mulroney et le président Reagan des États-Unis ont signé à Québec une déclaration d'intention d'entreprendre les négociations visant « à éliminer les barrières commerciales » entre les deux pays. L'ouverture des négociations, sous la responsabilité, du côté canadien du ministre du Commerce extérieur James Kelleher, devait commencer sous peu.

Le gouvernement conservateur a connu jusqu'ici beaucoup de diffi-

cultés à bâtir un semblant de « consensus national » autour du projet de négocier une entente de libre-échange avec les États-Unis. Bien que ce projet puisse compter sur l'appui d'importantes parties des milieux d'affaires, d'où le projet est issu d'ailleurs, toute tentative de trouver des appuis significatifs dans d'autres secteurs de la population canadienne n'a pas eu de succès.

Ainsi, un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes a été chargé de tenir des audiences sur le projet de libre-échange avec les États-Unis. Ce comité, pourtant de majorité conservatrice et favorable en partant au projet, a reçu des centaines de mémoires exprimant des réserves ou étant carrément défavorables au projet, et a finalement déposé une recommandation qui est, à toutes fins pratiques, opposée au projet de libre-échange global. En effet, le comité soutient l'idée de « discussions » sur le commerce bilatéral avec les États-Unis, mais propose qu'elles ne portent que sur l'élimination des « obstacles qui nuisent actuellement aux échanges entre les deux pays et... (de) la création de toute nouvelle barrière non tarifaire »¹. Ensuite, le comité a énuméré une série de secteurs qui devraient être exemptés de toute discussion bilatérale sur la libéralisation des échanges dont, en priorité, les industries culturelles, le secteur agricole, le secteur de l'automobile et les politiques sociales².

Le projet de libre-échange global a cependant été ressuscité suite au coup de pouce important donné au projet par la Commission royale sur l'économie dirigée par l'ancien

ministre des finances Donald Macdonald, et dont le rapport a été publié le 5 septembre 1985. Monsieur Macdonald, ancien ministre libéral et avocat de Bay Street (le centre des affaires de Toronto) depuis 1978, a pris une approche plutôt inusitée en déclarant son appui au projet de libre-échange plusieurs mois avant que la commission ait terminé ses travaux, geste qui peut être comparé à celui d'un juge qui prononce son verdict avant d'avoir écouté toute la preuve. Il n'est pas sans importance que monsieur MacDonald ait annoncé ses couleurs, devant une audience américaine, quelques deux mois (le 19 novembre 1984) après l'élection d'un gouvernement favorable au libre-échange, alors que des rumeurs couraient à l'effet que le nouveau premier ministre abroge les travaux de cette commission dirigée par un ancien ministre libéral, décision que monsieur Mulroney n'a finalement pas prise.

Au Québec, le projet de libre-échange a reçu un appui de taille lorsque le 11 septembre 1985, le premier ministre sortant René Lévesque a validé cette partie des recommandations de la Commission MacDonald. Monsieur Lévesque a même effectué une visite éclair à Washington le 19 septembre pour annoncer à la capitale américaine son appui au projet de libre-échange. Le nouveau gouvernement libéral de Robert Bourassa semble exercer un peu plus de prudence dans le dossier, mais sans aller jusqu'à s'objecter à l'idée même de négocier une entente de libre-échange global, comme l'a fait le gouvernement libéral de l'Ontario.

Il a également refusé de rendre publiques les études faites par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, études qui entreverraient des pertes d'emplois importantes dans plusieurs secteurs de l'économie québécoise advenant l'introduction d'une entente de libre-échange global avec les États-Unis.

L'attitude américaine

En 1983, le gouvernement libéral du Canada a tenté d'amorcer un processus de négociation d'accords sectoriels de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ces tentatives ont cependant échoué devant le peu d'intérêt montré par le gouvernement américain à aborder certaines industries proposées par le Canada, notamment celle des équipements de transport en commun, et devant l'opposition manifestée par les producteurs canadiens de certaines autres industries, notamment celle du textile. Or, après la signature de la déclaration Mulroney-Reagan du 18 mars 1985, l'administration américaine a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée par une approche sectorielle, mais seulement à négocier une entente globale de libre-échange³.

L'intérêt pour les États-Unis d'une entente apparaît évident lorsqu'on examine quelques données sur les échanges commerciaux canado-américains :

— Le Canada possède actuellement une balance commerciale excédentaire très importante avec les États-Unis, soit 22,2 milliards \$

en 1985⁴.

- À partir de 1987 et de la mise en application intégrale des derniers accords du GATT (L'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers), 80 pour cent des biens canadiens seront admis en franchise (c'est-à-dire sans droits de douane) aux États-Unis, alors que seulement 65 pour cent des biens américains seront admis en franchise au Canada⁵.
- Il est prévu qu'en 1987 le tarif moyen appliqué par le Canada à l'égard des biens américains sera d'environ 10 pour cent, alors que celui appliqué par les États-Unis à l'égard des produits canadiens sera inférieur à cinq pour cent⁶.

Le libre-échange mettrait fin à la protection offerte par les barrières tarifaires des deux pays, mais il est évident, en fonction des données ci-dessus, que le Canada serait obligé de sacrifier davantage. Le Canada éliminerait les restrictions que représentent les tarifs sur 35 pour cent des importations venant des États-Unis ; les États-Unis mettraient fin aux restrictions sur 20 pour cent des importations venant du Canada. Et comme l'indiquent les données sur le tarif moyen, le Canada doit diminuer celui-ci plus que les États-Unis dans presque tous les secteurs. Par exemple, en 1987 le tarif canadien sur des articles de machinerie sera de 9,2 pour cent ; le tarif américain ne sera que de 3,7 pour cent⁷. Donc, en éliminant les tarifs des deux côtés de la frontière, le producteur canadien de machines bénéficiera d'une réduction de ses prix sur le marché américain de 3,7 pour cent, mais, par

contre, il verra également ses concurrents américains qui vendent au Canada bénéficier d'une réduction de prix de 9,2 pour cent.

Dans certains secteurs, les tarifs douaniers canadiens demeurent très importants : ils sont en moyenne de 15,5 pour cent sur les meubles et de 20 pour cent sur les textiles et les vêtements. Dans d'autres secteurs, c'est la présence de contingents et de programmes gouvernementaux d'appui — subventions, déductions fiscales, matières premières fournies à bon marché — qui ont permis à certaines industries canadiennes de prospérer, parfois aux dépens des importations américaines. C'est le cas notamment de l'industrie agro-alimentaire du Québec, où des politiques de contingents et de subventions gouvernementales importantes ont permis au Québec d'accroître son niveau d'auto-suffisance alimentaire de 45 à 75 pour cent environ au cours des 10 dernières années. Dans d'autres secteurs, notamment celui de l'automobile, des dispositions législatives imposent des contraintes particulières. Ainsi le Pacte de l'automobile de 1965 oblige les fabricants d'automobiles américains à répartir la production nord-américaine de voitures en fonction de la part de marché de chaque pays. Une entente de libre-échange global aurait pour effet de mettre fin aux tarifs, aux contingents et aux contraintes de localisation et forcerait une « harmonisation » des politiques fiscales et des programmes de subvention dans certains secteurs, ainsi qu'un retrait de l'État canadien de certains autres secteurs où sa présence pourrait constituer, pour les Américains, une

concurrence déloyale⁹.

Les porte-parole au sein du Congrès américain de certains intérêts régionaux et industriels particuliers ont manifesté leur opposition à une entente de libre-échange avec le Canada, craignant l'impact que pourrait avoir sur les électeurs et les électrices une importation accrue du bois de Colombie-Britannique, des produits chimiques de l'Alberta ou des produits de la pêche des Maritimes. Il semble évident, cependant, comme nous le verrons plus loin, que de façon globale les États-Unis seront les grands gagnants d'une politique de libre-échange, ce qui explique l'appui très fort de l'administration, et notamment de la présidence à ce projet. À leurs yeux, l'élimination des barrières protectionnistes devrait favoriser un équilibrage du commerce entre les deux pays, c'est-à-dire une augmentation des exportations au Canada et une diminution des importations du Canada, ce qui contribuerait à diminuer l'excédent commercial de plus de 20 milliards \$ que possède actuellement le Canada dans le commerce bilatéral.

L'argument en faveur du libre-échange

L'argument le plus développé en faveur du libre-échange est celui présenté par le Rapport de la Commission MacDonald. En prenant position pour le libre-échange, la Commission ne peut aucunement prétendre refléter le point de vue exprimé par la majorité des Canadiennes et des Canadiens lors des

audiences. Lorsque ces audiences ont eu lieu à l'automne de 1983, la question du libre-échange avec les États-Unis n'était pas un projet faisant l'objet de débat public intense comme il l'est devenu suite aux élections de septembre 1984. La grande majorité des organismes qui se sont présentés devant la Commission n'ont tout simplement pas senti le besoin de se prononcer sur la question, même si d'importantes associations patronales mettaient de l'avant une politique de libre-échange. À cet égard, la consultation du Comité mixte du Parlement canadien, déjà notée, constitue une évaluation beaucoup plus fidèle de l'opinion populaire sur la question.

Il est également à noter que la prise de position de la Commission Macdonald, qui ressemble étrangement à une conversion post-électorale, n'a pas recueilli l'appui unanime des commissaires. En effet, le seul commissaire venant du milieu syndical ou populaire, Gérard Docquier, a signalé sa dissidence. Monsieur Docquier, directeur canadien des Métallos unis d'Amérique, a particulièrement critiqué la recommandation touchant le libre-échange, l'attaque au régime d'assurance-chômage et le peu de souci que les autres commissaires faisaient du problème du chômage¹⁰.

La Commission MacDonald évoque deux raisons pour appuyer un accord de libre-échange avec les États-Unis : « La première étant l'accès à un marché plus vaste et dépourvu d'entraves et, la seconde, la réalisation d'économies d'échelle »¹¹. En évoquant la thèse sur l'accès au marché américain, la

Commission ne prétend pas que les exportateurs canadiens connaissent des problèmes à ce chapitre. Le Canada bénéficie d'un excédent commercial important avec les États-Unis, les États-Unis absorbent déjà les trois-quarts de nos exportations totales ; et nos exportations aux États-Unis sont en croissance très rapide. En effet, les États-Unis absorbaient 65 pour cent de nos exportations en 1965, et 76 pour cent de nos exportations en 1984.

En évoquant l'accès au marché américain par le libre-échange, la Commission parle plutôt des menaces à cet accès qui pourraient affecter les exportations canadiennes si les États-Unis adoptaient des mesures protectionnistes. Le rapport cite comme exemple les tentatives de producteurs américains d'obtenir des droits compensateurs (droits de douane supplémentaires) sur les importations de bois d'oeuvre, de produits de la pêche et du cuivre venant du Canada¹². La Commission constate, cependant, que les mesures de protection réclamées n'ont pas été accordées et que ces menaces ne disparaîtront pas avec un accord de libre-échange. En effet, les réclamations américaines se basaient sur l'existence au Canada de régimes fiscaux, de subventions et d'autres appuis gouvernementaux plus avantageux que ceux existant aux États-Unis, ce qui créait à leurs yeux une concurrence « déloyale ». La Commission déclare qu'un accord de libre-échange, pour être opérationnel, pourrait forcer une « harmonisation » des politiques gouvernementales, exactement ce que les producteurs américains cherchaient par

l'application de droits compensateurs.

Pour ce qui est de la réalisation d'économies d'échelle, la Commission admet que cela serait nettement à l'avantage des grandes entreprises, mais pas nécessairement à l'avantage de l'économie canadienne :

Si le Canada et les États-Unis libéralisent leurs échanges, les grandes entreprises multinationales en bénéficieront. Le libre-échange favorisera une rationalisation de la production à l'échelle nord-américaine et, de ce fait, provoquera des économies d'échelle. Les entreprises étrangères pourront accéder à un vaste marché américain par l'intermédiaire de leurs filiales canadiennes, mais celles qui produisent déjà aux États-Unis risqueraient de fermer leurs usines au Canada, probablement plus petites que leurs usines américaines, à moins qu'elles ne les convertissent pour ne produire qu'un seul article¹³.

Ce risque que même la Commission MacDonal, pourtant favorable au libre-échange, croit suffisamment important pour le souligner, se pose avec acuité au Canada où, contrairement aux États-Unis, le capital étranger domine encore d'importantes parties de notre secteur de fabrication. Ceci est particulièrement vrai dans des secteurs stratégiques comme le matériel de transport (69 pour cent du capital sous contrôle étranger), les produits chimiques (75 pour cent) et les produits électriques (54 pour cent)¹⁴. Grâce à certaines mesures gouvernementales pour promouvoir le contrôle canadien telles l'Agence d'examen

des investissements étrangers (FIRA), il y a eu un accroissement de la propriété canadienne depuis 10 ans, mais le gouvernement conservateur risque de mettre fin à ce progrès par sa promulgation en juin 1985 de la Loi C-15 qui abolit la FIRA.

Non seulement la Commission Macdonald suggère-t-elle de ne pas restaurer les mécanismes visant à accroître le contrôle canadien de l'économie, elle rejette également toute idée d'une stratégie industrielle qu'elle qualifie d'interventionniste et de stratégie de « choisir des gagnants »¹⁵. Au contraire, la Commission affirme :

Il importe plus que jamais que les Canadiens reconnaissent qu'il faut s'en remettre aux forces du marché pour déterminer l'orientation de notre développement économique¹⁶.

La Commission rejette l'idée de bâtir « artificiellement » un secteur manufacturier par une politique de substitution aux importations, suggérant plutôt que le Canada se spécialise dans le domaine où, selon elle, le pays possède un avantage comparatif, c'est-à-dire la production primaire¹⁷.

L'impact sectoriel du libre échange

La Commission Macdonald admet qu'une entente de libre-échange pourrait avoir un impact majeur sur le secteur manufacturier, mais considère que cela n'importe guère puisque ce secteur emploie

seulement un Canadien sur cinq :

« Une libéralisation des échanges se ferait surtout ressentir sur notre secteur manufacturier ; ce secteur ne représente à l'heure actuelle que moins de 20 pour cent des emplois au Canada. Donc, au pire, une libéralisation des échanges n'aurait d'effets directs que sur le cinquième de la main-d'oeuvre canadienne¹⁸.

La Commission oublie de mentionner que le secteur primaire qui, d'après elle, bénéficiera d'une entente de libre échange, fournit seulement sept pour cent des emplois au Canada, mais que des millions d'emplois dans le secteur tertiaire (services, finances, assurances, distribution, etc.) découlent des effets multiplicateurs des emplois dans le secteur manufacturier.

La Commission oublie également de mentionner que la plupart des ressources primaires entrent déjà en franchise aux États-Unis ou avec des droits de douane négligeables et qu'un accord de libre-échange ne changerait en rien leur situation.

Lorsqu'elle s'efforce d'identifier les « secteurs forts » susceptibles de bénéficier d'un accord de libre-échange, elle ne réussit qu'à en trouver deux : le secteur du « transport urbain » (et notamment Bombardier et Ontario Bus Industries) et le secteur des produits de la forêt¹⁹. La Commission prend le soin, cependant, d'exclure de ce dernier l'industrie du meuble, qui, selon elle, pourrait subir plusieurs fermetures d'usines à cause de la concur-

rence du sud des États-Unis. La Commission oublie encore une fois de mentionner que l'industrie du papier journal, la plus importante composante du secteur forestier, exporte déjà presque 90 pour cent de sa production et que ces exportations entrent en franchise (aucun droit de douane) aux États-Unis.

La liste est beaucoup plus longue lorsque la Commission procède à une énumération des « secteurs faibles » qui subiront des fermetures et des pertes d'emplois avec l'application d'un accord de libre-échange avec les États-Unis : la production de textiles, de vêtements et de chaussures, le matériel et les machines, l'électronique, l'outillage et les produits électriques, les meubles, le matériel scientifique et les produits de consommation²⁰. Quant aux types d'entreprises qui seraient affectées, la Commission affirme que « ce sont les petites entreprises qui auraient le plus de mal à s'ajuster »²¹, mais admet que toute succursale d'une société américaine serait particulièrement susceptible de subir une « restructuration » : « *Le libre-échange accroîtrait cette tendance à la restructuration et à la réduction des effectifs des entreprises* »²².

Ce dernier pronostic correspond à celui déjà identifié par d'autres observateurs et confirmé par un représentant d'une société américaine qui s'est confié au journal *Financial Post* à la condition de ne pas être identifié :

Nous avons demandé à un officier haut placé d'un important fournisseur d'équipements de bureau ayant son siège social aux

États-Unis, comment sa compagnie réagirait à une libéralisation du commerce entre le Canada et les États-Unis. Sa réponse est courte et sans équivoque. La réponse est très simple, dit-il. S'il y avait le libre-échange, il y aurait moins d'investissement. La compagnie chercherait à approvisionner ses clients canadiens actuels à partir des usines américaines²³.

Il s'agit d'un scénario qu'il faut prendre très au sérieux, compte tenu de l'importance des investissements américains au Canada et qui pourraient même affecter des usines qu'on identifie habituellement comme des secteurs de pointe, comme l'usine IBM à Bromont.

L'impact régional du libre-échange

La Commission MacDonald admet que certaines régions, notamment le sud de l'Ontario et le Québec, subiront davantage que d'autres l'impact négatif du libre-échange, pour la simple raison que c'est le secteur manufacturier, qui est concentré dans ces deux provinces, qui connaîtra des fermetures d'usines et des pertes d'emplois. Deux industries identifiées de façon particulière comme étant susceptibles de subir un impact négatif du libre-échange sont l'industrie du textile, dont 43 pour cent des emplois au Canada se trouvent au Québec, et l'industrie du meuble dont 34 pour cent des emplois se trouvent au Québec. Parmi les autres industries identi-

fiées comme « secteur faible » dans un contexte libre-échangiste, le pourcentage d'emplois au Québec est important dans tous les cas : habillement (56 pour cent), chaussures (43 pour cent), machinerie (21 pour cent), produits électriques (25 pour cent), aliments et boissons (24 pour cent)²⁴.

On pourrait étendre cette liste en y ajoutant d'autres industries que la Commission MacDonald n'a pas mentionnées : la fabrication de papiers fins, de papiers d'emballage et de cartons, un sous-secteur de l'industrie des produits forestiers (considérée un « secteur fort » par la Commission MacDonald) qui bénéficient actuellement d'une protection importante face à d'éventuels concurrents du nord-est des États-Unis ; l'industrie des produits chimiques (27 pour cent des emplois au Québec), sans doute exclue à cause des usines ultra-modernes de l'Alberta, mais dont les usines québécoises, déjà aux prises avec les conséquences des fermetures des raffineries et un vieillissement des installations, pourraient avoir du mal à faire face à la concurrence américaine.

La Commission MacDonald admet que l'impact du libre-échange variera de région en région, mais cet impact régional ne vaut pas la peine qu'on s'y attarde, selon elle :

Certains citoyens seront affectés, mais si les travailleurs vont et viennent d'une région à l'autre, à la suite des modifications de politique commerciale, les régions changent de structure et il devient difficile de saisir exactement les effets inter-régionaux de ces poli-

tiques... (Aussi), grâce à leurs fonds de retraite, leur propriété en capital-actions et leurs différents moyens financiers, des citoyens de l'Ontario, par exemple, possèdent des actifs dans d'autres provinces, telle l'Alberta²⁵.

En d'autres mots, puisque les travailleurs québécois peuvent toujours déménager en Alberta et les épargnants québécois peuvent toujours investir leur argent en Alberta, il n'y a pas de raison de s'angoisser du fait que le libre-échange fasse disparaître certains secteurs de l'économie québécoise !

Il faut souligner que l'impact du libre-échange au Québec, où se trouvent d'importantes concentrations de plusieurs des industries qui seraient affectées, ne se ferait pas seulement sentir en termes d'emplois, mais également au niveau des conditions de travail et de rémunération. La CSN a évoqué ce fait dans son mémoire au Comité mixte sur les relations extérieures :

Avec l'absence de protection pour une industrie comme celle du textile, ne pourrait-on pas s'attendre à voir les employeurs tenter de forcer les salarié-e-s canadiens à choisir entre la perte de leur emploi et une dégradation de leurs salaires et de leurs bénéfices sociaux pour qu'ils s'approchent de ceux qui ont cours dans le sud des États-Unis, conséquence des lois décourageant la syndicalisation et de l'héritage de plusieurs siècles d'oppression de la population noire²⁶.

Les implications politiques du libre-échange

La Commission Macdonald évoque la possibilité que les impacts du projet de libre-échange dépassent les limites des changements d'ordre strictement économique :

Il est possible que... l'accord de libre-échange suscite des forces politiques qui, au bout d'un certain temps, rapprocheraient le système fiscal et les règlements industriels canadiens du modèle américain²⁷.

Elle fait particulièrement mention des règlements et politiques :

... dont l'effet serait d'augmenter « artificiellement » les coûts de production des entreprises canadiennes par rapport aux entreprises comparables et concurrentes aux États-Unis... Par exemple, les codes du travail, les exigences en matière de sécurité, les réglementations sur l'environnement et sur les normes des produits peuvent augmenter les frais de production²⁸.

La CSN avait déjà évoqué ces impacts dans son mémoire au Comité mixte :

Une plus grande ouverture sur l'économie américaine, où la déréglementation, la réduction des programmes sociaux et la réduction de la fiscalité ont libre cours, pourrait devenir une autre arme pour ceux qui veulent « niveler » nos programmes sociaux et notre fiscalité, entre autres par la privatisation de cer-



LA COALITION QUÉBÉCOISE D'OPPOSITION AU LIBRE-ÉCHANGE

tains programmes. Le résultat de tout cela sera d'accroître les inégalités et, tout comme aux États-Unis, de connaître un accroissement des tensions sociales et de la violence engendrées par ces inégalités²⁹.

La Commission Macdonald l'admet lorsqu'elle déclare que les changements découlant d'un accord de libre-échange « atténueront progressivement les différences qui existent entre les sociétés canadienne et américaine »³⁰.

Une des conséquences que la Commission prévoit d'un régime de libre-échange est une réduction des pouvoirs des provinces, d'une part parce que le Canada pourrait être obligé de limiter son encouragement au développement économique régional et d'autre part, parce que :

Un accord de libre-échange obligerait les provinces à abandonner une partie de leur liberté en ce qui concerne l'utilisation des politiques portant sur les barrières non tarifaires... Il est concevable, qu'à long terme, un accord de libre-échange réduise le pouvoir des provinces par rapport à celui du gouvernement fédéral et par rapport au marché³¹.

La Commission Macdonald affirme également que le gouvernement canadien pourrait, à cause de la dépendance accrue sur l'économie américaine résultant d'un accord de libre-échange, connaître de plus en plus de difficultés à mener une politique extérieure indépendante. Évoquant « des interventions militaires controversées en Amérique Latine ou ailleurs », la Commission croit que :

Un gouvernement canadien, dans ces circonstances, aura tendance à atténuer au minimum ses critiques à l'endroit des États-Unis afin de préserver les relations canado-américaines³².

Les obstacles à une politique étrangère indépendante pourraient venir de facteurs encore plus tangibles. Si, comme la Commission l'entend, le libre-échange amenait une intégration complète des deux économies et une « rationalisation » de la production sur l'échelle nord-américaine, comment le Canada pourrait-il s'extirper d'une politique d'embargo économique appliquée par les États-Unis, par exemple sur le Nicaragua ? Le Canada serait, dans le cas de l'Amérique centrale, forcé d'abandonner sa politique de promotion de la paix dans cette région et deviendrait partie prenante d'une politique américaine visant, par la militarisation et par la déstabilisation économique, à renverser un régime « ennemi ».

Qui appuie le libre-échange ?

Comme la section précédente l'indique, le libre-échange avec les États-Unis représente un choix d'orientation politique autant qu'économique. Il n'est pas surprenant que le gouvernement qui prône le libre-échange soit le même gouvernement qui trouve banals des incidents comme la découverte d'un plan américain d'installer des armes nucléaires américaines au Canada en cas de menace de guerre, ou la vio-

lation des eaux canadiennes de l'Arctique par un navire de la Garde côtière américaine. Ce n'est pas un hasard que ce soit le même gouvernement qui cherche à réduire la portée des programmes sociaux, entre autres en éliminant leur caractère universel.

Le rapport de la Commission Macdonald représente également, sans doute, un parti-pris politique, au-delà de la volonté des membres de la Commission de prolonger leur longévité en tant que commissaires royaux.

Les prises de position de la Commission Macdonald en faveur de libre-échange, contre l'interventionnisme de l'État et contre l'Assurance-chômage, reflètent assez fidèlement les préjugés et les positions des milieux d'affaires canadiens et ce, jusque dans les contradictions qu'on peut relever dans le rapport. Ainsi, malgré la longue présentation des effets négatifs du projet de libre-échange, la Commission se prononce clairement et fermement en faveur d'une entente de libre-échange global avec les États-Unis et déclare comme « non pratique » une approche de négociations sectorielles³³. Cependant, l'analyse des graves problèmes que subiraient plusieurs industries amène la Commission à considérer leur exclusion comme « justifiable ».

Plusieurs industries canadiennes pourraient en fait avoir des besoins ou des problèmes spécifiques qui justifieraient leur exclusion totale ou partielle d'un régime général de libre-échange³⁴.

Or, si la Commission admet l'ex-

clusion de l'ensemble des « secteurs faibles » mentionnés ci-dessus ainsi que, pour des raisons « d'identité nationale », les industries culturelles, on n'est pas très loin du projet de « libre échange sectoriel », (c'est-à-dire limité à certains secteurs) que la Commission dénonce comme n'étant pas pratique. Ceci n'est pas sans rappeler les représentants des associations patronales sectorielles qui, en se présentant durant l'été de 1985 devant le Comité mixte sur les affaires extérieures, faisaient profession de foi en accordant leur appui sans équivoque au projet de libre-échange global, mais demandaient une exemption pour leur propre industrie à cause de « circonstances particulières ».

La Commission, dans sa position sur le libre-échange, reflète les priorités et les préjugés des milieux d'affaires en passant très rapidement sur les problèmes de chômage et de dislocation des communautés engendrés par leur proposition, tout en concentrant leur attention sur « l'irrationalité » d'une frontière canado-américaine qui empêche les entreprises multinationales de rationaliser la production à l'échelle nord-américaine et les empêche ainsi de profiter des économies d'échelle. Que la rationalisation de la production risque de se faire au profit d'usines situées à Chicago plutôt qu'à Chicoutimi, ou au Tennessee plutôt que dans les Cantons de l'Est, est absolument absent des préoccupations de la Commission.

La prise de position de la Commission Macdonald reflète également un changement d'orientation de la part du grand capital canadien, qui était beaucoup plus protection-

niste il y a 10 ou 15 ans qu'il ne l'est aujourd'hui. Une partie importante des entreprises de fabrication, notamment les succursales de sociétés américaines, ont toujours été assez libres-échangistes, comme l'ont été certaines importantes industries d'extraction de ressources. Ce « lobby » libre-échangiste a été considérablement renforcé par l'ajout, au cours des dernières années, des grandes banques canadiennes et de certaines autres grandes sociétés comme Northern Telecom (filiale de Bell Canada). L'engouement récent de ces dernières pour le libre-échange s'explique par les investissements massifs qu'elles ont réalisés aux États-Unis depuis 10 ans, entre autres pour échapper au manque de dynamisme appréhendé de l'économie canadienne. Ces sociétés ne voient plus comme autrefois le protectionnisme canadien comme l'accès garanti à un marché ferme, mais plutôt comme une entrave à la libre circulation de leurs biens et services à travers tout le continent, et comme un handicap dans le sens que d'éventuelles mesures protectionnistes aux États-Unis pourraient leur nuire si elles sont toujours considérées comme des sociétés étrangères. La signature d'un accord de libre-échange représenterait pour ces sociétés leur acceptation au sein du Club des grandes sociétés américaines.

L'appui du grand capital au projet de libre-échange avec les États-Unis constitue, aux yeux du premier ministre Mulroney, un mandat suffisant pour négocier un tel accord même si, comme nous l'avons déjà démontré, il n'a jamais reçu aucune espèce de mandat populaire de

l'électorat canadien pour le faire. Les milieux qui appuient le libre-échange ont cependant été peu enclins à afficher publiquement leur appui, croyant sans doute que leurs images corporatives n'ont rien à gagner d'une telle publicité. Ce comportement n'est pas sans rappeler ce qu'on fait les mêmes institutions à l'égard du dossier de l'universalité des programmes sociaux : réclamant d'abord des mesures draconiennes pour réduire l'universalité, les présidents des grandes banques et sociétés industrielles sont devenus étrangement muets lorsque la désindexation des pensions de retraite a provoqué l'ire généralisée au printemps 1985 et que le gouvernement Mulroney a finalement reculé.

La complexité du dossier de libre-échange a fait que l'opposition populaire a pris du temps à se mobiliser, mais il n'y a aucun doute que le libre-échange a provoqué la création d'alliances dont l'éventail de secteurs représentés est presque sans précédent. Presque l'ensemble du mouvement syndical canadien, les associations agricoles, les organisations des femmes, les grandes églises, les regroupements d'assistés-e-s sociaux, les associations d'artistes et même certaines associations patronales sectorielles ont publiquement déclaré leur opposition au projet de libre-échange. Des coalitions embryonnaires contre le libre-échange se créent autour de la Fédération du travail de l'Ontario, Solidarité populaire Québec (dont font partie deux centrales syndicales et plus de 30 autres organismes) et au niveau pan-canadien autour du Congrès du travail du Canada.

Sentant le peu d'appui populaire chez la population canadienne pour son projet, monsieur Mulroney a d'abord, en septembre 1985, banni l'expression « libre-échange » du vocabulaire de son gouvernement pour le remplacer par le terme plus inoffensif « d'échanges libéralisés » (« freer trade » plutôt que « free trade »). Depuis février 1986 il évoque également la possibilité que ces négociations ne mènent éventuellement à rien³⁵. Il est à craindre cependant que, par simple souci d'éviter un semblant d'échec dans des négociations qu'il a lui-même sollicitées et sur lesquelles il semble avoir décidé de jouer son avenir politique, monsieur Mulroney n'accepte d'offrir aux Américains des concessions qui porteront atteinte à l'économie, aux programmes sociaux ou à la souveraineté du Canada. N'ayant pas réussi à convaincre la population canadienne que l'importance du déficit gouvernemental justifie des réductions importantes de nos programmes sociaux, le premier ministre pourrait bientôt être tenté de découvrir dans les négociations commerciales avec les États-Unis un nouveau prétexte pour introduire de telles réductions.

Le jeudi 13 février 1986.

Notes

^a « Mulroney contre le libre-échange avec les USA », *Le Devoir*, 16 mai 1983.

¹ Comité mixte sur les relations extérieures du Canada, Rapport au Parlement, 23 août 1985, page 18 :38.

² *Ibid.*, pages 18 :39 et 18 :40.

³ *Globe and Mail*, 23 mars 1985.

⁴ Revue de la Banque du Canada, juin 1985, page S138.

⁵ Compétitivité et sécurité, Ministère des affaires extérieures, Ottawa, 1985, page 35.

⁶ *Globe and Mail*, 21 mars 1985.

⁷ Commission royale sur l'union économique, Rapport, 1985, Vol. 1, page 291.

⁸ *Ibid.*, Vol. 1, page 375.

⁹ *Ibid.*, Vol. 1, pages 338, 339 et 394.

¹⁰ Drache & Cameron, *The Other Macdonald Report*, Toronto, 1985, page X.

¹¹ Commission royale sur l'union économique, Rapport, 1985, Vol. 1, page 359.

¹² *Ibid.*, Vol. 1, page 292.

¹³ *Ibid.*, Vol. 1, page 381.

¹⁴ Données citées dans le Mémoire de la CSN au Comité permanent sur l'expansion économique, Ottawa, mars 1985, page 2a).

¹⁵ Commission royale sur l'union économique, Rapport, 1985, Vol. 2, page 419.

¹⁶ *Ibid.*, Vol. 1, page 296.

¹⁷ *Ibid.*, Vol. 1, pages 296 à 298.

¹⁸ *Ibid.*, Vol. 1, page 369.

¹⁹ *Ibid.*, Vol. 1, pages 377 et 378.

²⁰ *Ibid.*, Vol. 1, page 379.

²¹ *Ibid.*, Vol. 1, page 384.

²² *Ibid.*, Vol. 1, page 383.

²³ Traduction, *Financial Post*, 2 janvier 1985.

²⁴ Statistique Canada, *Emploi, gains et durée du travail*, cat. n^{os} 72-002, mai 1985.

²⁵ Commission royale sur l'union économique, Rapport, 1985, Vol. 1, page 363.

²⁶ CSN, *Mémoire au Comité sur les relations extérieures du Canada*, Ottawa, août 1985, page 4.

²⁷ Commission royale sur l'union économique, Rapport, 1985, Vol. 1, page 397.

²⁸ *Ibid.*, Vol. 1, page 396.

²⁹ CSN, *Mémoire au comité sur les relations extérieures du Canada*, Ottawa, août 1985, page 7.

³⁰ Commission royale sur l'union économique, Rapport, 1985, Vol. 1, page 400.

³¹ *Ibid.*, Vol. 1, page 401.

³² *Ibid.*, Vol. 1, page 398.

³³ *Ibid.*, Vol. 1, page 333.

³⁴ *Ibid.*, Vol. 1, page 336.

³⁵ « Libre-échange. Mulroney : un échec possible », *Le Devoir*, 8 février 1986.

Le fonds de solidarité (FTQ) : une petite révolution syndicale

Louis Fournier

Nous avons publié dans le numéro 14-15 portant sur les politiques industrielles un article de Louis Gill sur le partenariat social et l'actionnariat ouvrier (Louis Gill, « Partenariat social et actionnariat ouvrier. Du rachat d'entreprise au Fonds de solidarité », *Interventions économiques*, nos 14-15, printemps 1985, pp. 261-272). Louis Gill y abordait deux questions : les politiques actuelles de concertation et de participation, d'une part, et l'opportunité du Fonds de solidarité, d'autre part. L'auteur y défendait deux thèses : la première, que l'intérêt actuel au Canada et au Québec du mouvement ouvrier pour les formules de partenariat social et de concertation reflétait le refus persistant des directions syndicales de s'engager dans la direction d'une alternative politique de classe ; et, la seconde, qu'indépendamment des risques élevés que représentent ses investissements et des concessions demandées aux travailleurs-ses des entreprises financées

par celui-ci, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec revenait à demander à ces derniers de subventionner par l'actionnariat ouvrier, le capital des entreprises.

Louis Fournier, directeur des communications au Fonds de solidarité répond à l'argumentation de Louis Gill en développant dans le texte qui suit, dans (2) contre-arguments. Premièrement, Le Fonds de solidarité contribue, en investissant dans le capital de risque, à préserver et à créer des emplois. Formule révolutionnaire en Amérique du Nord, le Fonds constitue, en second lieu, selon Louis Fournier un moyen nouveau que se donne le mouvement syndical dans sa lutte pour le plein emploi et la réalisation d'un socialisme industriel démocratique.

I.E.

Une petite révolution est en cours dans le monde syndical au Québec, et elle va prendre de l'ampleur dans les mois et les années qui viennent.

Cette petite révolution, qui représente une voie d'avenir pour le syndicalisme, c'est le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), une institution unique en son genre en Amérique du Nord.

Le Fonds de solidarité est un fonds d'investissement qui contribue à créer et maintenir des emplois permanents et syndiqués dans des entreprises québécoises viables et rentables. C'est également un fonds de placement qui fait fructifier les épargnes de ses actionnaires, tout en constituant un des meilleurs abris fiscaux qui soient.

Le Fonds de solidarité a été mis sur pied à l'initiative de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la plus importante organisation syndicale québécoise, en vertu de la Loi 192 adoptée par l'Assemblée nationale en juin 1983. Il fait

appel à l'épargne publique depuis février 1984.



La crise de l'emploi

Le fonds de solidarité est né de la pire crise économique survenue depuis les années 1930. Le chômage a atteint des proportions catastrophiques, les mises à pied, les licenciements et les fermetures d'entreprises se sont multipliés. La crise de l'emploi dans le secteur privé — nouvelle crise cyclique du système capitaliste — a eu des répercussions dans le secteur public, sous forme

de coupures de services et de salaires. L'emploi est devenu le problème numéro un. Il le sera pour plusieurs années encore, surtout dans un contexte de changements technologiques radicaux et de compétition internationale accrue.

À la FTQ, des milliers de membres, dans tous les secteurs, ont fait appel à leur organisation syndicale pour protéger leur bien le plus précieux : leur « job ». La protection et l'amélioration de l'emploi sont devenues aussi importantes, et parfois davantage, que la protection et l'amélioration des conditions de travail et de salaires.



Un bilan positif

Deux ans après son lancement, le Fonds affiche un bilan très positif ; en mai 1986, en effet :

- Un actif de plus de 40 millions \$;
- Près de 20 000 adhérents, dont le quart viennent de l'extérieur des rangs de la FTQ ;
- Plus de 2 000 emplois créés et maintenus dans des entreprises québécoises, ce qui a valu au Fonds un « Prix PME 1985 » ;
- Une hausse de valeur des actions

en un an de 10 \$ à 10.51 \$, qui s'ajoute aux économies d'impôt substantielles offertes par le Fonds ;

- Et surtout, une participation active du mouvement syndical au développement de l'emploi et de l'économie au Québec, et la mise en place de nouvelles formes de démocratie économique.

Les quelque 20 000 adhérents au Fonds se répartissent comme suit : environ 75 % sont membres de syndicats affiliés à la FTQ, 12 % sont membres d'autres organisations syndicales — en particulier la CSN, la CEQ et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux — et les autres sont des non-syndiqués.

La majorité des membres de la FTQ adhèrent par déduction à la source sur le salaire, pour des montants d'environ 7 \$ par semaine. La déduction est en vigueur dans près de 300 entreprises et institutions dont les plus grandes au Québec : les gouvernements du Québec et d'Ottawa, Hydro-Québec, Bell Canada, les grandes villes, Steinberg, General Motors, Canadair, Bombardier, les compagnies de pâtes et papiers, Sidbec, O'Keefe, la STCUM, la STRSM, Québecor, la Presse, le Soleil, etc.

En un an, le Fonds de solidarité, grâce à son aide financière et technique, a contribué à créer et maintenir plus de 1 500 emplois, dans des entreprises syndiquées et rentables. Les projets en voie de réalisation totalisent plus de 1 000 autres emplois et les demandes vont croissant.

Des exemples d'intervention des Fonds de Solidarité

- Chez *Pierre Thibault* à Pierre-ville, le NO 1 des fabricants de camions à incendie au Canada, un investissement de 700 000 \$ en capital-actions permet au Fonds de posséder le quart (23,5 %) de cette entreprise en expansion et d'augmenter le nombre des emplois de 150 à 300 d'ici deux ans, et à 400 d'ici cinq ans. Les ouvriers sont membres du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile (TUA).
- À la *Scierie des Outardes* à Baie-Comeau, l'une des plus grandes scieries au Québec, propriété majoritaire de Rexfor, un prêt garanti de 500 000 \$ du Fonds permet de hausser les emplois de 700 à quelque 900. Les ouvriers, membres du Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP), ont également obtenu une participation aux bénéfices.
- À *Luxorama* à St-Jérôme, le NO 2 des fabricants d'armoires de cuisine au Québec, le Fonds a investi 300 000 \$ sous forme de prêt convertible en capital-actions. L'opération permet de consolider 175 emplois, syndiqués avec les Métallos, et d'en créer une cinquantaine d'autres progressivement.
- *Les Aciers Truscon* (ex-Sidbec) à LaSalle : l'intervention du Fonds a permis la réouverture de l'usine, en collaboration avec le Syndicat des Métallos et un partenaire privé, et le maintien de 50 emplois. La contribution du Fonds est de 260 000 \$ (prêt de 230 000 \$ et 30 000 \$ en capital-actions).
- La future *usine de panneaux MAF* pour l'industrie du meuble à Mont-Laurier : dans ce projet mis de l'avant par la communauté locale et la Fraternité des Charpentiers-menuisiers, le Fonds investit 1 million \$ en capital-actions et sous forme de prêt. 300 emplois seront maintenus et créés.
- *Les Produits d'Acier Anjou* à Ville d'Anjou : un investissement de 650 000 \$ du Fonds (600 000 \$ en prêt, 50 000 \$ en capital-actions) permet de maintenir une cinquantaine d'emplois syndiqués avec les Métallos.

Des investissements ont également été autorisés, mais non finalisés, dans 5 autres entreprises situées dans cinq régions différentes : l'Outaouais, l'Estrie, l'Abitibi et les Laurentides. Au total, les 11 dossiers autorisés représentent des sommes de quelque 4,5 millions \$ dont 2,5 millions ont été déboursés. À cela s'ajoutent une douzaine d'autres dossiers qui sont à l'étude de façon approfondie. Depuis les débuts, le Fonds a reçu plus de 200 demandes d'aide financière et technique.

D'autre part, en adhérant à la nouvelle Fédération des coopératives de travail du Québec (coopératives de productions et de services), le Fonds a jeté les bases d'une collaboration avec celles-ci ainsi qu'avec des groupes qui oeuvrent

à la création d'emplois dans des entreprises communautaires. Notons d'ailleurs que le Fonds participe également au lancement de coopératives de travail.

En vertu de la Loi qui l'a créé, le Fonds investit 60 % de son actif dans la

participation à la propriété des entreprises (capital-actions, parts sociales, etc.) et 40 % dans des placements à rendement fixe (prêts garantis, hypothèques, obligations, etc.).



Des conditions

Dans tous les cas où il intervient, le Fonds de solidarité fixe des conditions, sous la forme d'une convention d'actionnaires signée avec l'entreprise. L'accessibilité à une information fiable est essentielle, ce qui implique la possibilité d'être présent là où les décisions se prennent. Dans certains cas, les syndiqués ont des représentants au conseil d'administration. Dans d'autres cas, c'est le Fonds qui est représenté.

Le Fonds de solidarité oeuvre toujours en étroite collaboration avec le groupe de travailleurs et de travailleuses concernés et leur syndicat, d'autant plus que l'information et la formation économique sont l'un des objectifs centraux du Fonds.

L'ouverture des livres de l'entreprise, et donc une meilleure information, contribuent à établir les bases d'un nouveau partenariat. Des formes de gestion participative peu-

vent se développer, l'un des plus beaux exemples étant celui de l'usine Pierre Thibault.

Les syndiqués des entreprises aidées par le Fonds sont évidemment invités à investir eux-mêmes dans le Fonds de solidarité, ce qu'ont fait la grande majorité d'entre eux. Outre le fait qu'ils peuvent ainsi bénéficier d'un plan d'épargne des plus avantageux, il est préférable, de façon générale, que les syndiqués investissent dans le Fonds plutôt que dans leur propre entreprise, ne serait-ce que pour minimiser les risques. C'est notamment ce qu'ont fait les syndiqués de la Scierie des Outardes : la direction de leur entreprise les avait sollicités mais ils ont préféré placer leurs épargnes dans le Fonds qui, lui, a investi dans la Scierie.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'une entreprise en difficulté temporaire, l'intervention financière du Fonds permet généralement au syndicat d'éviter de faire les concessions réclamées par l'employeur. En effet, une entreprise plus forte, en meilleure santé financière, est davantage en position pour répondre aux revendications des travailleurs/euses. La présence du Fonds, loin d'affaiblir l'action syndicale, la consolide, voire la renforce.

Plusieurs syndicats affiliés à la FTQ ont aussi commencé à obtenir une participation financière de l'employeur au Fonds de solidarité, pour le compte de leurs membres-adhérents. Ainsi, pour chaque dollar placé dans le Fonds par un membre, l'employeur verse également un dollar au nom du syndiqué, jusqu'à

concurrence d'un certain montant annuel. Grâce aux économies d'impôt obtenues sur sa part et sur celle de l'employeur, le syndiqué récupère la totalité de sa mise et même davantage dans l'année même, tout en ayant un fonds qui fructifie au fil des ans. Ce gain, inclus dans plusieurs conventions collectives, est particulièrement avantageux pour les syndiqués qui n'avaient pas de caisse de retraite.

De cette façon, non seulement le Fonds aide-t-il à canaliser et à gérer l'épargne collective des travailleurs et travailleuses, mais encore permet-il d'aller chercher une contribution financière du patronat pour des investissements créateurs d'emplois.

Le Fonds commencera également à recueillir bientôt des contributions provenant de caisses de retraite, d'institutions financières, de syndicats et d'autres groupes, grâce à la création d'une nouvelle catégorie d'actions « B ». S'ajoutant aux actions de catégorie « A » destinées aux individus seulement, les actions « B » permettront une participation collective au Fonds de divers organismes. Les syndicats, par exemple, au lieu de placer tous leurs fonds dans des institutions qu'ils ne contrôlent pas — et qui ne créent pas nécessairement des emplois — pourront en canaliser une portion dans le Fonds de solidarité.

Une institution rentable

Faut-il insister sur le fait que le

Fonds de solidarité, voué à l'emploi, est aussi une institution rentable qui offre des garanties financières solides aux épargnants. Sans parler de la valeur de l'action qui a monté, rappelons simplement que le Fonds a reçu un appui massif des deux gouvernements qui y ont injecté 20 millions \$ tout en offrant aux actionnaires un programme unique d'économies d'impôt.

Au prêt de 10 millions \$ du Québec, à des taux avantageux, s'est ajouté récemment une subvention fédérale de 10 millions \$ versée à la FTQ pour être investie en capital-action dans le Fonds. Cette dernière contribution a pour effet d'assurer encore plus de sécurité aux épargnants, qui peuvent aussi compter sur l'expertise d'une équipe de gestionnaires compétents et expérimentés.



Un modèle au Canada

En conclusion, on doit noter que le Fonds de solidarité constitue un modèle qui est en bonne voie d'être imité ailleurs au Canada et même aux États-Unis. Le Congrès du travail du Canada (CTC), la grande centrale syndicale canadienne à

laquelle la FTQ est rattachée, a recommandé à tous ses affiliés de mettre sur pied des fonds semblables dans les autres provinces. Des démarches sont en cours à ce sujet, en particulier au Manitoba où l'on trouve un gouvernement social-démocrate (M. Ed Broadbent, leader du NPD, est d'ailleurs l'un des plus fervents supporteurs du Fonds de solidarité).

Il faut dire aussi que le Fonds de solidarité s'inscrit dans une tendance fort active, depuis quelques années déjà, au sein du mouvement ouvrier européen, notamment dans les pays scandinaves, en Allemagne et en France. La Confédération européenne des syndicats (CES) a appuyé la création de « fonds d'investissement des travailleurs ».

En Suède, l'instauration d'un « Fonds salarial » fut voté en 1983. Employés-ées et employeurs y contribuent par un prélèvement obligatoire sur les salaires et les profits. En France, la CFDT prône l'établissement de Fonds salariaux, du même genre, mais par entreprise. Depuis 1984, de tels fonds ont été développés dans une centaine d'entreprises. En Allemagne (RFA), de telles initiatives commencent également à se développer.

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



L'outil de travail

En ces temps difficiles, seul le retour à la croissance économique permettra d'assurer de nouveaux progrès sociaux ainsi qu'un meilleur partage de la richesse collective et des gains de productivité — notamment par la réduction du temps de travail. Or, il faut créer de la richesse collective si tant est qu'on veuille mieux la partager. Et pour créer cette richesse, il faut investir dans l'entreprise.

Vouloir renforcer la viabilité et la rentabilité des entreprises, améliorer leur productivité et leur compétitivité, ce n'est pas affaiblir le mouvement syndical mais le renforcer. C'est protéger l'outil de travail, lutter pour l'emploi et poser les bases de nouveaux gains pour les travailleurs et les travailleuses, grâce à leurs luttes syndicales.

C'est dans cette perspective que les syndicats doivent « se préoccuper des conditions qui feront que les entreprises vont rester ouvertes et que les emplois se maintiendront, voire augmenteront », comme le soulignait l'ex-vice-présidente de la CSN, Francine Lalonde (LE DEVOIR, 30 avril 1983).

Le socialisme démocratique

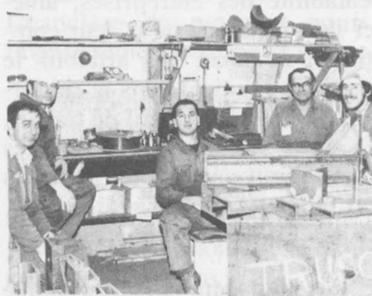
En conclusion, il faut souligner que si le fonds de solidarité est un moyen nouveau que se donne le

mouvement syndical québécois dans sa lutte pour le plein emploi, ce n'est, bien sûr, qu'un outil parmi d'autres dans le « coffre à outils ».

Pour la FTQ, la mise en oeuvre d'une politique intégrée de plein emploi doit être le pivot central de la politique économique du Québec pour les années à venir ; et c'est le gouvernement du Québec qui doit en être le maître d'oeuvre. Une telle politique doit s'articuler, entre autres, autour des moyens suivants : rôle moteur de l'État et développement des entreprises publiques ; contrôle plus strict des entreprises

privées ; canalisation des épargnes collectives vers le développement économique du Québec ; loi pour contrer les fermetures d'entreprises et les licenciements ou en minimiser les effets par des programmes de formation et de recyclage et enfin — le dernier mais non le moindre — réduction du temps de travail.

Tous ces moyens — y compris le Fonds de solidarité — visent à changer progressivement les règles du jeu. Ils peuvent ouvrir la voie à des changements plus profonds qui correspondent au projet de société de la FTQ : le socialisme démocratique.



L'État en devenir

Dossier

La dérive de l'État...
Chapitre 1

Le rôle de l'État...
Chapitre 2

La dérive de l'État...
Chapitre 3

Le rôle de l'État...
Chapitre 4

48

Dossier

L'État en devenir

Par le Collectif de la revue

1) Le débat sur l'État Quel débat ?

Pour diverses raisons dont, entre autres, la résurgence des idées néolibérales et l'érosion de la légitimité du modèle keynésien d'intervention publique, le débat sur l'État est aujourd'hui bloqué ; polarisé qu'il est entre tenants et adversaires de l'État-providence et de l'État-minimum, délimité aussi par le syllogisme de l'argumentation.

Pour les uns, la critique des modalités de l'intervention publique, du coût financier de cette intervention, du mode de décision dans la sphère politique, ou tout simplement l'incapacité chronique de l'État-providence d'atteindre les objectifs économiques et sociaux fixés, conduit rapidement à un glissement sur la critique de l'État, puis sous le couvert d'une référence à la vertu du modèle concurrentiel, à un vibrant plaidoyer en faveur de l'État-minimum, autrement dit en faveur de la déréglementation, de la désinstitutionnalisation de la société et du laisser faire. Pour les autres au contraire, chevaliers modernes de l'intérêt collectif, un éventuel retour

au passé et l'ampleur des difficultés économiques actuelles suffisent en soi à justifier la présence de l'État, et aussi par glissement, à rappeler le caractère inachevé du projet keynésien et social démocrate.

Combat de titans, mettant en jeu les forces du bien et du mal, la lutte que se livrent partisans de la « moindre ingérence » et ceux de la « planification rationnelle » trouve sa source dans la même tradition libérale, une tradition partagée depuis les premiers temps du capitalisme entre Locke et Hegel, comme n'a jamais manqué de le rappeler Hayek, mais aussi bien avant lui, Marx et les philosophes marxistes. Présenté sous cet angle, le débat sur l'État ne mène nulle part, et ceci, pour trois raisons.

* Premièrement, comme le souligne J.J. Gislain dans son texte, on ne peut dissocier État et reproduction tout comme on ne peut dissocier État et marché.

Curieuse constatation : par un retour des choses, incompréhensible si l'on considère la tradition anti-étatique de la pensée socialiste, marxistes et socialistes sont devenus partie prenante dans le débat entre tenants et adversaires de l'interven-

tion publique. Au nom de la préservation des acquis et des filets protecteurs, ceux-ci en arrivent à voir uniquement le côté face de l'État-providence. On devient alors d'ardents défenseurs au mieux d'un État qui serait redevenu neutre, au pire du capitalisme d'État, moindre mal par rapport à l'État minimum des néo-libéraux. Considéré il y a peu de temps encore comme une théorie bourgeoise, le keynésianisme est même devenu le référent théorique obligé et la clé d'un nouveau socialisme d'État. Curieuse évolution des choses que tout ceci ! Les analyses d'Engels sur l'État capitaliste collectif et les critiques de Marx sur le socialisme d'État apparaissent bien loin !

En empruntant cette direction, on oublie non seulement le côté pile de l'État mais surtout, on perd de vue le caractère indissociable de la relation État/société en économie de marché.

L'intervention de l'État « dérive » des caractéristiques — et des contradictions — même d'une société fondée sur la propriété privée, l'intérêt individuel et l'autonomie du marché. L'intervention de l'État et la régulation marchande constituent les deux éléments sur lesquels repose la reproduction d'un tel type de société. Et, faut-il le rappeler, la reproduction passe par la perpétuation des rapports sociaux existants et la poursuite de l'accumulation du capital, et non par la réalisation du plein emploi et la recherche d'une plus grande équité sociale ! Ce qui change d'un régime d'accumulation à l'autre, c'est d'une part, la nature du rapport État-marché, et d'autre part, le mode d'intervention de

l'État ; question largement abordée par les théoriciens de la « régulation » et ceux de la « dérivation ». Ceci nous conduit au second point.

* L'analyse de l'État ne peut dissocier celui-ci du contexte historique dans lequel il s'insère c'est-à-dire des modalités économiques et sociales de la croissance. L'angle sous lequel est abordé le débat sur l'État ignore dans une certaine mesure le temps ou n'en tient compte que dans une perspective de progression historique.

L'État occuperait le centre d'un processus historique nous conduisant selon le cas vers deux types d'extrême : d'un côté une société réduite à une sorte de vaste marché concurrentiel ; de l'autre — selon l'idéal humaniste — une situation d'équilibre social obtenu par le biais des interventions d'un État qui se voudrait le gardien de la justice redistributive et du progrès tant économique que social.

Selon l'approche, l'État, médiateur du progrès, apparaît comme le garant d'un ordre concurrentiel ou celui d'une croissance équilibrée et équitable. La montée des dépenses publiques et « l'activisme » de l'État au cours de l'après-guerre s'expliquent par la nature du modèle de croissance qui a caractérisé cette époque. De même, la crise financière de l'État et la remise en cause du mode de régulation étatique ne peuvent trouver une signification qu'en rapport avec les limites d'un modèle keynésien confronté aux déformations progressives des conditions de reproduction. Or tout en s'opérant dans un continuum de croissance, ces dernières ne man-

quent pas d'être affectées par l'ouverture de plus en plus grande des économies sur l'extérieur et par la mondialisation (au sens de Michalet) des échanges.

L'État keynésien a correspondu à une époque donnée du capitalisme. Il nous faut le souligner. Il ne saurait donc être question dans le contexte de crise actuelle de situer le débat sur l'État autrement qu'en rattachant la crise de l'État à la crise d'un modèle de croissance et à celle du mode de régulation qui lui est associé. Dès lors, on interprète les glissements de plus en plus perceptibles dans le mode d'intervention comme autant d'ajustements « ad hoc » opérés tant pour sortir l'État des impasses dans lequel il se trouve que pour jeter les bases d'un nouveau mode d'intervention, approprié aux conditions nouvelles de la reproduction. Période de transition critique entre deux modèles de croissance — un premier qui achève et un second encore en émergence — la crise actuelle traduit également un passage entre deux modèles de gestion étatique. Le premier de type keynésien se retrouve aujourd'hui dans l'impasse. Quant au second, on commence seulement à en voir surgir les premiers éléments dans les tâtonnements des politiques gouvernementales.

Quoiqu'il en soit, et cela constitue le point central, la réponse à la crise actuelle de l'État ne réside ni dans le retour à un hypothétique État-minimum. Et si encore aujourd'hui l'intervention de l'État demeure inscrite dans le cadre du modèle keynésien, les changements apparaissent à la fois suffisamment nombreux, réparables et détermi-

nants au plan des enjeux sociétaux pour que leur analyse transcende le traditionnel rappel des bienfaits de l'État dans l'après-guerre ou la critique rituelle des thèses néo-libérales.

* Le troisième élément qui nous amène à croire que le débat sur l'État est mal engagé concerne le plan politique. S'agit-il en effet de se limiter à déterminer si oui ou non l'État doit intervenir ou encore de savoir comment — face à la montée du conservatisme — on peut « sauver les meubles » (v.g. préserver les acquis socio-économiques de l'État-providence)? Nous croyons plutôt qu'il importe de se définir une attitude et de se positionner face aux mutations en cours.

Les enjeux apparaissent de plus en plus clairs tout comme d'ailleurs, les limites de la revendication sociale et de la social-démocratie en économie de marché. En outre, il devient essentiel de déterminer, à partir d'une lecture de la réalité économique actuelle, les tendances en émergence, les mutations en cours et la direction que prend l'intervention de l'État aux plans économiques et social. Cela constitue le préalable à toute élaboration de revendications et de positions politiques. Il ne s'agit surtout pas d'être en retard d'un train et de revendiquer l'État-providence quarante ans trop tard!

Si pour le moment, rien ne semble encore prédéterminé, au moins deux tendances lourdes se dégagent. Sur le plan économique, l'intervention de l'État achève de se définir principalement autour d'impératifs nationaux en confinant la dimension internationale à un rôle résiduel par rapport à la politique économique nationale. Nous ne pouvons échapp-

per à l'ouverture sur l'extérieur ni à la multinationalisation et à la mondialisation des échanges. La politique économique ira dans cette direction, soit celle de *l'encadrement, de la régulation et de l'orientation de la croissance en économie ouverte*. De quel type de politique il s'agira et de quelle manière s'effectuera la maîtrise du développement dans un tel contexte, voilà toute la question.

Sur le plan social, on dénote une autre tendance majeure soit le désengagement et le repli de l'intervention directe, discrétionnaire au profit d'une intervention plus neutre, qui se rapprocherait davantage du mode d'intervention sur le plan économique. La crise financière et les contraintes de la concurrence internationale aidant, les modalités d'intervention de l'État sur le plan social paraissent s'orienter vers un type de *régulation sociale, essentiellement « ex-post »*, selon des principes analogues à ceux de la régulation économique. *On n'assisterait pas à un retour à l'État protecteur du XIX^e siècle, mais plutôt à une redéfinition de la fonction sociale de l'État dans une société individualisée selon des formules qui rendraient davantage compte de la prise en charge du social par les familles, les institutions privées, etc. et des nécessaires flexibilités sur les marchés : allocation des fonds par l'intermédiaire d'organismes distributeurs comme Centraide, formules diverses de revenu minimum garanti, etc.* Là aussi la question posée sera de savoir quel type de politique sociale et de contrat social se façonneront dans une société plus individualisée, plus parcellisée ?

2) Le débat sur l'État : Quel État ?

Notre *point de départ* ne peut être que le *contexte actuel de transition*, avec tout ce que cela implique de mise en forme, de tensions, d'incertitudes, de risques de rupture, etc. entre deux modèles de gestion étatique. Trois questions peuvent dès lors être posées.

1. À la lumière des changements en cours, au Québec et au Canada, mais aussi dans l'ensemble des principaux pays occidentaux, quelle orientation semble prendre l'intervention de l'État sur les plans économiques et social ? En particulier, quelles contraintes paraît imposer à la fonction économique de l'État, la mondialisation croissante des échanges, et à fonction sociale, l'individualisation des rapports sociaux ?

2. Face aux mutations internationales d'une part, et sociétales d'autre part, auxquelles il a été confronté, pourquoi le modèle keynésien de gestion étatique n'a-t-il pu vraiment apporter de réponse, et en quoi la réponse apportée a-t-elle débouché sur une crise à la fois financière et de légitimité de l'État ? En particulier, quel lien existe-t-il entre d'un côté le poids de l'État et le déficit budgétaire, et de l'autre cette incapacité structurelle d'un modèle, avant tout national et redistributif, à s'ajuster au changement ?

3. Quelle maîtrise du développement préconiser en économie ouverte ? Enfin, quelle solidarité proposer dans une société individualisée, émiettée et parcellisée ?

C'est à ces questions que tentent de répondre les textes et essais de ce numéro et du numéro prochain.

L'État et le marché : réflexions sur leur articulation institutionnelle

Jean-Jacques Gislain

L'objet du présent article est de tenter de recentrer la problématique de la relation État-marché dans un cadre analytique qui puisse être utile au débat actuel sur cette question. Après avoir rappelé, dans une courte première partie, le caractère institutionnel central que joue orga-

nisationnellement l'État dans le maintien ou la transformation de l'ordre social et économique dans une société étatique ; sont examinés, dans une seconde partie, les types d'argumentation et les fondements théoriques principaux qui alimentent actuellement le débat sur la relation

État-marché. Arrivant à la conclusion qu'aussi bien la conception libérale que la conception marxiste orthodoxe, s'enferment dans une même représentation idéologique où le Marché, comme catégorie logique et historique posée a priori, fonctionne analytiquement de façon référentielle alors que l'État est relégué hiérarchiquement à un simple rôle instrumental d'obstruction perverse ou de défense objective des « forces du Marché » ; il est ensuite, dans une troisième partie, mis en évidence l'intérêt de la théorie dite de la « régulation » pour comprendre le rôle central qu'a rempli successivement l'État, notamment dans la phase contemporaine de « régulation monopoliste », dans les modalités sociales et économiques de la reproduction réussie du système capitaliste. Mais c'est surtout la pertinence de l'analyse de K. Polanyi dans *La Grande Transformation* qui est mise en évidence comme cadre analytique permettant que puisse être compris le caractère historiquement défini d'une *configuration institutionnelle État-marché* et le rôle essentiel que joue un genre historique d'État (pouvoirs municipaux, État Nation mercantile, État libéral, État-interventionniste), résultat historique des rapports de forces politiques en présence, dans la création et le maintien d'un genre historique de marché (marchés non concurrentiels, marché régulé, marché autorégulateur, marché à nouveau régulé).

Enfin dans une dernière partie, nous tenterons de brosser rapidement quelques aspects du tableau de ce qui pourrait être une nouvelle configuration institutionnelle État-marché dans les économies capita-

listes avancées, notamment ceux concernant les nouveaux genres historiques de politique sociale et économique et les nouveaux genres historiques de marchés qui y sont liés.

Le débat sur l'État : quel débat ?

À l'occasion de toute période historique de mutation structurelle de la société, les institutions sociales font l'objet d'une remise en cause « systématique ». En effet, le rôle essentiel des institutions est d'assurer la reproduction de la société et, par là même lorsque cette reproduction est réussie, la continuité du système social existant. Il n'est alors pas étonnant qu'en période de transformation sociétale la redéfinition de la nature et du rôle des institutions constitue l'enjeu politique fondamental.

Depuis longtemps¹, et sans doute pour une période historique assez longue², l'État, comme forme sociale de domination d'un pouvoir politique (auto)institué en organisation de droit régissant la société, est l'*institution centrale* qui assure le « bouclage » du système social sur lui-même. Dans ces conditions, l'État ne peut plus être connu et reconnu réellement autrement que comme l'institution constitutive du principe de réalité d'une entité sociétale, c'est-à-dire d'un ensemble d'espaces et de rapports sociaux et

territoriaux maintenu en (à l')ordre car organisé.

Simple cadre ou carcan rigide, l'État, institution de droit, assure l'ordre dans la société, c'est-à-dire la légitimité des pouvoirs institués et la délimitation des intervalles ordonnés à l'intérieur desquels sont socialement tolérables certaines luttes sociales de (re-dé)classement, et cela quels que soient historiquement les commanditaires et bénéficiaires de ce maintien de l'ordre.

Ni ordre hiérarchique mais sans pouvoirs de la primitive « Société contre l'État »³, ni ordre issu de la complexité organisatrice de l'éventuelle future « société autonome » produisant ses propres institutions et sachant qu'elle le fait⁴, l'ordre de la société étatique procède de la capacité institutionnelle de l'État à organiser et à gérer un (nouvel) ordre établi. En ce sens l'État Institution dans une société étatique n'est pas une organisation sociale « au service de » mais l'organisation sociale de la société en tant que telle. L'État n'a pas une ou des fonctions dans la société, il n'est pas non plus un instrument du pouvoir, l'État n'est une institution ni fonctionnelle ni instrumentale, il est l'Institution organisationnelle de la société, il est le pouvoir politique institué ; au même titre que la famille n'est ni l'instrument du pouvoir patriarcal, ni une institution fonctionnelle de la gestion domestique, la famille est l'institution organisationnelle de la reproduction, elle est le pouvoir institué dans l'espace de la reproduction humaine.

Dire que l'État est le pouvoir politique institué, cela ne qualifie historiquement ni les conditions

sociales conflictuelles, sinon antagoniques, que ce pouvoir doit gérer, ni la (les) catégorie(s) sociale(s) gérante(s) de ce pouvoir. L'État comme figure centrale du pouvoir institué constitue l'invariant historique qui caractérise la société étatique.

Reposant sur ces fondements, la problématique de l'État Institution ne peut plus alors se situer en extériorité à celle portant sur l'ensemble de la société étatique. De même, tout autre institution de la société étatique ne peut plus alors être analysée en extériorité logique et historique par rapport à l'État. Et cela est particulièrement le cas pour ce qui est de l'institution « marché ».

Le débat sur l'État et le marché : quel débat ?

La façon dominante dont le débat actuel est posé concernant l'État et le marché se réduit curieusement à la question : l'État ou le Marché ? avec sa variante : l'État-Providence ou l'État-minimum ? De plus, l'argumentation la plus souvent retenue relève d'un archaïsme méthodologique particulièrement surprenant. Il s'agit en effet de la vieille méthode scholastique du syllogisme.

Posant la question : État ou Marché ? les tenants du Marché raisonnent de la façon suivante : « le libre fonctionnement du Marché concurrentiel est le système économique le plus efficace ; or, le Marché est de

moins en moins libre et concurrentiel du fait de l'interventionnisme étatique ; donc, si on veut améliorer la performance économique il faut rétablir le libre Marché concurrentiel et corrélativement réduire l'interventionnisme étatique ; ou, »l'interventionnisme étatique est néfaste et inefficace ; or, l'interventionnisme étatique n'a jamais été aussi important ; donc si on veut améliorer la performance économique il faut réduire l'interventionnisme étatique et corrélativement rétablir le libre Marché concurrentiel » ; ou encore, « lorsqu'il y avait plus de Marché et moins d'État l'économie fonctionnait mieux ; or, il y a actuellement plus d'État et moins de Marché et l'économie fonctionne moins bien ; donc, si on veut revenir à une économie prospère, il faut réduire l'importance de l'État au profit du Marché »... et ainsi de suite.

Inversement, les tenants de l'interventionnisme étatique raisonnent de la façon suivante : « la croissance et le bien être économique n'ont jamais été aussi importants que durant les Trente Glorieuses d'après-guerre ; or, durant ces trente années, l'intervention de l'État a été croissante et n'a jamais été aussi importante dans tous les domaines de l'économie ; donc, s'il existe des difficultés économiques actuellement c'est parce que l'interventionnisme étatique n'est plus d'une ampleur suffisante » ; ou, « seul l'État est capable de pallier aux insuffisances et imperfections du Marché ; or, la situation économique actuelle est particulièrement difficile ; donc, cette situation provient sans doute du fait que l'État n'assure pas suffisamment son rôle de régula-

teur et de substitut du Marché », ou encore, « le Marché livré à lui-même est non seulement source de gaspillages et d'inégalités sociales mais de plus conduit à d'inévitables graves crises économiques sources de profondes régressions sociales sinon de guerre ; or, le Marché domine encore en large partie l'activité économique ; donc, pour éviter les risques que nous fait encourir cette situation, il faut encore plus contrôler et réduire l'importance du Marché, seul l'État est capable d'assurer cette tâche »... et ainsi de suite.

L'argumentation logique sous cette forme syllogistique, malgré son indéniable efficacité pour faire passer un discours idéologique, est d'une rigueur analytique pour le moins douteuse sinon totalement fallacieuse. De plus, et c'est l'essentiel, les données du débat ainsi posées, il est inévitable que celui-ci s'enferme dans une casuistique sans issue car reposant sur la prémisse erronée de l'altérité du Marché et de l'État.

Prendre pour prémisse indiscutable le postulat de l'altérité radicale du Marché et de l'État révèle, comme nous tenterons de le montrer plus loin, une méconnaissance certaine, à la fois, historique, du processus d'émergence de ces deux institutions, et analytique, de la relation institutionnelle hiérarchique liant ces deux institutions. L'origine de cette méconnaissance est à rechercher du côté des fondements théoriques philosophico-politiques de l'articulation analytique entre État et Marché que prônent respectivement les pensées libérale et marxiste orthodoxes.

La dichotomie au sein de la pensée libérale entre État et Marché, comme s'il existait réellement deux « mondes possibles » dans une même société, un « monde politique » et un « monde économique », cette double fantasmagorie intellectuelle qui pervertit encore de nos jours la problématique État-marché, trouve sa source dans le vieux cadre référentiel de la pensée libérale, partagée qu'elle est entre Hobbes et Rousseau, Hegel et Locke, entre, d'une part, une représentation de l'*État Souverain* issu du contrat social primitif et/ou de l'évolution historique orientée vers l'objectivisation de la réalisation unanime de l'incarnation concrète de l'esprit absolu, et d'autre part, une représentation du *Marché Naturel*, né spontanément de l'inclination de la nature humaine qui pousse chacun, individu séparés seul propriétaire naturellement légitime des fruits de son travail laborieux, « à troquer et à échanger », et qui assure à l'ensemble de ces Robinson Crusocé un maximum de satisfaction et l'allocation optimale de leurs ressources. C'est se fondant encore sur cette philosophie naturaliste de l'État Souverain, institution politique consensuellement cantonnée au strict maintien de la défense juridique de l'exercice libre et légitime des intérêts particuliers, et du *Marché Naturel*, institution économique naturelle permettant la confrontation harmonieuse des intérêts particuliers, que doit être comprise l'offensive récente des néo-libéraux contre l'État, accusé d'avoir transgressé son rôle strictement « politique » : assurer juridiquement la liberté des échangistes et donc la bonne marche

du *Marché*⁵.

Le discours idéologique néolibéral actuel se réduit alors pauvrement à ressasser les vertus du vieux fantôme paradigmatique du *Marché Naturel* autorégulateur et harmonieux, chère à la pensée libérale du XIX^e siècle, et à tenter de lui redonner vie en le recouvrant des oripeaux flambant neufs de la « nouvelle » théorie monétariste, succédané de la vieille théorie quantitative de la monnaie, et de la « nouvelle » théorie de l'offre, succédané de la vieille loi des débouchés, sans parler du vieux discours dénonciateur de l'annihilation par l'État omniprésent et parasite de la rationalité omnisciente de nos Robinson Crusocé.

Le moins que l'on puisse dire est que les fondements de cette nouvelle-ancienne conception libérale sont bien fragiles, et on ne peut que s'étonner actuellement de sa puissante force de capture intellectuelle sur les « esprits modernistes » de tous bords.

La suprématie idéologique qu'impose la pensée libérale a à un tel point contaminé et totalement perverti le débat actuel sur la relation État-marché, que même l'héritage de la pensée socialiste et marxiste, dont une des caractéristiques fondamentales est de ne pas dissocier État et marché dans leur lien dialectique, et consécutivement de fonder une tradition révolutionnaire anti-étatique et/parce que anti-capitaliste, se trouve lui-même évincé dans le discours de nombreux socialistes.

Nombreux marxistes et socialistes ainsi paradoxalement devenus parti prenants dans le débat entre les tenants et adversaires de l'interven-

tion de l'État dans/contre le Marché. Au nom de la préservation des acquis sociaux et des garanties qu'offre l'État contre les méfaits du « capitalisme sauvage », comme si l'État pouvait se situer au-dessus de la mêlée, ceux-ci deviennent d'ardents défenseurs du capitalisme d'État. Considéré il y a peu de temps encore comme une théorie « bourgeoise », au service idéologique et instrument du capitalisme monopoliste d'État, le keynésianisme est devenu, pour de nombreux marxistes orthodoxes occidentaux, le référent théorique obligé et la clef qui assure la voie vers un nouveau socialisme d'État.

Outre la pesanteur de l'hégémonie idéologique de la pensée libérale, l'origine de la vulnérabilité de la pensée marxiste doit d'abord être recherchée dans les propres fondements de la théorie marxiste orthodoxe.

Dans la conception marxiste de l'articulation État-marché au sein de la formation sociale capitaliste, certains éléments d'analyses synchronique peuvent fournir matière à réponses pertinentes concernant notre questionnement, notamment quant au rôle de l'État dans la reproduction réussie simultanément, d'une part, des rapports sociaux nécessaires au bon fonctionnement du marché, et d'autre part, des rapports de production nécessaires à l'accumulation du capital. Par contre, l'analyse marxiste orthodoxe trouve rapidement sa limite lorsqu'il faut analyser diachroniquement les mutations sociétales intervenant dans l'articulation État-marché, donc lorsque ce qui est en question est, non plus le rôle instrumental de

l'État au service de l'économie marchande capitaliste « en général », mais la nature historiquement dynamique de cette articulation.

En effet, peut-être faute d'une théorie de l'État produite par Marx lui-même, l'analyse marxiste orthodoxe contemporaine, soit tente de réduire la relation État-marché à une relation où l'« instance » économique, le Marché, surdéterminerait l'« instance » étatique et ses « appareils idéologiques »⁶, soit tente, plus simplement encore, de réduire la relation État-marché à une relation instrumentale où l'État serait objectivement au service des impératifs de valorisation du capital monopoliste dominant sur le Marché⁷.

Ces deux types de conception, d'ailleurs idéologiquement complémentaires, achoppent dès lors, l'une comme l'autre, sur la question du lien dialectique qui crée le mouvement historique de transformation de la nature du rapport État-marché. En effet, en défendant la thèse de la subordination en dernier ressort de l'État aux « forces » du Marché, elles s'empêchent de penser, d'une part, comment l'État peut avoir l'initiative dans l'établissement des modalités sociales historiques spécifiques de régulation du marché, et d'autre part, les modalités sociales de transition vers une nouvelle forme radicale d'organisation sociétale. On comprend mal, par ailleurs, partant des prémisses d'une subordination historiquement établie de l'État au Marché, d'une part, comment l'État pourrait être le lieu politique de la transformation réformatrice des conditions du Marché, et d'autre part, comment une révolution politi-

que radicale pourrait subvertir durablement des « forces » du Marché.

En ce sens, et paradoxalement, l'analyse marxiste orthodoxe rejoint dans une certaine mesure la pensée libérale à propos de l'ordre logique de démonstration du lien analytique entre État et Marché (le Marché étant dans l'analyse logiquement antérieur à l'État), et de l'ordre historique de détermination du lien analytique entre État et Marché (le Marché étant historiquement antérieur à l'État). Ceci entraîne qu'aussi bien pour les libéraux que pour les marxistes, l'État est une « conséquence », pour les premiers, néfaste car pervertissant sournoisement les bienfaits naturels du libre marché concurrentiel, pour les seconds, néfaste car préservant contre toute logique de l'histoire les méfaits de l'économie marchande capitaliste.

Adulé ou honni, sans cesse annoncé comme la source primitive de libération individuelle ou dénoncé comme source historique de l'exploitation de classe, le Marché est dans les deux cas *l'institution référentielle*. Par contre, entrave ou béquille, sans cesse dénoncé comme source de dysfonctionnement de l'ordre naturellement harmonieux du Marché, ou annoncé comme source de l'ultime rempart autoritaire de l'économie marchande capitaliste, l'État est dans les deux cas *l'institution déferée* devant le tribunal de la Liberté ou de l'Histoire.

Une telle liaison hiérarchique entre État et Marché, paradoxalement commune aux deux conceptions libérale et marxiste au niveau de leurs analyses logique et historique, est-elle la seule acceptable ?

L'articulation État-marché : Quel État et quel marché ?

Allant dans le sens du réexamen systématique de la pertinence de la théorie marxienne quant à sa capacité à rendre compte des transformations du capitaliste, certaines analyses actuelles, notamment celles qui sont issues des écoles dites de la « dérivation » et de la « régulation », ont nourri l'analyse marxiste de certains apports des approches institutionnaliste et keynésienne. Leur grand intérêt est d'accorder à l'État un rôle central, et non plus seulement d'encadrement objectif, dans la détermination des formes historiques de régulation du « marché ». Appréhendé selon cette nouvelle perspective analytique, l'État devient alors une pièce maîtresse, et non plus subordonnée, dans l'articulation État-marché.

Par exemple, les théoriciens de la régulation⁸ montrent comment dans chacune des deux phases historiques successives du capitalisme, la première s'achevant avec la Grande Crise des années 30 et se caractérisant par un régime d'« accumulation extensif », la seconde période se déroulant jusqu'à nos jours et se caractérisant par un régime d'« accumulation intensif », l'État a joué un rôle décisif dans la « régulation concurrentielle » pour la première période et sans doute encore plus dans la « régulation monopoliste » de la seconde période. Mais les

théoriciens de la régulation hésitent encore à assumer pleinement leurs propres conclusions historiques.

L'existence d'une liaison dialectique liant État et marché, sans que l'on puisse réduire l'État à un simple instrument institutionnel d'ajustement des conditions de reproduction d'ensemble du système capitaliste aux contraintes historiques des « forces » du marché, est particulièrement bien mise en évidence dans le cas de la régulation monopoliste, l'État s'avérant être le seul capable de produire les conditions sociales de la résolution de la double contrainte de répartition et d'accumulation. Par contre, dans le cas de la régulation concurrentielle, les théoriciens de la régulation régressent analytiquement à l'ancien modèle marxiste de subordination de l'État « bourgeois » aux « forces capitalistes » du Marché. Ce maintien analytique, d'une part, du cadre référentiel transhistorique que constitue le Marché comme le système (pur) de l'économie marchande capitaliste, et d'autre part, des modalités d'ajustement historiques définis et temporaires qui constituent les différentes formes spécifiques d'un État régulateur des vicissitudes historiques du système, a pour conséquence de privilégier logiquement les tendances des « forces du Marché » par rapport à « la régulation de l'État ». Et cela malgré la pertinence des analyses sur la « régulation monopoliste » qui montrent bien que si depuis l'après-guerre le « Marché » a été maintenu comme l'institution dominante dans l'organisation sociale de la circulation des objets économiques, c'est aux prix d'un « interventionnisme » croissant de l'État, soit

sous forme directement organisationnelle (contractualisation des rapports sociaux de production, redistribution des revenus, réglementation et administration des règles du jeu (concurrence) et des signaux (prix) du marché, etc...), soit sous forme palliative (production de biens et de services publics.).

Allant dans le sens d'un approfondissement de l'analyse logique et historique de l'articulation État-marché, l'apport de K. Polanyi dans *La Grande Transformation*⁹ est à notre avis fondamental. La raison en est que non seulement K. Polanyi dénaturalise le Marché, en montrant le caractère historique de cette institution, mais de plus, il spécifie et différencie les formes historiques diverses d'institutions qualifiées de « marché » et cela en liaison analytique avec les différentes formes historiques et institutionnelles de l'« État ».

En définissant chaque genre historique de « marché », chaque fois que cela est analytiquement nécessaire, comme institution sociale historique spécifique et comme catégorie logique et historique ayant ses propres caractéristiques conceptuelles, K. Polanyi fait perdre au Marché son statut référentiel d'institution sociale et de catégorie logique et historique toujours posées a priori antérieurement et à côté de l'État.

En analysant conjointement et en définissant un genre de « marché » et un genre d'« État » comme constitutifs d'un genre historique d'articulation institutionnelle État-marché, K. Polanyi évite de tomber dans le biais théorique commun aux conceptions libérale et marxiste : l'unicité

référentielle et posée a priori du Marché.

Le résultat de l'analyse particulièrement pertinente de K. Polanyi est alors la possibilité d'identifier à un moment historique donné une *configuration institutionnelle État-marché* spécifiant ce que sont l'« État » et le « marché » et le lien qu'entretiennent ces deux institutions.

En plus de son analyse anthropologique des genres de marché¹⁰, K. Polanyi montre dans *La Grande Transformation*¹¹ qu'il est absolument essentiel de différencier ce que furent successivement en Occident :

— Les *marchés non concurrentiels du moyen-âge* dans leurs deux espèces séparées¹² de marché de voisinage et de marché d'exportation intermunicipal et au long cours¹³. Ces marchés se trouvaient localisés dans les grands centres urbains médiévaux¹⁴ eurent pour double particularité d'être hautement surveillés par les *pouvoirs municipaux* représentant les oligarchies de corporation et de commerce et d'être extérieurs à l'économie domestique dominante dans la plus large partie de l'économie médiévale¹⁵.

— Le *marché régulé* à partir des XV^e et XVI^e siècles jusqu'aux XVII^e et XVIII^e siècles. Lui non plus n'a intégré ni le travail ni la terre¹⁶. Il a été par contre, pour toutes les autres marchandises, élargi à l'espace national et essentiellement régi concurrentiellement¹⁷ dans le cadre de l'espace territorial intérieur¹⁸, de par la volonté institutionnelle des nouveaux *États Nations mercan-*

tiles en formation¹⁹.

— Le *marché autorégulateur* du XIX^e siècle. Ce système de marché généralisé à l'ensemble de l'activité économique²⁰, notamment par la création de marchés du travail, de la terre et de la monnaie²¹, n'a existé à l'état pur qu'en Angleterre, entre 1834 (amendement de la loi des pauvres) et 1870 (reconnaissance des syndicats). Il est par ailleurs le résultat de la volonté de l'*État Libéral* d'instituer la « société de marché »²² comme forme institutionnelle (utopique) de régulation sociale²³.

— Enfin, à partir de la « Grande Transformation »²⁴ que constitue le grand retournement des années 30 apparaît un genre de *marché à nouveau régulé*, particulièrement les « marchés » du travail, de la terre et de la monnaie²⁵. Ces marchés régulés ont résulté de la nécessité dans laquelle se trouvait l'État de se muter en *État-interventionniste* pour pallier, par un protectionnisme social et national, au désastre social de la « société de marché »²⁶.

Comme le montre ainsi de façon éclatante K. Polanyi, le terme « marché » ne recèle donc pas la même réalité institutionnelle selon les époques et celle-ci est plus souvent le fait, dans son contexte historique, de l'action politique d'un État confronté à la nécessité institutionnelle d'imposer un (nouvel) ordre économique²⁷.

Dans ces conditions, les différents genres historiques de « marché », comme formes historiques spécifiques de l'organisation institutionnelle des modalités sociales de

l'ordre selon lequel doivent « circuler » de façon « marchande » les objets économiques, ne peuvent être analysés respectivement que dans leur rapport hiérarchique aux genres d'État qui les ont pragmatiquement façonnés et administrés²⁸.

Dans ce cadre analytique, ce qui dans l'après-guerre se présente au premier abord comme une enflure de l'État et un dégonflement du Marché ne peut, quoiqu'en pensent les revenchards de « la libre-entreprise », les humanistes de la haute surveillance de « la liberté des renards dans le poulailler », ou les annonciateurs du « grand soir libérateur », être analysé, ni comme la conséquence de l'incurie des responsables publics qui se seraient acharnés à mettre en pièces la belle mécanique du Marché, ni comme le résultat de la volonté de ces responsables de défendre l'intérêt général contre les intérêts particuliers, ni comme le fruit d'une machination de ces responsables pour tenter coûte que coûte de maintenir la valorisation du capital monopoliste, c'est plutôt la concrétisation, à un moment historique donné, d'une solution temporaire : la mise en place d'un nouveau genre de marché régulé, préservant les fondements de l'ordre social établi, et construite pragmatiquement, sur la base de la redéfinition conflictuelle d'un consensus national minimum, par l'institution centrale organisatrice de l'ordre sociétal : l'État devenu État-Providence.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que l'État, comme institution centrale de la société étatique, est une institution « neutre », au sens où celle-ci serait « au-dessus » des lut-

tes sociales et « au-delà » de tout genre de marché. Cela ne signifie pas non plus que l'État est une institution « transparente » au sens où elle serait dénuée de tout contenu politique propre à défendre les intérêts spécifiques de ses fonctionnaires. De même il n'est pas ici question de nier l'importance des « forces » de chaque genre historique de marché dont la logique propre peut fortement contraindre l'État. Bien au contraire, c'est parce que chaque genre historique d'État, comme institution centrale organisatrice du maintien de l'ordre social, est le lieu de la confluence de toutes ces luttes sociales conflictuelles, que son pouvoir dépasse largement le simple cadre de la subordination aux soi-disantes forces immanentes du Marché.

Chaque genre historique d'État, comme lieu institutionnel de la gestion sociétale de l'ensemble de ces contraintes, est sans cesse convoqué par l'ensemble de ces « forces » à agir, à *intervenir* pour assurer le maintien de l'ordre.

Le problème fondamental n'est donc pas de savoir si tel genre historique d'État doit ou ne doit pas intervenir, mais *comment* l'État interviendra pour maintenir l'ordre social, et si le contexte social le requiert, *comment* il interviendra dans le sens d'une mutation vers un nouveau genre historique d'État chargé d'établir un nouveau ordre social.

Dans tous les cas l'État-Institution sera contraint de négocier pragmatiquement la remise en ordre ; au double sens où l'État devra « négocier » un maintien de la paix civile sur la base d'un concen-

sus social minimum et où l'État devra « négocier » un tournant, une nouvelle orientation de l'organisation économique qui assure la pérennité de la circulation et de la croissance de la production des objets économiques.

Dans le domaine de la renégociation de l'ordre économique, l'État-Institution se trouve contraint, s'il veut se maintenir comme pouvoir institué, de *redéfinir les règles du jeu du fonctionnement de l'organisation économique*. Cette redéfinition des règles est fondamentalement l'objet d'un enjeu politique. C'est pour cela d'ailleurs que l'État-Institution est le lieu de cet enjeu. Et aucune contrainte a priori ne s'impose comme contrainte immanente, pas plus les « lois du Marché » que les « lois de l'Histoire ». Et peut-être plus forte que toutes autres est la volonté de l'État-Institution de maintenir son pouvoir, c'est-à-dire son ordre, même si pour cela il doit aller dans le sens de l'établissement d'un nouveau genre historique de « marché » plus-moins-différemment auto-dé-re-régulé.

Dans ces conditions politiques il apparaît donc clairement que l'État-Institution n'est ni automatiquement subordonné, ni systématiquement contre les « forces du Marché ». Mais plutôt, qu'en tant que lieu politique institutionnel de l'exercice du pouvoir organisateur de la société civile, l'État-Institution dispose d'une relative marge de manoeuvre lui permettant dans une certaine mesure d'élargir ou de restreindre, de renforcer ou de modifier, ce qu'il a lui-même contribué à créer : un genre historique de marché.

Ceci étant, dans la conjoncture

économique et sociale actuelle, il est de plus en plus clair que l'État-Institution est socialement convoqué, poussé par le contexte de (sortie ?) crise, à redéfinir les cadres institutionnels d'une nouvelle mise en ordre économique.

La question est alors de savoir : quelle pourrait être la nouvelle configuration historique État-marché et, au sein de celle-ci, l'articulation entre nouveau genre historique d'État et nouveau genre historique de marché, qui risquent de s'imposer à terme dans les sociétés capitalistes occidentales ?

Quelques tendances lourdes de la nouvelle articulation État-marché

Déjà quelques tendances lourdes qui vont dans le sens de l'établissement d'une nouvelle configuration institutionnelle État-marché, peuvent être grossièrement identifiées.

Dans le domaine de la gestion de la force de travail, les nouvelles orientations de la politique étatique vont dans le sens :

- de la privatisation et de la réduction massive du financement des services publics (santé, éducation, ...);
- de restrictions sélectives à l'accessibilité et de la réduction importante des montants des programmes de substituts salariaux

(assurance chômage, aide sociale, régime de rente, ...);

— de l'élimination partielle ou totale de la protection salariale (syndicalisation, normes minimales, durée et teneur du contrat de travail,...);

Elles ont, semble-t-il, pour objet de composer institutionnellement de nouvelles conditions pour :

— la création d'un nouveau genre de marché du travail dont une certaine autorégulation serait assurée par la « flexibilité » offerte aux entreprises dans les modalités de mobilisation externe et interne de la main-d'oeuvre, notamment par la multiplication, l'individualisation et la précarisation des statuts contractuels d'emploi ;

— La création de nouveaux genres de marchés de biens et services médicaux, éducatifs, culturels, d'assistance sociale et d'assurance du revenu.

Il semble donc, dans ce premier domaine, qu'il existe bien un lien étroit entre la création institutionnelle d'un nouveau genre historique de politique sociale : minimum, individualisée, non protectionniste dans le domaine de la protection salariale, de désengagement dans la production publique de biens et services sociaux et de réajustement a posteriori des dégâts sociaux (revenu minimum garanti et accessibilité après « preuve ex post » aux programmes sociaux) ; et la création institutionnelle de nouveaux genres historiques de marchés : un *marché du travail « flexible »* et de *nouveaux marchés de biens et services « sociaux »*.

De plus, un des faits marquants

qui ressort de cette nouvelle configuration État-marché dans le domaine de la politique sociale, c'est la forte tendance à l'individualisation des possibilités d'accessibilité à une « couverture sociale » et consécutivement à un *fractionnement social* des citoyens face à un État jugeant chaque individu comme un cas « assistable » ou non, des salariés face à la multiplicité des statuts d'emploi possibles du nouveau marché flexible du travail et des consommateurs face aux nouveaux marchés de biens et services sociaux.

Dans le domaine de l'interventionnisme dans l'encadrement de l'activité économique, les nouvelles orientations de politique économiques vont dans le sens :

— d'une dénationalisation-privatisation du secteur public productif (sociétés et régies d'État, entreprises publiques ou d'économie mixte, ...);

— d'une dé-réglementation des cadres institutionnels du fonctionnement de certains marchés intérieurs et du soutien sélectif aux entreprises selon leurs performances économiques ;

— d'une promotion commerciale sur les marchés extérieurs de certaines productions nationales et de la renégociations internationales (bilatérale, multilatérale) des cadres institutionnels des échanges transnationaux (GATT, libre-échange, union douanière, communauté économique, ...);

Elles ont, semble-t-il, pour objet de composer institutionnellement de nouvelles conditions pour :

— la création d'un nouveau genre de marché intérieur présenté

comme plus concurrentiel et autorégulé mais en réalité plus soumis que jamais à la dominance (sous-traitance, dépendance technologique et d'approvisionnement, alignement commercial, filialisation et autres formes de contrôles financiers, ...) du capital monopoliste dont feront partie (importante) les entreprises dénationalisées-reprivatisées et surtout les grands groupes industriels et financiers, anciennement mis sur pied et régis par l'État-interventionniste, maintenant livrés « clef en main » au capital monopoliste et au simulacre de la concurrence ;

- la création d'un nouveau genre de marchés extérieurs, d'une part, issus de l'approfondissement de la spécialisation des productions nationales orientées vers les créneaux mondiaux d'exportation et d'autre part, issus de l'approfondissement de l'homogénéisation institutionnelle d'espaces économiques transnationaux respectivement régionalement limités à certains États d'un même continent.

Là encore, dans ce second domaine, il semble bien qu'il existe un lien étroit entre la création d'un nouveau genre historique de politique économique : de désengagement dans l'activité productive publique, de déréglementation et d'ajustement positif, au niveau intérieur, de promotion commerciale des exportations et de négociations internationales d'espaces économiques transnationaux homogènes ; et la création institutionnelle d'un nouveau genre historique du marché : un *marché*

intérieur monopoliste non régulé, un *marché transnational homogène limité* et un *marché international segmenté* par spécialisations sectorielles.

Dans le cadre des économies capitalistes avancées, il semblerait ainsi que l'État, convoqué à effectuer une remise en ordre économique dans un contexte historique d'inévitable recherche d'une croissance en économie ouverte et appuyé politiquement par une majorité électorale néolibérale, puisse effectivement tenter de remodeler institutionnellement le marché intérieur en faveur du capital monopoliste pour que ce dernier constitue une base nationale solide pour investir les nouveaux marchés transnationaux et internationaux. De même, un nouveau genre historique de politique sociale tel que nous venons de le décrire sommairement peut être considéré comme un type de solution institutionnelle grâce auquel l'État rechercherait à offrir au capital monopoliste, d'une part, une flexibilité dans la gestion de la main-d'oeuvre et un allègement des « charges sociales » de la reproduction de la force de travail et, d'autre part, de nouveaux marchés nationaux de biens et de services sociaux à investir fructueusement.

C'est sans doute dans les deux domaines complémentaires d'intervention étatique, que sont les politiques sociales et les politiques économiques et que nous avons pris pour exemple, que les nouvelles formes historiques de configuration institutionnelle État-marché sont lisibles à première vue ; mais, il aurait fallu aussi relever, ce que l'espace ici ne nous permet pas, les transformations

importantes des politiques étatiques dans le domaine de la fiscalité (réduction ou au moins stagnation du volume global des prélèvements, réduction de la progressivité de l'impôt sur les revenus et multiplication des taxes régressives, ...) dans le domaine de la gestion et du type de mandat des administrations publiques (désengagement et réduction des organismes administratifs, contrôle ad hoc, individualisé et a posteriori plutôt qu'actions directionnelles et incitations, ...) etc... pour fournir un tableau plus complet de ce qui semble se dessiner actuellement comme une nouvelle « Grande Transformation ».

Été 1986.

Notes

¹ Concernant le débat en anthropologie portant sur l'origine de l'« État », voir R. Cohen et E.R. Service (eds) *Origins of the State*, Philadelphia Institut for the study of Human Issues, 1978. Le moins que l'on puisse dire c'est que le débat ne semble pas encore totalement tranché.

² L'échec des systèmes dits « socialistes » dont le projet (idéologique ?) initial était d'abolir à terme l'État, est à cet égard tout à fait révélateur.

³ P. Clastres *La société contre l'État*, Paris : Minuit, 1974.

⁴ C. Castoriadis « La logique des magmas et la question de l'autonomie » in *L'auto-organisation. De la physique au politique*, Colloque de Cérisy, Paris : Seuil, 1983, pp. 421-443.

⁵ La définition du libéralisme que propose Pierre Lemieux est à cet égard on ne peut

plus exemplaire : « ... le terme libéralisme revêt une signification très précise, celle d'une philosophie politique axée sur la souveraineté de l'individu. Elle repose sur deux piliers essentiels : le libéralisme économique (Adam Smith, Jean-Baptiste Say, Milton Friedman, Friedrich Hayek, ...), qui soutient que l'économie et la société fonctionnent mieux quand les individus sont libres plutôt que soumis à des « objectifs sociaux ou collectifs » ; et le libéralisme juridique (John Locke, Alexis de Tocqueville, Benjamin Constant, Norbert Nozick, ...), qui affirme l'existence de droits individuels antérieurs à tout arrangement social ou politique. Le libéralisme politique, quant à lui, n'est qu'un moyen instrumental et subordonné de protéger la liberté individuelle », *Le Devoir*, 12 juillet 1986, p. 1.

⁶ Voir L. Althusser-E. Balibar, *Lire le Capital*, Paris : Maspéro, 1968 ; L. Althusser, *Positions (1968-1976)*, Paris : Éd. Sociales, 1976 ; et N. Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, Paris : Maspéro, 1968.

⁷ Voir : P. Boccara, *Études sur le capitalisme monopoliste d'État*, Paris : Éd. Sociales, 1974.

⁸ Voir : M. Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, Paris : Calmann-Lévy, 1976 ; R. Boyer, J. Mistral, *Accumulation, inflation et crise*, Paris : P.U.F., 1978, réédition augmentée 1983 ; et pour une présentation simple du modèle formel voir : J.H. Lorenzi, O. Pastre, J. Tolédano, *La crise du XX^e siècle*, Paris : Économica, 1980.

⁹ Karl Polanyi, *The Great Transformation* (1944) trad. fr. : *La Grande Transformation* (Aux origines politiques et économiques de notre temps), Paris : Gallimard, 1983.

¹⁰ Voir : K. Polanyi et C. Arensberg, *Trade and Market in the Early Empires* (1957) ; trad. fr. : *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*. Paris : Larousse, 1975.

¹¹ K. Polanyi, *La Grande Transformation*, *op. cit.*

¹² « Une séparation toujours plus stricte entre le commerce local et le commerce d'exportation, telle fut la réaction de la vie urbaine devant un capital mobile qui menaçait de désintégrer les institutions de

la ville », *ibid.*, p. 98.

¹³ « Ainsi le commerce extérieur et le commerce local sont tous deux fonction de la distance géographique, le premier réservé aux seuls biens qui peuvent la supporter, le second à ceux qui ne le peuvent pas. C'est à juste titre que ce type de commerce est dit complémentaire. Les échanges locaux entre la ville et la campagne, le commerce extérieur entre deux zones climatiques différentes, sont fondés sur ce principe. Ce genre de commerce n'a pas besoin de comporter de concurrence, et si cette dernière avait tendance à le désorganiser, il n'y a rien de contradictoire à l'éliminer ». *ibid.*, p. 92.

¹⁴ « Ni le port, ni la foire, ni l'étape n'engendra les marchés intérieurs ou nationaux » *ibid.*, p. 93 ; « Les marchés locaux sont essentiellement, des marchés de voisinage et, quelque importance qu'ils aient pour la vie de communauté, rien n'indique, où que ce soit, que le système économique dominant se modèle sur eux. Ils n'ont pas été des points de départ du commerce intérieur ou national ». *Ibid.*, p. 95-96.

¹⁵ « Le résultat le plus important des marchés — la naissance des villes et de la civilisation urbaine — fut, en fait, la conséquence d'une évolution paradoxale. Car les villes, rejets des marchés, furent non seulement leurs protectrices, mais aussi l'instrument qui les empêchait de s'étendre aux campagnes et d'empiéter ainsi sur l'organisation économique dominante de la société ». *Ibid.*, p. 96.

¹⁶ « Le mercantilisme, malgré toute sa tendance à la commercialisation, ne s'attaqua jamais aux garanties qui protégeaient ces deux éléments fondamentaux de la production qu'étaient le travail et la terre et les empêchaient de devenir des articles de commerce ». *Ibid.*, p. 104.

¹⁷ « Au contraire du commerce extérieur comme du commerce local, le commerce intérieur est, pour sa part, essentiellement concurrentiel : les échanges complémentaires mis à part, il comporte un beaucoup plus grand nombre d'échanges dans lesquels des biens semblables et d'origines diverses sont offerts en concurrence les uns avec les autres. En conséquence, ce n'est qu'avec l'apparition du commerce national ou international que la concurren-

rence tend à être reconnue comme un principe général du commerce ». *Ibid.*, p. 92.

¹⁸ « On eut alors recours à l'intervention de l'État, qui avait libéré le commerce des limites que lui imposaient la ville et ses privilèges, pour mettre fin à deux dangers étroitement apparentés que la ville avait affrontés avec succès, à savoir, le monopole et la concurrence. Que la concurrence dût en fin de compte mener au monopole, voilà une vérité bien comprise à l'époque ; en même temps, le monopole était encore plus redouté qu'il ne le fût plus tard, car il portait souvent sur les nécessités de la vie et se transformait donc aisément en péril pour la communauté. Le remède administré fut la réglementation totale de la vie économique, mais cette fois, à l'échelle nationale et non plus municipale ». *Ibid.*, p. 100.

¹⁹ « ... ni le commerce au long cours ni le commerce local n'avaient engendré le commerce intérieur des temps modernes ; ce qui ne nous laissait apparemment d'autre choix, pour trouver une explication, que de nous tourner vers les *deus ex machina* de l'intervention étatique. *Ibid.*, p. 97.

« ... les villes dressaient des obstacles possibles à la formation de ce marché national ou intérieur que réclamait le grossiste capitaliste. En maintenant le principe d'un commerce local non concurrentiel et d'un commerce au long cours également non concurrentiel et assuré de ville en ville, les bourgeois empêchaient par tous les moyens à leur disposition l'absorption des campagnes dans l'espace du commerce ainsi que l'instauration de la liberté du commerce (indiscriminate trade) entre les villes du pays. Ce fut cette évolution qui contraignit l'État territorial à se porter au premier plan comme instrument de la « nationalisation » du marché et comme créateur du commerce intérieur.

Au XV^e et XVI^e siècles, l'action déli-
bérée de l'État imposa le système mercan-
tile au protectionnisme acharné des villes
et des principautés. Le mercantilisme
détruisit le particularisme périmé du
commerce local et intermunicipal en faisant
sauter les barrières qui séparaient ces
deux types de commerce non concurrentiel
et en laissant le champ libre à un mar-

ché national qui ignorait de plus en plus la distinction entre la ville et la campagne aussi bien qu'entre les diverses villes et provinces ». *Ibid.*, p. 98-99.

- ²⁰ « Tous les types de sociétés sont soumis à des facteurs économiques. Seule la civilisation du XIX^e siècle fut économique dans un sens différent et distinct, car elle choisit de se fonder sur un mobile, celui du gain, dont la validité n'est que rarement reconnue dans l'histoire des sociétés humaines, et que l'on n'avait certainement jamais auparavant élevé au rang des justifications de l'action et du comportement dans la vie quotidienne. Le système du marché autorégulateur dérive uniquement de ce principe ». *Ibid.*, p. 54 ; « La transformation suppose chez les membres de la société un changement de leur mobile d'action : le mobile du gain doit se substituer à celui de la subsistance. Toutes les transactions deviennent des transactions monétaires, et celles-ci exigent à leur tour qu'un moyen d'échange soit introduit à chaque articulation de la vie industrielle. Tous les revenus doivent provenir de la vente d'une chose ou d'une autre, et, quelle que soit la source des revenus d'une personne, on doit le considérer comme résultat d'une vente. Le simple terme de « système de marché », par lequel nous désignons le modèle institutionnel que nous avons décrit, ne veut rien dire de moins. Mais la particularité la plus frappante du système réside dans ce qu'une fois qu'il est établi, il faut lui permettre de fonctionner sans intervention extérieure. Les profits ne sont plus garantis, et le marchand doit faire ses bénéfices sur le marché. Les prix doivent être libres et se fixer eux-mêmes. Ce système autorégulateur de marché, c'est ce que nous entendons par « économie de marché ». *Ibid.*, pp. 69-70.

- ²¹ « Le développement du système de fabrication ayant été organisé comme partie d'un processus d'achat et de vente, le travail, la terre et la monnaie devaient par conséquent être transformés en marchandises afin que la production continuât. Bien sûr, il n'était pas possible d'en faire vraiment des marchandises, car, à la vérité, ils n'étaient pas produits pour être vendus sur le marché. Mais la fiction qui voulait qu'il en fût ainsi devint le principe organisateur de la société ». *Ibid.*, p. 111.

- ²² « ... le libéralisme économique est le principe directeur d'une société dans laquelle d'industrie est fondée sur l'institution d'un marché autorégulateur. Il est vrai qu'une fois ce système à peu près réalisé, on a besoin de moins d'intervention d'un certain type. Cependant, cela ne veut pas dire, loin de là, que le système de marché et l'intervention soient des termes qui s'excluent mutuellement. Car aussi longtemps que ce système là n'est pas en place, les tenants de l'économie libérale doivent réclamer — et ils n'hésiteront pas à le faire — que l'État intervienne pour l'établir et, une fois qu'il est établi, pour le maintenir. Le tenant de l'économie libérale peut donc, sans aucune inconséquence, demander à l'État d'utiliser la force de la loi, il peut même faire appel à la force violente, à la guerre civile, pour instaurer les conditions préalables à un marché autorégulateur... L'unique principe auquel les tenants de l'économie libérale puisse se tenir sans incohérence est celui du marché autorégulateur, qu'il les entraîne ou non à intervenir ». *Ibid.*, p. 201 ; et K. Polanyi de montrer qu'en tant que dogme du libéralisme au XIX^e siècle, « le laissez-faire lui-même (avec ses trois principes formant un tout : un marché du travail concurrentiel, l'étalon-or automatique, le libre-échange international.) a été imposé par l'État », *Ibid.*, p. 189.

- ²³ « ... l'économie de marché implique une société dont les institutions sont subordonnées aux exigences du mécanisme du marché ». *Ibid.*, p. 238.

- ²⁴ « ... au coeur de la transformation se trouvait l'échec de l'utopie du marché ». *Ibid.*, p. 284.

- ²⁵ « À l'intérieur des nations, nous assistons à une évolution : le système économique cesse de déterminer la loi de la société et la primauté de la société sur ce système est assurée... le résultat est le même pour tous : le système de marché ne sera plus autorégulateur, même en principe, puisqu'il ne comprendra ni le travail, ni la terre, ni l'argent ». *Ibid.*, p. 322 ; « Que des marchés concurrentiels continuent à fonctionner pour d'innombrables espèces de produits, voilà qui ne doit pas gêner la constitution de la société, pas plus que de fixer les prix du travail, de la terre, et de la monnaie à l'extérieur du

marché ne porte atteinte à la fonction d'évaluation des prix en ce qui concerne les différents produits ». *Ibid.*, p. 323.

²⁶ K. Polanyi explique ce retournement par l'effet à terme d'un *double mouvement* qui « peut être personnifié comme l'action de deux principes organisateurs dans la société, chacun d'entre eux se fixant des visées institutionnelles spécifiques, ayant le soutien de forces sociales déterminées et employant ses méthodes propres. Le premier est le principe du libéralisme économique qui vise à établir un marché autorégulateur, qui compte sur le soutien des classes commerçantes et qui adopte pour méthode principale le laissez-faire et le libre-échange ; l'autre est le principe de protection sociale, qui vise à conserver l'homme et la nature aussi bien que l'organisation de la production, qui compte sur les divers soutiens de ceux qui sont le plus directement affectés par l'action délétère du marché — en premier lieu, mais pas exclusivement, la classe ouvrière et les propriétaires terriens — et qui adopte pour méthodes la législation protectrice, les associations restrictives et d'autres instruments d'intervention ». *Ibid.*, p. 182 ; de plus « L'introduction de marchés libres, loin de supprimer le besoin de commande, de régulation et d'intervention, ont énormément augmenté la portée de celle-ci. Les administrateurs ont dû constamment être sur leurs gardes pour assurer le libre fonctionnement du système ». *Ibid.*, p. 191 ; ainsi : « En dernier ressort, l'autorégulation compromise du marché conduisit à l'intervention politique ». *Ibid.*, p. 270 ; et « le protectionnisme monétaire vint en premier, ..., la protection du travail et de la terre suivit ». *Ibid.*, p. 265.

²⁷ Cette particularité de l'analyse de K. Polanyi concernant la différenciation historique des genres de marchés et cela en rapport avec les genres historiques d'État, est fondamental pour la compréhension historique des rapports État-marché-capitalisme. En effet, c'est à notre avis, faute d'une telle analyse et prisonnier d'une représentation référentielle du « Marché » générique opposée au « Monopole » capitaliste que F. Braudel, posant la question : « L'État a-t-il, ou non promu le capitalisme ?, se trouve en situation de ne pouvoir trancher et de devoir

répondre laconiquement, sans vraiment défendre la thèse de la primauté du capitalisme : « Favorable, défavorable, l'État moderne a été une des réalités au milieu desquelles le capitalisme a fait son chemin, tantôt gêné, tantôt favorisé, et assez souvent progressant en terrain neutre ». F. Braudel, *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme. XV^e — XVIII^e siècles*, tome 2. *Les jeux de l'Échange*, Paris : A. Colin, 1979, p. 494. Voir aussi à quel type de confusion conceptuelle la problématique braudélienne peut conduire, I. Wallerstein, « Braudel on Capitalism and the Market », et « Paul Sweezy Comments », *Monthly Review*, feb. 1986, pp. 11-18 ; De même, en ne différenciant pas clairement les genres historiques de marché dans leurs rapports institutionnels à leurs genres historiques respectifs d'État, P. Rosanvallon (*Le Capitalisme utopique*, Paris : Seuil, 1979) propose une typologie de modèles spatiaux de constitution historique d'« économie de marché » (« Dans le cas de la France (modèle français), le marché est donc en grande partie un produit de l'État », p. 121 ; « Le modèle italien ou allemand. L'économie de marché s'est édifiée sans l'aide de l'État », p. 121 ; « Le modèle anglais. Il apparaît comme une sorte de point d'équilibre entre le modèle français et le modèle italien/allemand », p. 123) qui, si elle n'est pas totalement erronée, laisse croire qu'il s'agit du même « marché » (non concurrentiel ?, régulé ?, autorégulateur ?) et réduit l'« État » au seul État Nation malgré l'importance pourtant relevée du rôle des cités-États.

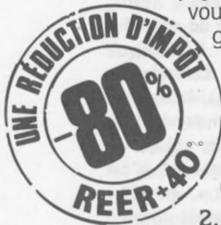
²⁸ Le lecteur comprend maintenant mieux pourquoi tout au long de ce texte, pour des fins de différenciation sémantique, nous utilisons le terme Marché avec un M majuscule lorsqu'il est question de conceptions se référant à la catégorie historique « marché » ayant fondamentalement les mêmes caractéristiques transhistoriques et à la catégorie logique « marché » posée a priori et extérieurement à l'État, alors que nous utilisons le terme marché avec un m minuscule lorsqu'il est question d'un genre historique de marché spécifié analytiquement dans le cadre référentiel d'une configuration historique État-marché.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)



DES ÉCONOMIES D'IMPÔT DE 80% EN MOYENNE!

En adhérant au Fonds de solidarité, vous payez moins d'impôt parce que vous profitez de deux avantages fiscaux:



1. Des crédits d'impôt de 40% du montant que vous avez investi, octroyés au Fonds par les deux gouvernements (Québec: 20%; Canada: 20%).

2. Une seconde réduction d'impôt de 40% en moyenne en participant au REER offert par le Fonds. Au total, l'économie d'impôt peut ainsi atteindre et même dépasser 80%, selon votre revenu.

Par exemple, si vous avez un revenu imposable de 20 000 \$, vous pouvez récupérer, grâce au Fonds, 835 \$ sur un placement de 1 000 \$.

ADHÉREZ MAINTENANT

Participez dès maintenant au Fonds de solidarité afin de profiter des économies d'impôt. Vous pouvez adhérer en contribuant par des déductions faites à la source ou en un seul versement. Il n'y a pas de minimum requis.

Pour communiquer avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec:

Montréal: (514) 285-6400
Québec: (418) 622-3258
Extérieur: 1-800-361-7111
(sans frais)

DU RENDEMENT

En somme, votre placement de 1 000 \$ ne vous coûte en réalité que 165 \$. Et en plus, le Fonds vous offre un rendement intéressant pour vos épargnes. Dernier rendement annuel: 8,9%*. L'objectif du Fonds est d'offrir un rendement de l'ordre de 8% à 12% par année. Il est géré par une équipe de professionnels compétents et expérimentés.

*Du 1^{er} mai 1985 au 30 avril 1986.

DES EMPLOIS

En adhérant au Fonds de solidarité, vous participez à l'essor de l'économie québécoise. Le Fonds réinvestit vos épargnes dans des entreprises rentables. Grâce au Fonds de solidarité, près de 2 500 emplois ont été créés et maintenus au Québec depuis 1984.

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



**PLUS QU'UN REER,
UN ACTIF**

Crise du libéralisme et offensive anti-égalitaire

Jocelyne Lamoureux

En guise d'introduction :

« ... the crisis of liberalism (...) is a crisis about the meaning of equality »¹

C'est en partageant cette affirmation de la politicologue américaine Zillah Eisenstein à l'effet que la crise actuelle du libéralisme est une crise à propos du sens à donner à l'égalité que nous tentons, par la présente, une exploration de cette problématique.

Notre objectif est de tenter de clarifier, au niveau de la construction théorique, doctrinale, ce qu'entendent par égalité quelques-uns des principaux courants actuels du néo-libéralisme, du néo-conservatisme. Nous aimerions aussi tenter d'esquisser quelques hypothèses sur les raisons et les enjeux de cette vague de fond, ce renversement du courant dans la sphère des idées, auquel nous assistons.

En second lieu, le présent effort d'exploration et de compréhension nous apparaît pertinent et urgent parce qu'au nom du combat contre les « dérives », les « excès », les « contre-sens », les « révisions », les « usurpations » commis au nom de l'égalité on voit ressurgir aujourd'hui des thématiques idéologiques et politiques autocensurées ou carrément interdites depuis quelques décennies. On voit le racisme, le sexisme, l'élitisme autoritaire ou bien banalisés ou encore légitimés au fil des audacieuses remises en cause des totalitarismes.

Enfin nous croyons « politiquement utile » (ce serait là un sacrilège de la pensée rationaliste), au sein des profondes mutations et des crises de toutes sortes qui bousculent nos vies, nos représentations symboliques, nos conceptions du monde et de la politique, de redécouvrir, après avoir tué l'intelligence des pratiques anciennes — et je parle spécifiquement de celles con-

sistant à rejeter en bloc le droit, la justice et la démocratie libérale —, un certain nombre de valeurs-clés dont celle de l'égalité.

De quelle égalité parlons-nous ?

L'égalité a une longue histoire que nous ne retracerons pas ici. Elle serpente sinueusement depuis des siècles, s'incarnant comme lame de fond au moment des révolutions américaine, française et russe ; portant, selon les époques, entre autres, le mouvement anti-esclavagiste, le mouvement ouvrier, le mouvement de décolonisation, le mouvement d'émancipation des Noirs américains et le mouvement des femmes ; ou encore se frappant dans l'airain des grands textes que sont les déclarations, pactes et conventions internationaux et les constitutions nationales. Elle est intimement liée à la conception que se fait une société donnée du lien entre les individus, l'État et ladite société. En ce sens, elle est porteuse, comme la liberté d'ailleurs, d'un projet de société. Elle a eu ses ratés, ses bavures, elle a engendré des monstres. Mais aussi et surtout, elle est toujours en évolution, produit des luttes et produit du travail d'une société sur elle-même, et n'a pas fini, à notre avis, d'accoucher de ce que l'on peut concevoir comme *une exigence éthique, politique, juridique à une égale dignité pour les humains.*

Au plan de la stricte égalité, les conquêtes des révolutions démocratiques bourgeoises précisèrent deux concepts clés : *l'égalité devant la loi*

et l'égale protection des lois, donc la sujétion à une même règle, l'impartialité et le principe de non-discrimination. Dans cette société du libéralisme classique, le mot d'ordre « la carrière aux talents » illustre le nouveau rapport social : seule la méritocratie compte, aucun empêchement de sang, de statut, de fortune, de caste ne devrait brimer la quête de la possibilité de participer à la « course de la vie ».

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, devant la provocation constante du paupérisme, de l'étalement des disparités très grandes et l'inquiétude générée par l'agitation sociale subséquente, on s'interrogea sur le sens de *l'égalité des chances* (equal opportunity) et on reformula sous l'influence de penseurs comme John Stuart Mill une nouvelle conception du rapport entre l'individu, la société et l'État. L'intervention étatique fut donc légitimée afin de pallier aux carences des lois dites du marché et de favoriser un contexte sensé permettre l'égalité des chances.

Un autre cran est franchi vers la fin des années 60, en regard des droits à l'égalité, quand est reconnu, suite aux pressions du mouvement noir américain, le fait qu'historiquement des groupes entiers ont été discriminés, ce qui a généré un effet cumulatif d'exclusion et de rejet à l'égard des individus, membres de ces groupes. L'égalité formelle entre les êtres humains passe donc par une attention à *l'égalité réelle.*

On reconnut alors la nécessité de mesures spéciales destinées à rétablir entre les personnes et les groupes l'égalité de fait : ce sont les *programmes d'accès à l'égalité* ou l'*affirmative action*. De strictement informationnelle (devoir d'informer que les postes sont ouverts et accessibles à tous) au début, l'action positive évolue vers une conception axée sur un *traitement décisionnel préférentiel pour les membres des groupes historiquement victimes de discrimination*. On parle d'objectifs proportionnels, de calendriers de réalisation et même d'une possible quantification. L'accès à l'égalité émerge donc à *l'égalité des conditions* et se préoccupe des *résultats concrets* des efforts. Ce n'est donc plus l'égalité des chances stricto sensu, mais la réalité souhaitée de l'égalité.

Si nous résumons donc : de *l'égalité devant la loi* et de *l'égalité de protection des lois à l'égalité des chances* (sens restreint) de concourir dans la « course à la vie », à *l'égalité des chances* (sens élargi) de concourir soutenu par un filet de sécurité de l'État-providence minimal, aux *programmes d'accès à l'égalité* (constitutionnellement valables) permettant d'être, d'une certaine façon, *proportionnellement*, porté, après démonstration de compétence, à la ligne de départ en *redressement* pour sévices infligés à la dignité du *groupe* dont on est issu, il y a toute la marge des potentialités de la démocratie — activée, c'est une condition capitale, par les revendications, les pressions et les luttes farouches des exclu(e)s, marginalisé(e)s et minorisé(e)s de la société de libre marché.

Certains des enjeux des luttes récentes pour l'égalité

Afin de mieux comprendre les positions développées en réaction à l'élargissement de la notion d'égalité, la pulsion de l'offensive anti-égalitaire actuelle, examinons très succinctement certains des enjeux « subversifs » des luttes récentes pour l'égalité, surtout l'égalité raciale et l'égalité sexuelle.

D'abord, les luttes pour l'égalité ont servi de *révélateur*, de dévoilement à la fois des contradictions et des potentialités de mouvance de la démocratie libérale. C'est en revendiquant « l'égalité réelle » promise par le libéralisme que les exclu(e)s ont fait surgir les biais de classe, de sexe, de race de l'égalité formelle. L'égalité des chances de courir dans la « course de la vie » avec l'« equal opportunity » est apparue pour ce qu'elle est : un *privilege réservé*. L'égalité des chances a donc dû se préoccuper de l'égalité des conditions et même de l'égalité des résultats si elle ne voulait pas demeurer une coquille creuse. Le pouvoir de dévoilement que l'idée égalitaire recèle a permis à ceux et celles qui la prenaient comme arme de combat d'élargir les bornes de la démocratie libérale.

En second lieu, l'idée égalitaire a servi de principe organisateur des collectivités qui ont réclamé leur place au soleil. Du Civil Rights Movement des Noirs américains au mouvement généralisé des femmes pour l'égalité sexuelle, des revendications des bannis, séquestrés de la société que sont les détenus, les

fous, les handicapés à celles des homosexuel(le)s et des enfants, ce sont des collectivités vivantes de classe, de sexe, de race, d'âge, qui ont remis en cause le système libéral ou qui l'ont subverti, qui ont fait éclater les bornes privées/publiques et qui, en ce sens, ont permis l'élargissement des balises de la démocratie actuelle.

En dernier lieu, la revendication pour l'égalité et les vagues de fond égalitaires des divers mouvements ont fini par créer une habitude, une accoutumance, une attente acceptable, légitime pour une meilleure adéquation entre l'égalité formelle et l'égalité réelle. Pour des milliers d'individus, revendiquer l'égalité de traitement et une réelle égalité des chances a autorisé et légitimé la représentation publique de leur particularité et conduit à ce que soient socialement reconnues les aspirations de minorités ou de catégories particulières de personnes. La puissance symbolique de l'idée égalitaire, de l'idée de l'abolition des statuts politiques et sociaux différents, dans le sens d'inégaux, pour les minorisé-e-s est ainsi puissamment subversive.

Le retour aux sources du néo-libéralisme : la liberté et la justice contre l'égalité

Comme nous le disions en intro-

duction, la crise du libéralisme est une crise à propos du sens de l'égalité.

La version forte de l'anti-égalitarisme

Si nous avons choisi d'abord d'analyser la réaction néo-libérale aux avancées de l'idée égalitaire et à la substantielle démocratisation qui s'en est suivie, c'est parce que, d'une part, nous considérons que certains des principaux arguments du néo-libéralisme sont de plus en plus propagés au niveau axiomatique et au niveau messianique (projet politique large) au Canada. C'est donc à cette forme de mise en cause que nous sommes surtout confrontés — plus qu'au néo-conservatisme à l'américaine ou la britannique et, il va sans dire, plus qu'à la nouvelle-droite américaine ou européenne.

En second lieu, c'est que, comme Philip Green dans *The Pursuit of Inequality*, nous estimons que la version forte de l'anti-égalitarisme est portée par le courant néo-libéral en raison de ses profondes assises idéologiques — au coeur même du libéralisme — système dans lequel nous baignons et qui explique, au moins partiellement, l'ascension fulgurante de ces idées depuis une dizaine d'années : principe de l'égalité des chances pour les *individus* ; principe de la limitation des interventions gouvernementales ; principe de l'auto-régulation par le marché ; principe de la méritocratie. Les versions néo-conservatrice et néo-droitière de

l'anti-égalitarisme sont bien sûr importantes, mais leur succès pourrait n'être que passager, surtout en période de crise, du moins ici, au pays. Elles constituent ce que Green nomme les « weak versions of inegalitarianism ».

Dans l'amalgame néo-libéral, nous nous sommes attardés, plus particulièrement, en raison de leur influence idéologique prépondérante, aux ultra-libéraux que sont le Prix Nobel, Friedrich Hayek et le sociologue-politicologue français, Philippe Bénétou.

Colère contre les « excès » et les « perversions égalitaires »

— *Les anti-valeurs absolues*

Dans le monde des anti-valeurs du néo-libéralisme, il y a principalement trois figures : le constructivisme ou le rationalisme, l'égalitarisme et l'intervention social-étatique.

- Anti-constructivisme et anthropomorphisme

Il y a donc d'abord la critique de l'utopie prométhéenne du contrôle par l'homme de la marche de l'Humanité, d'élaboration par la raison d'un projet social. Hayek, par exemple, affirme qu'il n'existe pas de possibilité de télécommander politiquement les mécanismes de l'économie dans le but de réaliser certains objectifs humains bien précis parce que la nature humaine est

profondément individualiste et vénale ; parce qu'il faudrait contrôler une telle somme de variables pour prétendre planifier correctement et que cette information n'est pas disponible ; enfin parce que les grandes réalisations de l'humanité se sont développées librement, spontanément, sans « blue print ». L'Homme n'est pas le maître de son destin et ne le sera jamais.

Il s'en prendra donc aux constructivistes qui prônent la rationalisation des institutions sociales par un contrôle de l'État. Pour lui, ce rationalisme, d'origine cartésienne et hobbesienne, est responsable des théories du « contrat social », théorie dont le dernier avatar est l'effort de John Rawls dans *A Theory of Justice*.

Philippe Bénétou, lui, mène une charge contre l'anthropomorphisme, contre le mythe animiste qui « peut s'exprimer ainsi : tous les faits sociaux sont le résultat d'actes intentionnels ; que les phénomènes soient désirables ou indésirables, ils résultent d'une intention, manifeste ou cachée, bienveillante ou maléfique. (...) L'attitude animiste consiste donc à postuler à la racine de tout fait social une volonté »³.

- Anti-égalitarisme

La seconde bête noire du néo-libéralisme est l'égalitarisme. Cette expression, péjorative bien entendu, recouvre toutes les revendications qui ont dépassé la stricte conception libérale classique de l'égalité devant la loi et de liberté de compétition dans la « course de la vie ». La colère des néo-libéraux est sans fin parce que d'abord il y a eu transgression des principes de base,

détournement, dévoiement des assises de la pensée libérale pure et dure. Le « sloppy thinking » sur la justice sociale, comme le nomme Hayek, a créé d'une part des demandes inflationnistes pour toujours plus d'égalité et de participation, à tel point que la gouvernabilité de la démocratie est en péril et, d'autre part, a généré un mode de pensée totalitaire où tout est soumis à des contrôles, des régulations, des calculs mesquins. « Qui veut planifier l'imprévisible se montre totalitaire »⁴.

Les paradoxes sur le totalitarisme dont nous avons parlé en introduction sont principalement le fait des néo-libéraux. Certaines des critiques sont d'ailleurs reprises par la gauche, particulièrement la gauche libérale libertaire depuis quelques années.

• Anti-politisme

Troisièmement, l'intervention sociale de l'État-providence est la troisième bête immonde ciblée par les néo-libéraux. Hayek, par exemple, depuis la publication de son livre *The Road to Serfdom* (1944), en passant par *The Constitution of Liberty* (1959) et par *The Mirage of Social Justice* (1970), n'a de cesse de dénoncer le totalitarisme rampant derrière l'intervention étatique. Toute intervention légale freinant l'auto-régulation par le marché, toute économie politisée conduit à la dictature. Ce sont, sauf pour le plus strict filet de sécurité minimal que toute société doit prévoir pour les cas d'urgence, les mesures sociales des gouvernements qui font problème : « our objection in against all attempts to impress upon society a deliberately chosen pattern of

distribution »⁵.

— *Derive...*

Faisant la genèse de cette « dérive », Philippe Bénéton dans le *Fléau du Bien*⁶, analyse les télescopes successifs de la version classique du principe égalitaire : l'égalité de droit et les chances ouvertes à tous. Il y a eu d'abord glissement, de la stricte égalité des chances à l'intervention positive sur les facteurs sociaux qui rendent la « course de la vie » inabordable pour plusieurs. Moyen de transformation sociale, l'égalité des chances devient un droit fondamental à revendiquer et on se met à scruter non seulement l'égalité d'accès et de traitement, mais les résultats sociaux espérés, c'est-à-dire une moindre inégalité des résultats. Les principes du libre choix et celui du mérite sont usurpés par la délégitimation de la hiérarchie des revenus et l'instauration d'une pensée et d'une action redistributives.

Enfin, seconde construction tautologique, « l'égalité des chances implique l'égalité des résultats entre groupes » et cette proposition est une véritable hérésie car l'idéologie libérale est opposée aux statuts désignés. Nous ajouterions malicieusement sauf s'ils sont créés et entretenus par le système de libre marché...

En résumé donc, pour les néo-libéraux, « l'errement » égalitaire n'est qu'une immense perversion qui impose un énergique retour aux sources doctrinales.

Retour aux sources

Explorons maintenant les organi-

sateurs récurrents du discours du retour aux sources des néo-libéraux.

« Le commerce est la profession des gens égaux »
(Montesquieu)

Le néo-libéralisme va donner de la société l'image d'un marché où les relations entre les individus et les groupes seraient gérées sur le mode de la transaction ou de l'échange économique. (...) Sortir des difficultés liées à la crise implique de rendre la société plus fluide, plus mobile, de libérer les initiatives des contraintes, de transférer aux individus la gestion des responsabilités qui les concernent, bref d'utiliser comme régulateur de la vie sociale une société-marché composée d'individus égaux⁷.

À l'intérieur de la tradition libérale, deux grands courants ont prévalu, se sont fait la lutte ou ont cohabité dans des périodes de transition. La tradition plus politique, on la dit française, alimentée par les conceptions de Hobbes, Rousseau, Kant et Hegel. L'activité politique, c'est-à-dire l'État interventionniste et réformateur, y occupe une place importante, les pratiques législatives y sont prédominantes. Issue de la révolution française, elle s'appuie sur le rationalisme, un appareil d'État très centralisateur et un juri-disme corsé.

L'autre tradition, anglo-saxonne celle-là, est une tradition plus « économique » inspirée de Locke, de

Toqueville. Elle est critique du juri-disme, sceptique devant le pouvoir de l'État et les dangers de politisation des activités économiques et privées. Toqueville, par exemple — dont les néo-libéraux s'abreuvent comme d'une source bienfaisante, dans ses observations sur les révolutions américaine et française, s'inquiétait de la nouvelle démocratie, non pas tant du fait que le peuple, la bride au cou, ne serait plus contrôlable, non pas tant du fait des dangers d'un retour éventuel d'un tyran, mais bien en raison de la formation progressive d'un pouvoir impersonnel qui se donnerait comme mission de façonner autoritairement la volonté de chacun au nom du bien de tous.

Ce sera la tradition économique du libéralisme que glorifieront les néo-libéraux. La richesse n'est pas illégitime, les droits de propriété et la libération des forces du marché sont les meilleures garanties de la liberté de tous et chacun. La liberté d'entreprendre, l'élimination des contraintes, le déploiement de l'initiative, l'audace, la compétition pour les ressources rares, la recherche de l'excellence et la récompense pour l'excellence sont les valeurs positives à retrouver.

Among those who try to climb Mount Everest or to reach the Moon, one also honours not those who made the greatest effort, but those who got there first⁸.

Liberté et Justice contre Égalité

Il est bien clair que la régulation

par le marché produira des disparités considérables. Mais ces disparités sont justes et légitimes si la distribution découle de transactions librement consenties entre les individus.

All that justice required (...) that the prices (be) determined by just conduct of the parties in the market, i.e., the competitive prices arrived at without fraud, monopoly and violence⁹.

• Légitimité de l'inégalité

Premier principe donc : la légitimité de l'inégalité puisque les règles modèles du marché sont justes.

Justice requires that in the « treatment » of another person or persons (...) certain uniform rules of conduct be observed. It

clearly has no application to the manner in which the impersonal process of the market allocates command over goods and services to particular people¹⁰.

La « course de la vie » est donc :
a game of partly of skill and partly of chance. (...) It proceeds like all games, according to rules guiding the actions of individual participants whose aims, skills and knowledge are different, with the consequence that the outcome will be unpredictable and that there will regularly be winners and losers. And while, as in a game, we are right in insisting that it be fair and that nobody cheats, it would be nonsensical that the results for different

players be just¹¹.

Il faut ici noter le libéralisme social-darwinien avec l'extention de la sélection naturelle à la concurrence sociale : une myriade d'individus atomisés concurrençant sans limites dans le libre-jeu de loi sélectionniste des plus aptes. Au diable, les perdants !

Justice procédurale

Second principe : la conception libérale classique de la justice se préoccupe de la façon dont la compétition se mène et non des résultats qui ne peuvent être ni justes, ni injustes. Voilà donc pourquoi :

Equality of the general rules of law and conduct (...) is the only kind of equality conducive to liberty and the only equality which we can secure without destroying liberty¹².

Le « sloppy thinking » de la justice sociale

Troisième principe : le concept de justice sociale est un concept incongru, indéfendable et dangereux.

The term « social justice » is intellectual disreputable, the mark of demagoguery or of cheap journalism¹³.

Pourquoi ? D'abord, parce que ce concept fait appel à un anthropomorphisme de basse cuisine : la société comme collectivité redevable à des individus, ou encore responsable d'intervenir dans la mêlée. Les deux termes — justice sociale — sont incompatibles. Leur association par des régimes de social-démocratie ou de socialisme ont d'ailleurs conduit aux pires totalita-

rismes (*The Road to Serfdom*), car elle préjuge d'une intervention autoritaire qui freine ou régleme la conduite des individus.

Mais dans le fond, ce terme en apparence innocent ou messianique cache une émotion extrêmement mesquine : l'envie, « that animosity towards great wealth which represents it as a « scandal » that some should enjoy riches while others have basic needs unsatisfied »¹⁴.

Pour les ultra-libéraux s'inspirant de Hayek, les droits civils traditionnels sont incompatibles avec les nouveaux droits socio-économiques proclamés depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit d'un avorton issu de l'union incestueuse de la grande tradition libérale occidentale et de la révolution marxiste russe. Cette hargne s'explique parce que les droits socio-économiques imposent en quelque sorte un mandat d'intervention à l'État, tandis que les droits civils traditionnels protègent l'individu contre l'arbitraire du pouvoir et protègent donc les assises du système : la liberté individuelle.

*L'égalité des chances :
irréalisable*

Quatrième principe enfin : l'égalité des chances est un concept extrêmement restreint (celui d'ailleurs le plus dévoyé) s'appliquant encore une fois à une *procédure de « just conduct »*. Cette argumentation est d'ailleurs reprise actuellement dans la revue québécoise *L'Analyste* contre les programmes d'accès à l'égalité. On ne peut envisager agir de quelques façons sur l'égalité des conditions et l'égalité des résultats est tout à fait impertinente. L'action

positive : si peu et encore avec beaucoup de réserves.

*Attractive as the phrase of equality of opportunity at first sounds, once the idea is extended beyond the facilities which for other reasons have to be provided by government, it becomes a wholly illusory ideal, and any attempt concretely to realize it apt to produce a nightmare*¹⁵.

En conclusion de cette partie, signalons la force de l'argumentation néo-libérale qui repose sur une valorisation tous azimuts d'un des termes constitutifs de notre civilisation : la liberté ; qui redonne à Icare-individu ses ailes que le social-étatique avait ficelées ; qui rend au social sa mobilité, sa fluidité, son audace ; qui critique le contrôle la régulation étouffante, les effets pervers de l'intervention étatique ; qui débusque et combat les multiples représentations totalitaires ; qui rassure en affirmant que ce qui est... est juste et naturel ; qui enfin est héroïquement inflexible sur les grands principes des droits de l'Homme de la première génération — ceux des droits civils et politiques et des garanties juridiques.

Par contre, on a vu que ces théories néo-libérales ont fait en Grande-Bretagne, dans l'Amérique de Reagan : dualisation systématique de la société, aggravation des inégalités sociales, délégitimation des institutions démocratiques quand ce n'est pas la catastrophe économique comme au Chili et le soutien à des régimes autoritaires.

La réaction néo-libérale tissée d'anti-égalitarisme, d'anti-politisme, d'individualisme forcené,

au nom de la liberté et de la justice, resserre en fait les bornes de la démocratie dangereusement.

Le néo-conservatisme : la différence contre l'égalité

Réaction à « l'hystérie » égalitaire

Après avoir exploré la riposte néo-libérale, nous allons maintenant examiner brièvement les positions néo-conservatrices. Par néo-conservatisme, il faut entendre le courant hégémonique au niveau idéologique et politique présentement aux États-Unis. Sociologiquement et stratégiquement soutenu et nourri par un « brain trust » d'intellectuels de renom comme Irving Kristol, Z. Brzezinski, Daniel Bell, Natham Glazer, P. Moynihan et leurs outils culturels prestigieux (*Public Interest* et *Commentary*), chevauché cavalièrement par Ronald Reagan, le néo-conservatisme mobilise principalement la nébuleuse des classes moyennes américaines conservatrices exaspérées par l'inflation, les impôts élevés, la réglementation gouvernementale, le « déperissement » des mœurs, l'éducation sexuelle dans les écoles et la pornographie quotidienne, l'intégration raciale forcée, le laxisme en matière d'avortement, l'humiliation du Vietnam.

Réaction épidermico-politique à « l'hystérie » égalitaire (le féminisme est considéré être un excès du libéralisme, l'État-providence des mesures sociales, un excès de la démocratie) de la « Great Society » de Kennedy et Johnson, le néo-conservatisme s'apparente sous de nombreux aspects fondamentaux au néo-libéralisme que nous avons tenté de cerner précédemment. Dans les faits, il défend avec fougue le même ultra-libéralisme économique qui se représente la société et les rapports sociaux comme un immense marché. Il fait preuve, dans le domaine des politiques sociales et des programmes sociaux de la même hargne anti-étatique. Le darwinisme social y est extrêmement développé, encadré par un système méritocratique et par un « workfare » forcé où les plus pauvres et les plus démunis sont responsabilisés énergiquement quant à leur survie matérielle, leur santé et leur éducation.

Pour revenir à la *guerre de la pauvreté* qu'avait entreprise la « Great Society », dans un contexte d'apogée du mouvement émancipatoire des Noirs, de développement spectaculaire du mouvement des femmes, et de relative prospérité économique, cette dernière avait effectivement fait éclater plusieurs bornes. Découvrant le scandale de son propre Quart-Monde, le nouvel État interventionniste se donnait le mandat de :

développer des programmes spécifiques d'aide financière destinés à des groupes sociaux bien identifiés, indépendamment du revenu d'emploi (la plupart des

bénéficiaires étant d'ailleurs totalement écartés du marché du travail), imposer des mesures législatives, tels les programmes d'action positive, pour forcer une transformation des pratiques discriminatoires, créer une série de services sociaux, éducatifs, sanitaires, culturels, récréatifs, etc., destinés à des clientèles-cibles, dans une perspective de rattrapage, de prévention et de réintégration sociales¹⁶.

Restauration autoritaire

L'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan en 1980 cristallise la victoire du ressac conservateur ;. Mais où va cette Amérique aux millions de pauvres qui n'ont pas ou qui n'ont plus la fierté de travailler ; aux légions de femmes qui ne savent plus se tenir à leur place assignée et qui réclament l'égalité des salaires, des programmes d'action positive, le contrôle de leurs fonctions reproductives ; aux Noirs qui continuent d'échouer à l'école et à leurs femmes qui accouchent toujours, sans hommes, d'enfants qui se réfugieront dans la délinquance ?

La réponse à cette question et à bien d'autres est ce qui caractérise le néo-conservatisme. L'Amérique est traversée par profonde crise morale et culturelle : une *crise d'autorité* ; crise de l'État intérieur et de l'État à l'étranger ; crise de la Famille, cette institution de base de la Nation. Un redressement énergétique

et autoritaire s'impose afin de reconquérir l'hégémonie perdue, la stabilité intérieure, l'éthique du travail, la croissance économique maximale, l'honneur perdu de l'autorité patriarcale, l'imposition internationale de ses diktats.

Le démocrate Bertram Gross¹⁷ parle de « friendly fascism » affublé d'une imagerie de *force* (attitude guerrière et machiste au niveau international et interne), de *liberté* (celle du marché de Friedman), d'*individualisme* (« Look out for number one »), de *patriotisme* (fidélité à la grandeur de l'Amérique et agressions répétées à l'étranger) et enfin de *corporatisme* (contrôle oligarchique de la finance, des élites politiques, des militaires du Pentagone, des consortiums industriels et mass-médiatiques).

Et qui donc, selon les néo-conservateurs, porte la responsabilité de la crise ? C'est la « New Class », celle des politiciens, intellectuels, fonctionnaires et professionnels responsables de la folie des grandeurs de la « Great Society » ; celle qui a alimenté les ouvertures démocratiques et les excès du libéralisme ; celle qui a déresponsabilisé le Quart-Monde intérieur, détruit le tissu conjonctif sociétal par un interventionnisme étatique.

Positionner l'inégalité comme une différence

Or, le redressement s'opérera en redéfinissant les paradigmes dont

celui de l'idée égalitaire. Les néolibéraux partaient de l'idée que les inégalités étaient justes, les néo-conservateurs positionnent l'inégalité comme une *différence*. La différence servira donc à rationaliser et à euphémiser l'inégalité. Une première version, plus corsée, fait appel (comme dans le courant néodroitier) à la sociobiologie et à la génétique. Les Noirs ont de moins bons résultats scolaires : c'est dû à « a not unreasonable hypothesis that genetic factors are strongly implicated in the average Negro-White intelligence difference » selon les trouvailles d'Arthur Jensen, professeur de psychologie de l'éducation à l'Université de Californie (« How Much Can We Boost IQ and Scholastic Achievement? », 1969).

Dans sa version « douce » du différentialisme, le néo-conservatisme déradicalisera systématiquement l'égalité des chances qui n'est strictement que la liberté individuelle de compétitionner dans la « course de la vie ». La méritocratie reconnaît le principe de différence : elle légitime donc l'inégalité alors qu'au contraire l'action positive viole la liberté individuelle et la particularité — différence d'un individu en lui assignant une position prescrite par son groupe d'origine. Là, le serpent se mord la queue : des individus exigent des programmes d'accès à l'égalité (action positive) pour enfin briser le cercle des statuts sociaux désignés par les biais de sexe, de race et de classe de l'égalité formelle. Et à l'inverse, les néo-conservateurs démantèlent les programmes d'accès à l'égalité pour ne pas étiqueter un individu à un statut désigné ! Il y a donc rejet du concept

de discrimination systémique, car on doit prouver qu'un acteur a intentionnellement discriminé par des faits précis une victime précise.

En bout de ligne, positionner l'inégalité comme une différence, reconnaître cette différence par le système du mérite individuel, c'est empêcher toute identification de groupe. Concrètement, s'il y a dans l'univers du travail problème pour les femmes et les minorités raciales, ce n'est pas un problème d'égalité de chance : c'est un reflet des différences. Ce dont on a donc besoin, c'est d'un système de récompense pour le mérite, l'excellence, le leadership, la compétitivité plutôt qu'un système (l'action positive) de récompense qui tente d'égaliser les différences.

Rendre la différence politiquement impertinente

Sur toute cette question de la différenciation, il est nécessaire d'examiner le point de vue historique des minoritaires car, à première vue, le droit à la différence peut apparaître tout à fait sympathique parce qu'il reconnaît les signes distinctifs, « l'unique » chez les personnes.

Mais, comme le souligne Zillah Eisenstein, ce ne sont jamais les hommes, les Blancs ou les maîtres qui sont différents : ce sont les femmes, les Noirs, les subordonnés. Ces derniers sont différents par rapport à une *norme* et le processus de

différenciation des sexes, des races ou des classes a rendu ces catégories inégales dans la « Course de la vie ». Or, pour qu'une réelle égalité des chances puisse être viable, il faut que les différences de sexe, de race, de classe soient *politiquement* et *économiquement* sans conséquences, impertinentes.

On peut ainsi mieux comprendre à quel point, dans un contexte de rigidification des valeurs morales, d'autoritarisme, de propagande guerrière, de désengagement étatique du social, de démembrement des programmes d'accès à l'égalité, tout éloge de la différence ne fait que contribuer à une hiérarchisation sociale encore plus prononcée, à plus de disparités, à plus de misère, enfin à un net recul de l'idée et de la pratique égalitaires. L'élitisme rampant, s'appuyant sur la psychologie, la génétique, la sociologie des organisations, la sociobiologie, affirme, justifie et propage son idéologie des différences qualitatives entre classes, races, sexes et groupes sociaux.

L'exemple de l'égalité sexuelle

Afin de concrétiser ce qui précède, nous allons très brièvement explorer l'argumentation néo-conservatrice en regard de l'égalité sexuelle. *Feminism and Sexual Equality : crisis in Liberal America* de Zillah Eisenstein nous sert de référence principale.

La maternité politisée

Les élections présidentielles américaines de 1980 avaient comme un des thèmes centraux : l'égalité sexuelle. Les programmes des deux grandes formations étaient sensiblement les mêmes pour ce qui avait trait à l'économie, à la défense, au militaire, au social : trop d'interventions étatiques dans les programmes sociaux, pas assez de poigne dans les incarnations de la doctrine de la sécurité nationale. C'est donc sur les questions féministes que les luttes de ligne furent les plus acerbes. Les Républicains affirmaient leur attachement à l'égalité sexuelle, mais s'opposaient à l'Equal Rights Amendment (ERA) et à l'avortement et clamaient leur profonde adhésion aux valeurs traditionnelles de la famille. Les Démocrates s'affichaient pro-choix en matière de contrôle des fonctions reproductives, pour une décriminalisation de l'avortement et pro-ERA.

L'argumentation (victorieuse) des néo-conservateurs était à l'effet que la crise d'autorité que traversait l'Amérique originait dans une crise profonde de l'institution de base de la société : *la famille*. Un grand ménage s'imposait : pour remettre l'Amérique sur ses pieds, il fallait consolider la famille. Selon les tendances à l'intérieur même de l'amalgame néo-conservateur, les analyses et solutions modulaient leurs fréquences. Pour les aigles du Eagle Forum (dont le mot d'ordre est, « God, Home and Country ») et les ténors du « Moral Majority » que sont les Phyllis Schlafly, Richard Viguerie et Jerry Fallwell, le raisonnement est le suivant, grosso modo :

selon la volonté de Dieu et un puissant ordre naturel des choses, la femme, en raison de son sexe et de ses potentialités créatrices, est *différente*. La procréation est son lot et son dû, son statut désigné. Une société juste reconnaîtra cette différence et la *protégera*. Cette fraction des néo-conservateurs est pour une revalorisation de la famille nucléaire patriarcale où l'autorité paternelle s'affirme d'abord et avant tout par le statut de pourvoyeur-protecteur de ce dernier. Des lois doivent protéger en ce sens les femmes économiquement dépendantes — il va sans dire — des irresponsabilités potentielles de leurs conjoints. Famille nucléaire patriarcale où la femme est valorisée dans son rôle exclusif de mère-épouse. Et cette dernière doit affirmer haut et fort son strict droit individuel à choisir d'être reine du foyer. Il s'agit, bien entendu, du modèle suranné de la famille traditionnelle blanche des strates supérieures des classes moyennes, car cette mère-épouse doit éviter le marché du travail. On est anti-ERA parce qu'il s'agit d'une intervention indue de l'État dans la vie personnelle des femmes, mais aussi parce que l'ERA symbolise la revendication des femmes pour l'égalité sur le marché du travail. On est anti-action positive parce que revendiquer l'égalité, c'est revendiquer l'identité, la similarité ; et les femmes sont *différentes*. Elles ont besoin de protection et non d'égalité.

Rétablir l'ordre moral au sein de la famille comme préalable au rétablissement de l'ordre moral de la patrie, c'est aussi remettre l'État à sa place — dans la sphère politique. D'ailleurs, les perversions de l'État

ont été multiples et déstabilisatrices à cause du trop lourd fardeau des impôts, des taxes et des prélèvements étatiques de toutes sortes. Les familles ont fait face à la pénurie, ce qui a traîné les femmes sur le marché du travail, humiliant la virilité des pères et maris. L'interventionnisme de l'État-providence favorise même et entretient l'éclatement des familles en plus de dévoyer l'éthique du travail et de la responsabilité individuelle.

In Welfare culture money becomes not something earned by men but a right conferred on women by the State¹⁸.

De plus, pour toutes les familles, l'État-providence s'est accaparé, d'une foule de fonctions anciennement dévolues à la famille et qui gruge ses sphères de responsabilité.

Enfin, une fois réaffirmées les places assignées dans l'ordre naturel des choses voulu par Dieu, une fois combattu le stupre de l'avortement, de l'éducation sexuelle, de l'homosexualité, de l'enrôlement des femmes dans l'armée, la « Moral Mother » pourra servir de flambeau à la « Moral America » derrière le Président, les astronautes et les G.I. Dans *The Power of Positive Women*, Phyllis Schlafly valorise cette image et surtout incite les femmes à la revendiquer sans honte, le front haut et le sourire clair.

Et les colombes de l'anti-féminisme néo-conservateur ?

Tous les néo-conservateurs ne sont pas fervents du retour au modèle de la famille patriarcale blanche, aisée. La réalité des multiples formes modernes de la famille

les en empêche : dans 57 % des familles, les deux conjoints travaillent ; la famille patriarcale ne compte que 15 % d'adhérents ; la famille monoparentale — 16 % — est le type de famille qui se développe le plus rapidement ; le reste se répartit dans d'autres modèles.

Par contre, c'est toujours à l'image-identification à la *mère* qu'est reconnaissable une femme. C'est là sa différence. Et ce positionnement de départ est transmis, reproduit de génération en génération. Il s'agit, selon Eisenstein, de « the most basic form of hierarchical social organization and hence order¹⁹. Il s'ensuit que comme mère, la femme est différenciée politiquement des hommes et refusée l'égalité.

Pour cette catégorie de néo-conservateurs, il faut renforcer la famille en propageant les vertus de la vie de famille par l'éducation, les mesures fiscales, les images mass-médiatiques positives, etc. Il faut bien sûr juguler le contrôle des fonctions reproductives par les femmes, réaffirmer les places et fonctions respectives des hommes et des femmes dans la famille et, enfin, activement lutter contre l'homosexualité, le féminisme et le sexe en général. Les femmes feraient individuellement, librement, le choix d'être différentes. Les néo-conservateurs de cette fraction seront par contre très sensibles aux programmes d'accès à l'égalité — en fait, ils seront contre, et ce, pour à peu près les mêmes raisons que les néo-libéraux. La performance individuelle, la méritocratie rigoureuse : voilà ce qui permet de respecter la différence et surtout de ré-hiérarchiser plusieurs dimen-

sions de la vie sociale. Les femmes peuvent bien aller sur le marché du travail si elles le désirent, mais elles ne doivent pas s'attendre à un salaire égal, à des programmes d'action positive, à des garderies, à des congés de maladie. Le choix des femmes sera limité de telle sorte que leur assignation à la maternité demeurera toujours pré-dominante...

Effets concrets du recul de l'idée égalitaire

Sous les néo-conservateurs, la reformulation de l'État-providence a profondément affecté les femmes et dévoilé par le fait même les biais sexiste et raciste des propositions.

La « new class » son attaque, son gagne-pain démantelé quand les programmes sautent, ce sont les femmes blanches et les femmes et hommes noirs qui écotent (50 % des travailleurs de ces catégories étaient en 1970 employés par l'État) : ceux des classes moyennes qui, depuis les années 60, avaient réussi, dans une certaine mesure, à gagner professionnellement leur vie. Le démantèlement des programmes sociaux mis sur pied pendant la guerre à la pauvreté affecte scandaleusement les pauvres — femmes, enfants, Noirs. Les coupures dans « Medicaid », les bons de nourriture, les services juridiques et les programmes « Aid to Families with Dependant Children » et « Comprehensive Employment and Training Act » rendent la situation intenable pour les femmes, les femmes noires surtout.

Whereas the opposition to « reverse discrimination » functions as an obstacle only to upward-mobile Blacks-Hispan-

*ico-Women, and other minorities, the anti-State principle is designed to freeze all class distinctions, all artificial barriers between the lives of people in a society, permanently into place*²⁰.

Concrètement,

*Depuis l'application des coupures budgétaires, la pauvreté a brusquement augmenté, passant de 12 % en 1981 à 14,7 % en 1984, soit plus de 33 millions de personnes, avec un sommet de 15.6 % en 1983*²¹.

En terminant donc, rappelons qu'au cœur du projet néo-conservateur il y a l'anti-égalitarisme de l'éloge de la différence ; que l'Autorité de l'Amérique morale se rebâtira sur le socle du premier ordre hiérarchique, celui de la famille patriarcale et qu'enfin, comme les néo-libéraux, l'idée égalitaire doit être délégitimée, puis tous ses acquis renversés.

L'exigence d'une égale dignité

Une seule voix : multiplicité des discours

En abordant ce texte, nous étions intriguées et fascinées par l'ampleur de la vocifération anti-égalitaire, son unanimité. Mais sous cette vaste offensive intellectuelle, nous avons perçu plusieurs discours qui com-

mandent des argumentations et des interventions différenciées si on veut y faire face. Notre objectif n'était pas de développer cette riposte, mais de tenter de comprendre certains a priori des discours.

Nous sommes maintenant en mesure de constater tout le chemin qui reste à parcourir. Ainsi, il faudra mieux saisir les nuances des idées sur l'égalité selon que l'on se situe sur le plan éthique, ou religieux, ou politique, ou économique, ou encore juridique. Le chevauchement du présent texte était dû à une tentative, peut-être maladroite, de saisir un concept fuyant. D'autre part, il s'avère urgent de systématiser les principales luttes pour l'égalité — avec leurs significations et enjeux pour les exclu-e-s, les marginalisé-e-s et les minorisé-e-s et non pas se contenter de généralisations en invoquant « le mouvement émancipatoire des Noirs et le mouvement des femmes ». Dans le même ordre d'idées, il faudrait étudier de façon très serrée la doctrine et la jurisprudence récente pour bien saisir l'évolution du concept d'action positive. Enfin, il est capital de compléter la réflexion sur l'égalité par celle sur la démocratie tant ces notions sont liées et débordent l'une sur l'autre.

Ceci dit, nous avons quand même tenté de cerner certains enjeux de l'immense lutte qui se mène actuellement. La machine de guerre anti-égalitaire tire à boulets rouges contre le libéralisme démocratique, contre la social-démocratie, contre le socialisme, tentant de délégitimer leurs assises intellectuelles, leurs projets politiques. Pour certains des ténors plus

féroces, c'est l'égalité politique, juridique et éthique qui est visée : ce sont les victoires quant aux droits socio-économiques qui sont ciblées. Il y a véritablement attaque et reflux. Les temps sont donc troubles et extrêmement précaires pour de vastes pans de la population. Nous croyons avoir signifié à quel point la différence, l'éloge de la différence camoufle en bout de ligne l'impossibilité de liberté pour les individus et, bien sûr, d'égalité. Nous avons noté à quel point la revendication égalitaire avait une portée subversive par tout le dévoilement des limites strictes du libéralisme qu'elle engendrait ; par les potentialités de solidarité qu'elle suscitait ; par l'extension des libertés individuelles qu'elle permettait ; par l'élargissement de la démocratie qu'elle engendrait ; enfin par la symbolique nourricière qu'elle attisait.

Le défi du débat sur l'égalité, aujourd'hui, est de bloquer la manoeuvre récupératrice des anti-égalitaires, de se réappropriier la notion de l'égalité, de réinvestir le champ de la société civile, de pousser sa croissance et sa pénétration dans toute l'épaisseur du social. C'est donc dire qu'il faudra en redécouvrir la signification, mais, et ce point est crucial, avec un sens aiguisé de l'histoire.

Nous restons profondément convaincus que le défi vaut la peine d'être surmonté, que l'exigence d'une égale dignité pour les hommes et les femmes, exigence d'égalité en tant qu'elle suppose une plus grande liberté individuelle du même souffre, constitue un leitmotiv fondamental pour qu'enfin soit aboli le statut socio-politique de minorisé.

Notes

- ¹ Zillah Eisenstein, *Feminism and Sexual Equality*, Monthly Review Press, New York, 1984, p. 19.
- ² Pierre-André Taguieff, « La stratégie culturelle de la Nouvelle-Droite en France (1968-1983) », in *Vous avez dit Fascismes ?*, *op. cit.*
- ³ Philippe Bénéton, *Le Fléau du bien*, Laffont, Paris, 1983, p. 15.
- ⁴ Raes Koen « Néo-libéralisme, antipolitisme et individualisme positif » in *Néo-libéralisme*, La Revue nouvelle, n° 3, Bruxelles, mars 1984, p. 250.
- ⁵ Friedrich Hayek, « Equality, Value and Merit » in *The Essence of Hayek*, Hoover Institute Press, Stanford University, 1984, p. 339.
- ⁶ Philippe Bénéton, *op. cit.*
- ⁷ Raes Koen, *op. cit.*, introduction.
- ⁸ Friedrich Hayek, « Social or Distributive Justice », in *The Essence of Hayek*, *op. cit.*, p. 72.
- ⁹ *Ibidem*, p. 74.
- ¹⁰ *Ibidem*, p. 70.
- ¹¹ Friedrich Hayek, « Social or Distributive Justice », *op. cit.*, p. 71.
- ¹² *Ibidem*, p. 333.
- ¹³ *Ibidem*, p. 96.
- ¹⁴ Friedrich Hayek, « Social or Distributive Justice », *op. cit.*, p. 97.
- ¹⁵ Friedrich Hayek, « Social or Distributive Justice », *op. cit.*, p. 85.
- ¹⁶ Frédéric Lesemann, « Politique sociale néo-conservatrice et transformation des mécanismes de régulation sociale aux États-Unis », revue *POUR*, Paris, octobre 1985.
- ¹⁷ Conférence donnée en octobre 1985, à l'UQAM, dans le cadre d'un colloque de l'Association d'économie politique sur le néo-conservatisme.
- ¹⁸ Zillah Eisenstein, citant George Gilder, *op. cit.*, p. 48.
- ¹⁹ Zillah Eisenstein, *op. cit.*, p. 33.
- ²⁰ Philip Green, *The Pursuit of Inequality*, Pantheon Books, New York, p. 210.
- ²¹ Frédéric Lesemann, *op. cit.*, p. 9.

Intervention économique

100-100000
the anti-Sta
ad to free
all artificial barriers between the

VIENT DE PARAÎTRE

DIANE BELLEMARE ET LISE POULIN SIMON

LE DÉFI DU PLEIN EMPLOI

UN NOUVEAU REGARD ÉCONOMIQUE

EDITIONS
SAINT-MARTIN

530 pages

29.95 \$

 EDITIONS
SAINT-MARTIN

4073, rue Saint-Hubert, suite 201
Montréal, Québec H2L 4A7
(514) 525-4346

Le conservatisme et l'État sous Reagan

Dorval Brunelle

Le retour aux sources d'une Amérique vraie et pure constitue le fondement de l'approche conservatrice actuelle aux États-Unis. Une distinction doit cependant être faite au sein du courant conservateur entre les réseaux intellectuels qui mènent la bataille des idées et les groupes de pression qui, eux, mènent la bataille politique. L'anti-intellectualisme reste l'un des crédos fondamentaux du conservatisme aux États-Unis. Ce sont toutefois les débats théoriques au sein des réseaux d'idée qui auront permis, ces dernières années, le renouvellement de la pensée conservatrice par rapport au libéralisme classique tout en apportant au conservatisme militant, la légitimité intellectuelle. La jonction entre les deux groupes se fait autour de la réaffirmation des valeurs fondamentales que sont Dieu, la famille et la réussite individuelle. Le « reaganisme », c'est le symbole de « l'américanité » et de la puissance américaine retrouvées. Le « reaganisme » marque pour les conservateurs américains, la fin des prétentions de cet État-providence qui, de Kennedy à Carter, avait voulu substituer à la responsabilité individuelle, au marché et à Dieu la vision d'un monde dirigé, socialisé et laïc. Les ravages du « reaganisme » sur le plan social sont déjà énormes, mais le plus inquiétant conclut Dorval Brunelle, c'est que l'individualisme n'a fait que commencer ses ravages et qu'il pourrait être là pour longtemps encore.

I.E.

Il n'est pas inutile, avant de nous engager dans une brève étude consacrée au conservatisme aux USA, d'effectuer une courte mise au point.

Au début de son ouvrage classique consacré au conservatisme¹, Clinton Rossiter relève à quel point le vocabulaire politique est entaché d'ambiguïtés. Tel qui s'affiche con-

servateur est plus progressiste que bien des libéraux tandis que, à l'inverse — et c'est nous qui apportons cette nuance — des libéraux peuvent s'avérer plus égalitaristes que certains socio-démocrates. C'est pourquoi Rossiter préfère éviter les définitions de termes pour leur substituer des ensembles d'énoncés de base. Grâce au recours à cette technique, il est en mesure de relever les principaux crédos qui devraient permettre de distinguer le conservateur du libéral. Alors, au lieu de poser qu'une notion puisse être circonscrite dans une définition, il parlera plutôt d'un « réseau de significations ».

Cette mise au point est intéressante pour notre propos car les significations des termes politiques ont tendance à fluctuer selon les contextes et, en particulier, selon que leur manipulation théorique ou empirique s'inscrit dans une vision américaine du monde par opposition, par exemple, à une vision européenne. En effet, si libéraux et conservateurs américains ont pu, à l'époque, nouer une alliance particulière qui a trouvé ses prolongements dans cette « révolution conservatrice » qui, en 1776, a permis de séparer les États-Unis de l'Angleterre, il s'en faut de beaucoup que les conservateurs anglais aient pu souscrire à l'anti-royalisme et à l'anti-mercantilisme qui animaient les « fédéralistes » d'outre-atlantique. Dans le même ordre d'idées, l'anti-étatisme qui préoccupe certains des rédacteurs de la Constitution américaine de 1787 et, surtout, l'anti-étatisme auquel souscrivent les défenseurs de la Charte des droits n'a que peu de parenté

avec les thèses soutenues par le « père » du conservatisme anglais qu'est Edmund Burke.

Cette précision s'impose d'autant plus quand l'étude politique est menée depuis le Canada dans la mesure où la double influence, américaine et anglaise, contribue à accroître les flottements sémantiques au lieu de les réduire. En effet, la notion de « conservateur » au Canada s'apparente, jusqu'au milieu des années 60 en tout cas, à celle qui a cours en Angleterre.

C'est afin de circonscrire notre traitement de la question de l'État et de faire ressortir toute l'importance de l'influence américaine sur l'évolution présente du contentieux autour de la croissance de l'État que nous nous en tiendrons dans ces pages à un examen succinct de quelques thèses américaines consacrées à cet enjeu.

Libéralisme et conservatisme

La plupart des observateurs de la scène politique américaine s'entendent au moins sur un point : la gauche américaine — ou ce qui en tient lieu — s'est effritée et elle connaît à l'heure actuelle un effacement majeur. Mis à part les mouvements féministes et pacifistes, qu'il s'agisse du mouvement noir, du mouvement étudiant, des mouvements anti-nucléaire et anti-militaire, les grands enjeux des années soixante et soixante-dix ont été marginalisés et contraints au repli².

Si l'on resitue ces initiatives dans une perspective plus large toutefois, c'est bien leur émergence qui demeure problématique puisque, historiquement et depuis la Deuxième Guerre surtout, les États-Unis ont vécu à l'heure du conservatisme. Les mouvements sociaux et les mouvements de masse étaient aussi rares et isolés sous Truman et Eisenhower qu'ils le sont sous Reagan. À cet égard, ce sont les décennies entre 1960 et 1980 qui font figure d'exceptions, de sorte que l'apparent retour en arrière participe vraisemblablement d'une volonté de ré-instaurer une continuité historique au-delà des ruptures enclenchées à l'occasion de cette vaste dérive du côté d'un libéralisme débridé caractérisé par ce constant souci d'accommoder tous les « minoritaires » sous l'égide de l'État. Et c'est vraisemblablement là, dans cette intense préoccupation de retrouver le filon d'une Amérique vraie et pure, inéducorée et pérenne, que réside le fondement de l'approche conservatrice. Le néo-conservatisme est radical sous cet angle précisément, c'est-à-dire quand il s'en prend aux plate-formes contestataires ou quand il vise à réaffirmer les paramètres de la société d'avant Carter, Johnson et Kennedy.

L'élection [de Reagan à la Présidence] n'était pas un caprice de l'histoire, ni un miracle. C'était et ce fut dûment perçu à l'époque comme la résultante de quelques trois décennies d'un graduel et constant développement d'un conservatisme *bona fide* aux États-Unis, d'un conservatisme

qui était essentiellement politique auquel s'adjoignait un nombre impressionnant d'éléments qui lui ont donné toute sa consistance. L'élection de Reagan était le couronnement d'une structuration édiflée au cours des années qui englobait des intellectuels en vue, des universitaires, des auteurs, de nouveaux journaux, des instituts et des centres de recherche, des fondations et des « dotations », qui s'identifiaient tous avec l'idéologie conservatrice dans l'opinion publique³.

Si l'on peut se permettre une simplification ici, ce sont les libéraux qui mènent la bataille des idées, tandis que les conservateurs avancent les programmes sociaux et politiques.

La distinction est dictée par la répulsion qu'ont les universitaires et intellectuels américains à se définir comme « conservateurs » même s'ils en sont. Non pas que le qualificatif ne soit pas en progression constante, mais il subsiste quand même une distance incommensurable entre l'apparente souplesse théorique du penseur et la rigidité du démagogue qui refuse toute forme de dialogue et qui s'enferme dans ses propres schèmes de référence. Ailleurs qu'aux États-Unis, la distinction n'aurait pas sa place, ici elle est indispensable dans la mesure où — comme au Canada ou au Québec d'ailleurs — l'anti-intellectualisme est un des credos fondamentaux du conservatisme.

Cette démarcation nous permet de distinguer des réseaux d'intellectuels et divers courants d'idées d'une part, des associations, groupe-

ments de base et groupes de pression d'autre part.

À la limite, certaines fondations ou centres de recherche servent à la fois de forums d'échange d'idées et de groupes de pression, comme c'est le cas pour le Frazer Institute, par exemple, tandis que d'autres, comme la Société du Mont-Pèlerin, demeurent réservées à une élite intellectuelle⁴.

Les économistes conservateurs ne forment pas à proprement parler un bloc homogène si l'on entend rassembler sous cette étiquette un réseau d'intellectuels et de chercheurs qui déborde celui qui loge à l'École de Chicago.

Cependant, la filiation intellectuelle du conservatisme en économie passe par le renouvellement du libéralisme classique effectué sous l'égide de l'École de Vienne dans les années trente : ici, ce sont les noms de Ludwig von Mises et de F.A. Hayek qui peuvent servir de point de repère. Pour simplifier, on peut dire de ces deux auteurs que leur démarche vise à réinstaurer la prééminence de la sanction par l'opération d'un marché libre contre toute forme d'entrave politique ou bureaucratique. En fait, cette approche entend renouer avec les canons d'un libéralisme classique d'où l'appellation de « néo-libéralisme » qui lui est accolée généralement⁵.

L'économiste conservateur adhère à tout le moins aux thèses de base de ce libéralisme quitte à en universaliser les implications sociales et programmatiques.

C'est à ce point que la démarche philosophique, politique ou juridique prend la relève, puisque cette généralisation de l'univers mar-

chand conduira à étendre l'économisme jusqu'au niveau des relations à l'intérieur de la famille ou à celui des relations entre l'individu et l'État.

Prendre conjoint, c'est poser un geste économique en ce sens qu'il s'agirait d'une décision qui pourrait être en grande partie saisie comme l'application d'une rationalité où le contrat de mariage sert à maximiser les satisfactions des époux à un coût moindre pour chacun des partenaires pris individuellement. Par contre, dépendre des paiements de transfert de l'État rompt le lien contractuel qui devrait à tout moment lier les individus entre eux, au profit d'une dépendance unilatérale en vertu de laquelle l'État doit verser une prime à l'inactivité. D'où l'idée — qui a fait son chemin jusqu'à être reprise dernièrement dans une législation de la Californie — de remplacer le « welfare » par le « work-for-welfare », ce qui devient le « workfare » en jargon américain, c'est-à-dire de substituer une prestation qui impose des obligations de travailler à la prestation gratuite telle qu'elle prévaut actuellement en matière de paiements de transfert.

Ce genre d'approche ne conduit pas seulement à bouleverser les cadres socio-politiques existants, elle sert également à briser les acquis du « Welfare State » à qui on reproche de s'être contenté de « jeter de l'argent devant la montée des contestations sociales » — « *to hurl money in the face of social problems* ».

C'est alors qu'interviennent des idées encore plus radicales. Il ne s'agit plus seulement de stigmatiser le passager clandestin — « *the free*

rider » —, c'est-à-dire celui qui bénéficie des « largesses » du système de bien-être, mais surtout de prendre à partie ce qu'un auteur a appelé le « marché des droits » qui, soumis à la sanction des tribunaux, échappe à celle du marché. Ainsi sont pris à partie les programmes d'égalité, d'action positive ou d'actions collectives qui, parce qu'ils sont sanctionnés par le pouvoir judiciaire, contournent les lois du marché⁶.

À un niveau plus théorique si on veut, ces thèses avaient été développées, explorées et raffinées par des philosophes juristes comme John Rawls ou Robert Nozick. La main invisible est alors investie d'une portée principale ou fondamentale, de sorte que le principe de justice que les philosophes classiques situaient au-delà des contingences devrait au contraire trouver à s'actualiser dans l'universalisation des relations économiques rationnelles entre tous les individus, pour autant qu'ils soient en mesure de repérer et de défendre leur propre intérêt dans les négociations qu'ils nouent entre eux⁷.

Il y a loin de ces démarches parfois ésotériques au cheminement du conservatisme dans les mailles de la société américaine actuelle, même si ce sont les mêmes idées de base qui se déploient aux deux niveaux.

La première variable lourde à prendre en compte pour établir la jonction, c'est la perte du sens de la responsabilité individuelle que l'on impute, à son tour, à la perte du sens de la communauté ; d'où la valorisation des valeurs de base au premier rang desquelles il convient de placer Dieu, la famille et l'argent. En ce

sens, l'État est l'institution responsable de l'effritement des communautés parce qu'il a eu la prétention de substituer à la responsabilité individuelle, au marché et à Dieu, ses grandioses visions d'un monde socialisé et laïc.

Ici, il est essentiel de faire intervenir une institution qui a, plus que toute autre, contribué à faire cheminer ces critiques et qui a favorisé le rassemblement d'immenses cohortes d'individus autour de ces thèses, c'est la télévision⁸. L'influence des églises électroniques est centrale pour comprendre d'abord le processus de la diffusion des thèses du conservatisme, et pour saisir ensuite la source de l'immense pouvoir financier dont ces organismes disposent.

En 1982, A. James Reichley distinguait trois courants au moins dans la coalition qui avait porté Reagan au pouvoir : (a) les « fondamentalistes », (b) la vieille garde républicaine et (c) les modérés ainsi que les « progressistes conservateurs »⁹.

Mais, parmi ces courants, les « fondamentalistes » apparaissent comme l'aile militante et dominante ; Reichley regroupait alors sous ce terme aussi bien les conservateurs animés entre autres par William Buckley et sa revue, *National Review*, les néo-conservateurs regroupant d'anciens libéraux, voire des socialistes ou des trotskystes alarmés par la montée de l'« impérialisme soviétique » et qui diffusent leurs thèses dans *Commentary* ou dans *Public Interest* et la nouvelle droite religieuse — « *The Christian Right* » — qui est passée à la politique dans sa foulée de la montée des revendications féministes, « gaies »

ou raciales. Cette tendance religieuse est composée de la « majorité morale » — « *The Moral Majority* » —, de « *Christian Voice* » et de « *Religious Roundtable* ».

C'est cette droite chrétienne qui serait en passe de devenir hégémonique à l'heure actuelle, d'où l'importance et l'influence qu'exerce l'« *American Coalition for Traditional Values* » de Jerry Falwell sur la coalition qui caractérise le second mandat de Reagan.

Le « reaganisme »

Le Président Ronald Reagan représente, à lui seul, un précipité intéressant. C'est sur lui et autour de lui que doit se déplacer l'analyse dorénavant si l'on entend saisir la forme dominante du conservatisme aux États-Unis¹⁰.

Quelles sont les principales caractéristiques du « reaganisme » ? Il y en a trois ou quatre. La première, et la plus fondamentale, c'est l'insertion — ou la réinsertion — de la vision américaine du monde à l'intérieur du paramètre de la « destinée manifeste » — « *The manifest destiny* ». La seconde c'est la famille, la troisième l'anti-étatisme et la quatrième, l'anti-communisme.

Nous avons tendance à mettre de côté la première dimension de l'américanité parce qu'elle nous apparaît tellement étrange ou étrangère par rapport à notre propre vision du monde. Cette conviction anime tout un secteur ou tout un pan de la société américaine représenté, par exemple, au sein de la « majorité

morale » — *the* « *moral majority* » — qui se sent animée d'une mission aux dimensions proprement mythiques face au monde actuel, celle qui consiste à propager « *The American way of life* » et sa vénération à l'endroit de Dieu et de l'argent.

Il a été révélé récemment à quel point les liens entre la Maison Blanche, la « Nouvelle Droite » et la « Droite chrétienne » sont intimes. Cette dimension religieuse du « reaganisme » alimente un anti-communisme tellement profond que ces courants conservateurs nouent maintenant des alliances avec les « Moonies » afin de se procurer les fonds nécessaires pour soutenir la candidature d'un des leurs, Jerry Falwell, rattaché à la « *American Coalition for traditional Values* » pour l'investiture républicaine en prévision des élections présidentielles de 1988¹¹. On ne comprend rien à la « guerre des étoiles » si l'on ne situe pas cette préoccupation au centre et à la base des tourments de l'Amérique actuelle qui entend par là non seulement se protéger devant les éventuelles agressions des Soviétiques mais qui entend surtout sauvegarder la civilisation la plus grandiose que l'humanité ait connue. Il y a en même temps et dans le même temps un chauvinisme et une immense conscience de sa propre valeur historique dans cette approche ; égoïsme et altruisme se conjuguent de manière inextricable dans la stratégie dite d'« Initiative de Défense stratégique », puisqu'en sauvant l'Amérique, c'est ce qu'il y a de plus remarquable au monde que les Américains défendent¹².

Cependant, la sauvegarde de

cette destinée n'a de sens que si l'on revient aux valeurs sûres qui ont fait la grandeur de l'Amérique, à quoi l'on peut imputer la valorisation presque obsessionnelle de la famille : dans son discours à la nation du 4 février 1986, le Président Reagan a fait référence dix-huit fois à la famille en quarante-deux paragraphes de texte. L'autre volet de cette vision du monde consiste à pousser de l'avant la critique de l'État de manière à réinstaurer au marché sa pureté et de le libérer de toutes les entraves bureaucratiques. Il suffit de rappeler à cet égard l'extrait suivant du premier discours d'inauguration du Président Reagan en janvier 1981 : « government is not the solution to our problem... government is the problem ».

Animé de cet esprit, le Président a mis sur pied la Commission Grace qui avait pour mandat de mener une enquête sur les pratiques d'achat de la bureaucratie fédérale. Le Rapport Grace, rendu public en 1985, a pu alimenter les plus sombres prédictions en relevant un certain nombre de cas particulièrement aberrants de facturation, dont la fameuse vis à 91 \$ qui a fait couler tellement d'encre. Peu importe que la méthodologie de Grace ait été prise à partie et ses recherches dénoncées comme une tactique partisane¹³, le tort est là et la critique de l'étatisme en a bénéficié.

Dans la foulée de l'application de cette critique du « big government », le « reaganisme » s'appuie sur la définition d'un « nouveau fédéralisme » en vertu duquel le pouvoir central se dégage de ses responsabilités sociales pour les retourner aux niveaux étatique ou local.

Cette tactique s'inscrit tout à fait dans la volonté de retrouver le filon perdu du « communautarisme », cette vision du monde qui consiste à investir les unités sociales de base de la responsabilité sociale finale face à l'inégalité sociale, la discrimination raciale, les relations entre hommes et femmes, ou celles entre les générations¹⁴.

Ce n'est donc pas par hasard si la « Nouvelle Droite » — ou l'un ou l'autre de ses prolongements — attaque et fait battre les lois étatiques sur l'égalité — « *equality rights bills* » — ; à cet égard, ses stratèges s'en prennent également au féminisme ou à la pornographie qu'ils allient d'ailleurs de manière à confondre la gauche et ses radicaux¹⁵.

Quant à l'anti-communisme enfin, il alimente cet incroyable exercice de déflexion économique, politique et stratégique qu'est l'« initiative de Défense stratégique », un projet aux dimensions incommensurables qui est censé protéger l'Amérique contre les Soviétiques à un coût social inimaginable et en accroissant les risques d'une destruction intégrale de la planète à un point intolérable.

L'un dans l'autre cependant, — et cette contrainte est moins relevée — les fondements de cette approche « reaganienne » à la gestion politique et sociale renforcent considérablement le poids de l'exécutif par rapport à ceux du Congrès et de la Cour Suprême.

Les Américains subissent à l'heure actuelle une concentration de pouvoir à la Maison Blanche qui s'accompagne d'un recours presque systématique à une forme ou une autre de « désinformation » qui

reflète la « nouvelle autocratie » mise en place par Reagan¹⁶.

Les effets sociaux du « reaganisme »

L'idée de départ, c'était de tracer un schéma de l'état actuel de la société et de la politique aux États-Unis. Si, au niveau des idées, rien n'est encore acquis dans la mesure justement où l'affrontement entre thèses adverses permet à certaines approches critiques de s'affermir, il paraîtrait qu'au niveau de l'organisation, la droite bénéficie d'une longueur d'avance.

En d'autres termes, il est loin d'être acquis que les démocrates et leurs alliés soient en mesure de faire face aux puissances conjuguées des églises, des entreprises et des associations de la « majorité morale ». À cet égard, le militantisme de la « Nouvelle Droite » est, sans nul doute, le phénomène le plus inquiétant à avoir émergé du « reaganisme » : la bonne conscience, la suffisance et l'intransigeance n'ont jamais eu une telle vogue et une telle emprise sur la société américaine qu'elles n'en ont à l'heure présente.

En effet, il faudrait quand même préciser que, au-delà de l'apparente sincérité qui anime cette droite, ce désengagement brutal de l'État accroît l'inégalité et l'insécurité sociales au lieu de les réduire. Si l'État n'a pas su ou n'a pas pu établir l'égalité, son retrait pur et simple démultiplie l'arbitraire, au lieu d'y pallier, avec les résultats suivants : l'écart entre riches et pauvres s'est sensiblement accru de

sorte que, entre 1969 et 1982, la part du revenu perçu par la moitié la moins avantagée des familles américaines tombe de 23 à 20 % du revenu total. Au cours de la même période, le revenu récolté par les 10 % des mieux nantis passe de 29 à 33 % du total.

De surcroît, la stratégie politique du président Reagan a contribué à aggraver ce processus. Selon l'économiste Lester C. Thurow, la « reaganomique » a ajouté 557 000 personnes à la cohorte des pauvres en cinq ans. Le retrait des programmes sociaux amorcé par Reagan a eu pour résultat d'enlever 281 \$ au revenu moyen des plus pauvres, tout en accroissant de 598 \$ celui des plus riches¹⁷.

Si l'on tient compte maintenant de la richesse accumulée, l'inégalité croît encore plus rapidement : tandis que les 10 % des mieux nantis perçoivent 33 % du revenu total, ils possèdent en fait 57 % de toute la richesse économique. À l'autre bout de l'échelle sociale, 20 % de toutes les familles américaines ne possèdent rien, ou même subissent ce qu'on appelle pudiquement une « croissance négative ».

À côté des enfants, — ces nouveaux pauvres —, ce sont essentiellement les femmes qui subissent les contrecoups des coupures budgétaires dans la mesure où ces groupes dépendent essentiellement des paiements de transfert des gouvernements pour assurer leur survie ; de surcroît, les coupures accroissent la somme de travail que les femmes assument au chapitre du travail domestique¹⁸.

En d'autres termes, la vision « reaganienne » du monde se double

d'effets pervers particulièrement marquants, et l'on pourrait d'ailleurs allonger la liste des effets négatifs de cette approche. Il suffirait alors de computer également l'accroissement du nombre d'infractions criminelles ou celui des condamnés à mort¹⁹. Décidément, en politique, l'individualisme n'a fait que commencer ses ravages, mais le plus inquiétant, c'est qu'il pourrait être là pour encore longtemps.

À la lumière des indications fournies, les principales lignes de force à retenir pour comprendre dans quelle direction le « reaganisme » se déploiera dans les deux années à venir sont au nombre de trois : la première, c'est la réduction de la fonction sociale du pouvoir central, réduction qui passe par la poursuite du retrait des programmes sociaux et, sur le plan plus proprement économique, par la privatisation des actifs du gouvernement comme les compagnies d'électricité, les aéroports et les chemins de fer²⁰. La deuxième, c'est la restructuration de l'équilibre entre les trois pouvoirs, entre le judiciaire, le législatif et l'exécutif, à la faveur de ce dernier. La troisième, enfin, c'est la poursuite de l'« Initiative de Défense stratégique » ou la « Guerre des étoiles ». L'une dans l'autre ces stratégies n'allègent pas du tout le poids total des gouvernements, au contraire, elles l'accroissent, aussi bien au niveau des États qui s'investissent de plus en plus dans les politiques sociales, qu'au niveau fédéral ! « Les politiques économiques de Reagan impliquent bel et bien l'intervention la plus massive de l'État dans l'économie depuis 1945. Les dépenses publiques ont atteint

25 % du PNB, 38 % si on y ajoute celles des États et collectivités locales... »²¹.

C'est en définitive toute l'approche de l'État de bien-être qui est battue en brèche à cette occasion et il n'est pas acquis que les opposants du régime soient en mesure de proposer une alternative crédible à cette variante conservatrice de l'anti-étatisme.

Il faut voir ici que cette triple approche s'appuie sur un recours très efficace à la manipulation de l'opinion alimenté par le brandissement des valeurs traditionnelles. Le démagogisme est la tactique préférée du régime et c'est sur l'efficacité de ses appuis para-politiques que repose toute la crédibilité de ce système de gestion sociale et politique. En définitive, la distinction apportée plus tôt entre les courants d'idées, l'influence des fondations ou celle des groupes de pression apparaît de plus en plus brouillée de sorte que l'hégémonie du « reaganisme » en tant que précipité politique s'en trouve accrue au-delà de toute mesure, ce que confirme la plupart des sondages d'opinion sur la popularité du Président.

Notes

¹ Cf. *Conservatism in America*, 2^e édition, Cambridge, Harvard University Press, 1982.

² Ce que prévoyait déjà E.J. Bacciocco jr., *The New Left in America. Reform to*

Revolution 1956-1970, Hoover Institution Press, 1974, pp. 244 et ss.

- ³ Cf. Robert Nisbet, « The Conservative renaissance in perspective », *The Public Interest*, 81, Automne 1985, page 128.
- ⁴ Sur la Société du Mont-Pèlerin, on pourra consulter *l'Analyste*.
- ⁵ Cette question a été développée plus avant in : D. Brunelle, « Libéralisme, néolibéralisme et l'État de droit chez Hayek, Nozick et Rawls : une vue d'ensemble critique ». Lizette Jalbert, et al. (à paraître).
- ⁶ Cf. A. Hacker, « Inside the Rights Industry », *Fortune*, 15 avril 1985, pp. 177-178.
- ⁷ Les deux ouvrages classiques de ces deux auteurs sont : J. Rawls, *A Theory of Justice*, The Belknap Press, 1971 et R. Nozick, *Anarchy, State and Utopia*, Basic Books, 1974. La littérature autour de ces thèses est désormais inépuisable. Une récente et intéressante mise au point a été publiée par John Rawls dans *Philosophy and Public Affairs*, 14, 3, été 1985, sous le titre : « Justice as Fairness : Political not Metaphysical ».
- ⁸ Voir, par exemple, sur les déclarations des prédicateurs Jerry Falwell et Pat Boone : « La fin du monde est proche... », par Konrad Ege, *Le Monde diplomatique*, décembre 1985, pp. 20-21.
- ⁹ Cf. A. James Reichley, « The Reagan Coalition », *The Brookings Review*, hiver 1982, pp. 6-9.
- ¹⁰ La littérature sur l'accession au pouvoir de Reagan est déjà considérable. Parmi les brèves analyses les plus récentes, on peut citer : Murray Kempton, « The Wind that blew in Reagan », *The New York Review of Books*, 28 février 1985, pp. 3-6 ; Stanley Hoffmann, « Semidetached Politics », *The New York Review of Books*, 8 novembre 1984, pp. 34-36.
- ¹¹ Carolyn Weaver « Unholy Alliance », *Mother Jones*, janvier 1986, pp. 14 et ss.
- ¹² On peut trouver une illustration de ceci dans le fait que le projet d'une défense stratégique contre des missiles est issu d'une étude commanditée par « The Heritage Foundation » en 1981. À l'heure présente, le projet est piloté par une fondation, *High Frontier*, qui est née dans la foulée de la recherche en question.
- L'« Initiative » a été lancée par Reagan lors de son discours à la nation du 23 mars 1983. Pour une analyse des circonstances entourant le projet ainsi que pour une évaluation critique de sa validité, voir : Georges W. Ball, « The War for Star Wars », *The New York Review of Books*, 11 avril 1985, pp. 38-44.
- ¹³ Cf. Steven Kelman, « The Grace Commission : How Much Waste in Government ? » *The Public Interest*, n° 78, hiver 1985, pp. 62-82 ; J. Peter Grace/S. Kelman, « The Grace Commission Controversy », *The Public Interest*, n° 79, printemps 1985, pp. 111-133.
- ¹⁴ Cf. R.P. Nathan et F.C. Doolittle, « The Untold Story of Reagan's »New Federalism«, *The Public Interest*, n° 77, automne 1984, pp. 96-105.
- ¹⁵ Voir sur ce sujet : Louise Vandelac « À droite toutes. Ou l'impact des droites sur le féminisme et les rapports de sexes », Colloque de l'Association d'économie politique, Montréal, novembre 1985.
- ¹⁶ Pour un tour d'horizon des principales mesures adoptées par le biais des « Ordres de l'exécutif » — « *Executive Orders* » — voir Walter Karp, « Liberty Under Siege. The Reagan Administration's Taste for Autocracy », *Harper's*, novembre 1985, pp. 53-67.
- ¹⁷ Cf. Lester C. Thurow, « The 'Big Trade-off' Debunked : The efficiency of a fair economy », *The Washington Monthly*, novembre 1985, pp. 47 et ss. Voir également Bruce Steinberg, « Le reaganisme et l'économie américaine dans les années quatre-vingt », *Critiques de l'économie politique*, n° 31, avril-juin 1985, pp. 5-24.
- ¹⁸ Cf. Louise Vandelac et al., *Du travail et de l'amour*, Éditions Saint-Martin, 1985, p. 340.
- ¹⁹ Pour une analyse succincte, mais combien éclairante, des conséquences sociales négatives du reaganisme, on pourra consulter : Claude Julien, « La guillotine, l'enfant et la licorne », *Le Monde diplomatique*, décembre 1985, pp. 1 et 18-19.
- ²⁰ Cf. Lee Smith, « Reagan's Budget : Selling off the Government », *Fortune*, 3 mars 1986, pp. 70-74.
- ²¹ Cf. Bruce Steinberg, *op. cit.*, pp. 5.